



Rapport du Compte Financier Unique 2022

Session du 22 juin 2023

PREAMBULE

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet aux collectivités d'expérimenter un compte financier unique (CFU). La Région participe pour l'exercice 2022 à l'expérimentation du CFU. Ce nouveau document remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU doit être soumis au vote de l'assemblée régionale avant le 30 juin de chaque année.

Ce rapport rend compte de l'exécution comptable de l'année 2022 marquée par une préservation des équilibres financiers globaux (épargne brute et capacité de désendettement identiques à 2021) dans un contexte de tension inflationniste ainsi qu'un niveau inédit d'investissements pour le territoire.

La situation au compte administratif 2022 connaît un accroissement des recettes de fonctionnement de plus de 46 M€ et des recettes d'investissement (hors dette et excédent de fonctionnement capitalisé) de plus de 40 M€. Les dépenses de fonctionnement augmentent de plus de 42 M€ et de 83 M€ en investissement (hors dette).

Le présent rapport détaille ces évolutions et conforte le respect par la Région de sa stratégie financière du mandat en matière d'épargne minimale, de limitation de l'endettement et de réalisation d'un haut niveau d'investissement.

Tables des matières

TITRE I - Des ratios préservés en 2022 : Présentation des grandes masses budgétaires et des principaux soldes financiers 2022.....	5
TITRE II - Présentation du Compte Financier Unique 2022.....	10
Section n°1 - La section de fonctionnement.....	10
A- Les recettes de fonctionnement 2022	10
1/ Les impositions directes	11
2/ Les impositions indirectes	13
3/ Une autonomie fiscale résiduelle.....	20
4/ Les dotations de l'Etat et autres participations non affectées	21
5/ Les autres recettes sur services communs non ventilées	25
6/ Les recettes sur opérations ventilées.....	27
B- Les dépenses de fonctionnement 2022.....	41
Section n°2 - La section d'investissement.....	73
A- Les recettes d'investissement 2022	73
1/ Les recettes non ventilées et les dotations de l'Etat	73
2/ Les autres recettes d'investissement	74
B- Les dépenses d'investissement (hors dette)	85
TITRE III - La gestion des fonds européens	111
Section n°1 - L'exécution financière de l'Autorité de Gestion en fonctionnement (Fonds européens à destination des bénéficiaires):.....	113
A – Les dépenses de fonctionnement.....	113
B – Les recettes de fonctionnement.....	114
Section n°2 – L'exécution financière de l'Autorité de Gestion en investissement (Fonds européens à destination des bénéficiaires).....	115
A– Les dépenses d'investissement.....	115
B– Les recettes d'investissement.....	116
Section n°3 - Consolidation globale par fonds entre 2021 et 2022 (Fonds à destination des bénéficiaires + maîtrise d'ouvrage régionale + assistance technique).....	117
A - Les Programmes FEDER :	117
B - Les Programmes FSE/IEJ :	119
C - Les Programmes FEADER/FEAMP :	119
TITRE IV - La dette et la trésorerie.....	122
Section n°1 - L'annuité 2022	122
Section n°2 - Dette régionale au 31 décembre 2022	123
Section n°3 - Gestion active de la dette en 2022	126
Section n°4 - Gestion de la trésorerie.....	126
Section n°5 - Dette garantie	127
TITRE V - La gestion pluriannuelle en Autorisation de Programmes (AP) et d'Engagements (AE).....	128
Section n°1 - Le stock de mesures antérieurement décidées en Investissement	128
Section n°2 - Le stock de mesures antérieurement décidées en Fonctionnement	129

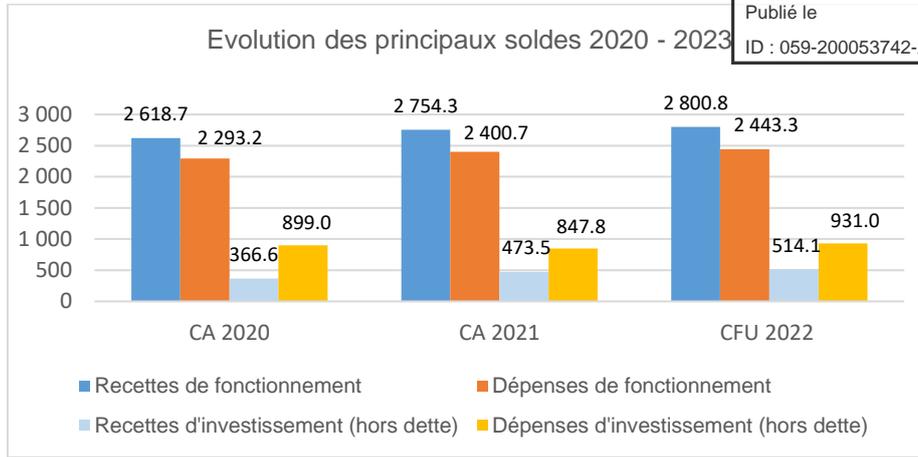
TITRE VI - Les provisions pour risques et charges.....	
Section n°1 - Provision pour litiges et contentieux	130
Section n°2 - Provision pour risques d'irrécouvrabilité	131
Section n°3 - Provision liée au report des crédits de formation des élus.....	132
TITRE VI - Synthèse du bilan comptable au 31/12/2022.....	133
Section n°1 – L'actif.....	133
A- L'actif immobilisé	134
B- L'actif circulant	136
Section n°2 – Le passif	136
A- Les capitaux permanents	136
B- Les dettes non financières.....	137

TITRE I - Des ratios préservés en 2022 : Présentation des grandes masses budgétaires et des principaux soldes financiers 2022

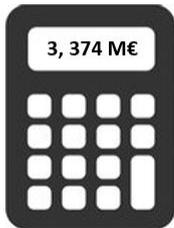
Mouvements réels hors mouvements neutres de gestion active de la dette :

(en millions d'euros)	CA 2021	CFU 2022	Evolution CA 2021 / CFU 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes réelles	2 754,33	2 800,85	1,69%
Dépenses réelles	2 400,69	2 443,28	1,77%
dont charges financières (66)	56,14	61,82	10,10%
Epargne brute	353,64	357,57	1,11%
<i>Taux d'épargne brute</i>	12,84%	12,77%	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Remboursement capital dette (y.c RA)	171,41	173,23	1,06%
Epargne nette	182,22	184,34	1,16%
<i>Taux d'épargne nette</i>	6,62%	6,58%	
Recettes réelles (hors dette et Excédent de fonctionnement capitalisés)	473,51	514,12	8,58%
Dépenses réelles [hors dette]	847,77	930,96	9,81%
Emprunt nouveau	210,46	220,00	4,54%
Encours de la dette au 31/12	3 143,77	3 190,54	1,49%
<i>Taux d'endettement</i>	114,14%	113,91%	
Capacité de désendettement	8,9	8,9	
Excédent de fonctionnement avant financement des Restes à Réaliser	40,19	27,69	-31,11%

Une année 2022 qui conjugue stratégie de maîtrise des grands équilibres financiers et niveau d'investissement élevé.



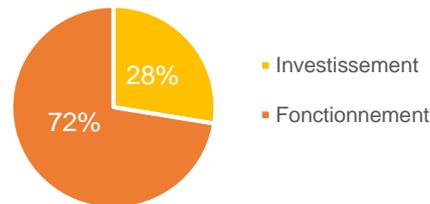
Montant des dépenses réelles en 2022



Les dépenses 2022, hors amortissement de la dette, s'élèvent à **3 374,2 M€** en progression de 125,8M€ soit +3,9 % par rapport à 2021.

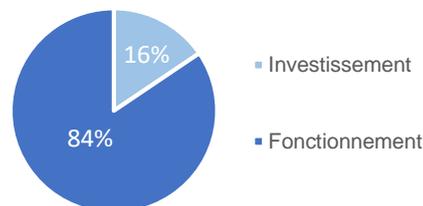
- **les dépenses de fonctionnement** représentent **2 443,28 M€** en progression de 42,6 M€ (+ 1,8 %)
- dans le même temps, **les dépenses d'investissement** 2022 hors amortissement de la dette progressent de +83,2 M€ soit +9,8% pour s'établir à **930,96 M€**, niveau d'investissement sans précédent pour la collectivité.

Les dépenses 2022 (hors amortissement de la dette)



Les recettes 2022 hors emprunt progressent également sous l'effet notamment du dynamisme de la TVA pour s'établir à **3 314,97 M€**. Les **recettes de fonctionnement** représentent **2 800,85 M€**, soit une hausse de 46,5 M€ (+1,7 %) par rapport au CA 2021. Les **recettes d'investissement** hors emprunt s'établissent à **514,12 M€**, en progression de + 40,6 M€ (+8,6 %).

Les recettes 2022 (hors emprunt)



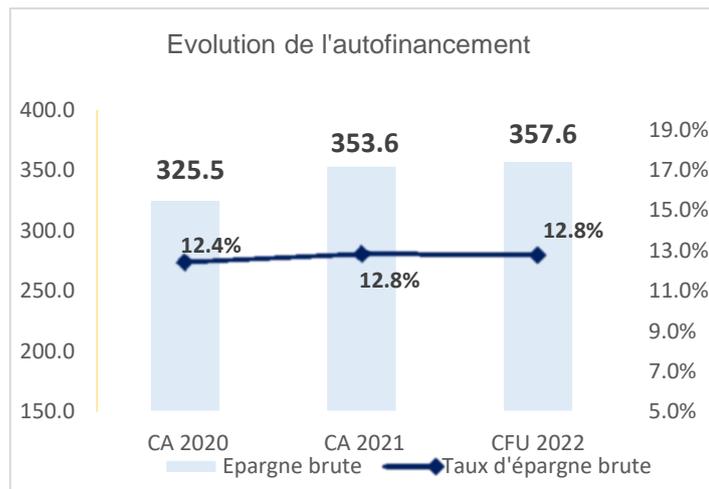
Un maintien de l'épargne

En 2022, **l'épargne brute** s'élève à **357,57 M€** contre **353,64 M€** en 2021 soit une hausse de **+3,93 M€ (+1,11%)**

Epargne brute



357,57M€



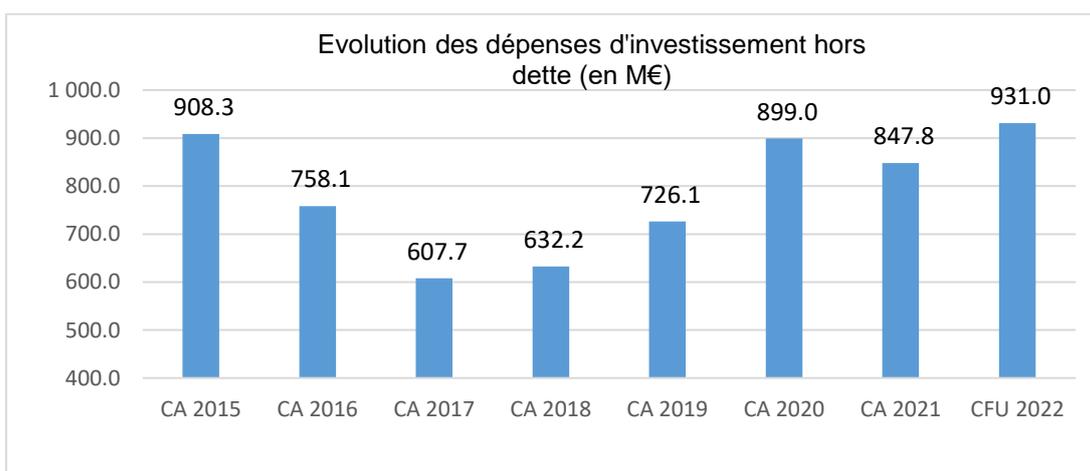
Le taux d'épargne qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement reste stable par rapport à 2021 et s'établit ainsi à **12,8 %**.

L'épargne nette (épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette) atteint **184,34 M€ en 2022**. Elle enregistre une augmentation de **2,12 M€** par rapport à 2021 (soit + 1,16%) en raison d'une hausse de l'épargne brute atténuée par une légère augmentation du remboursement en capital de la dette en 2022 (**173,23 M€** contre **171,41 M€** en 2021).

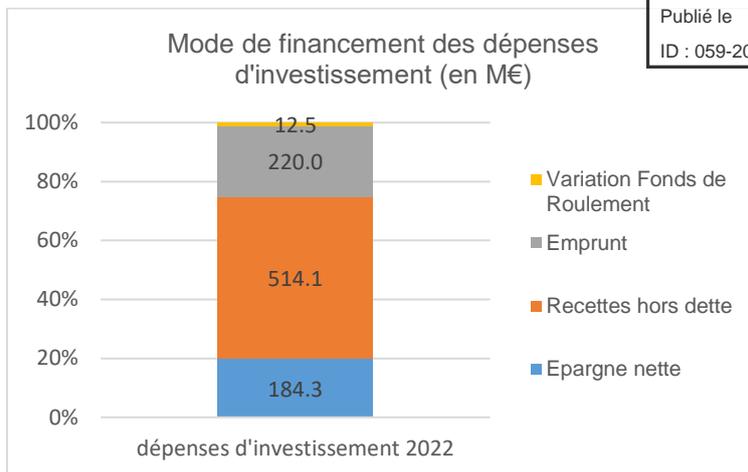
Le taux d'épargne nette s'établit à **6,6 %** soit un niveau identique à celui de 2021.

Un niveau d'investissement sans précédent

Les dépenses d'investissement 2022 (hors dette) atteignent un niveau très élevé jamais atteint jusqu'à présent (768,5 M€ en moyenne sur la période 2015-2021).



L'épargne nette dégagée permet de financer 19,8 % de ces dépenses d'investissement. Les recettes propres d'investissement en financent 55,2 %. Le solde est financé par la souscription de l'emprunt (23,6 %) et la variation du fonds de roulement (1,3 %).

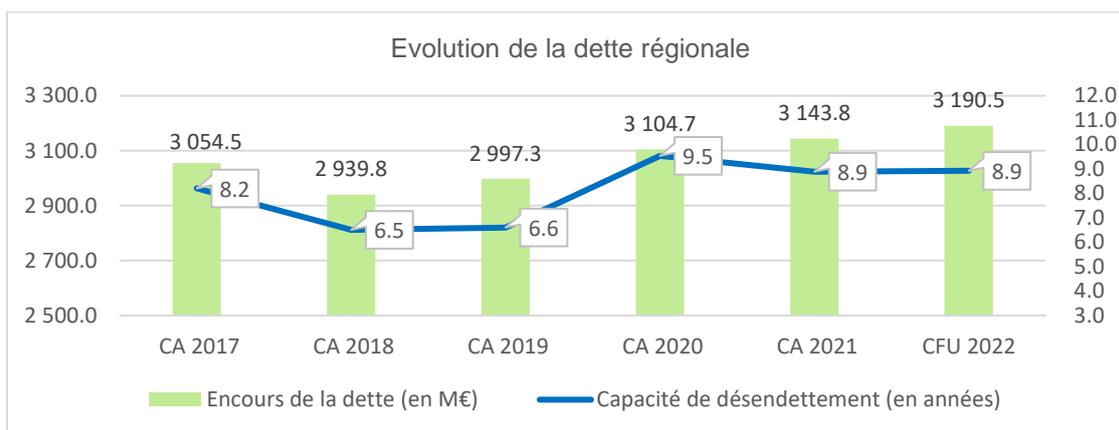


Les nouveaux emprunts s'élèvent ainsi à **220 M€ en 2022 (soit +9,54 M€ par rapport à 2021)**, pour un remboursement en capital de **173,23 M€**.

L'encours de la dette régionale s'établit à **3 190,54 M€** au 31/12/2022, il s'élevait à **3 143,77 M€** en 2021.

Il convient ainsi de relever que la Région ne s'est endettée que de **+46,77 M€ en un an**, (soit une augmentation de 1,49%), ce montant étant à rapprocher du niveau très élevé d'investissement réalisé en 2022, soit 931 M€.

A noter également que sur la période 2017-2022, l'endettement net aura été limité à 136 M€ (pour 4 643,8 M€ de dépenses d'investissements sur la même période).

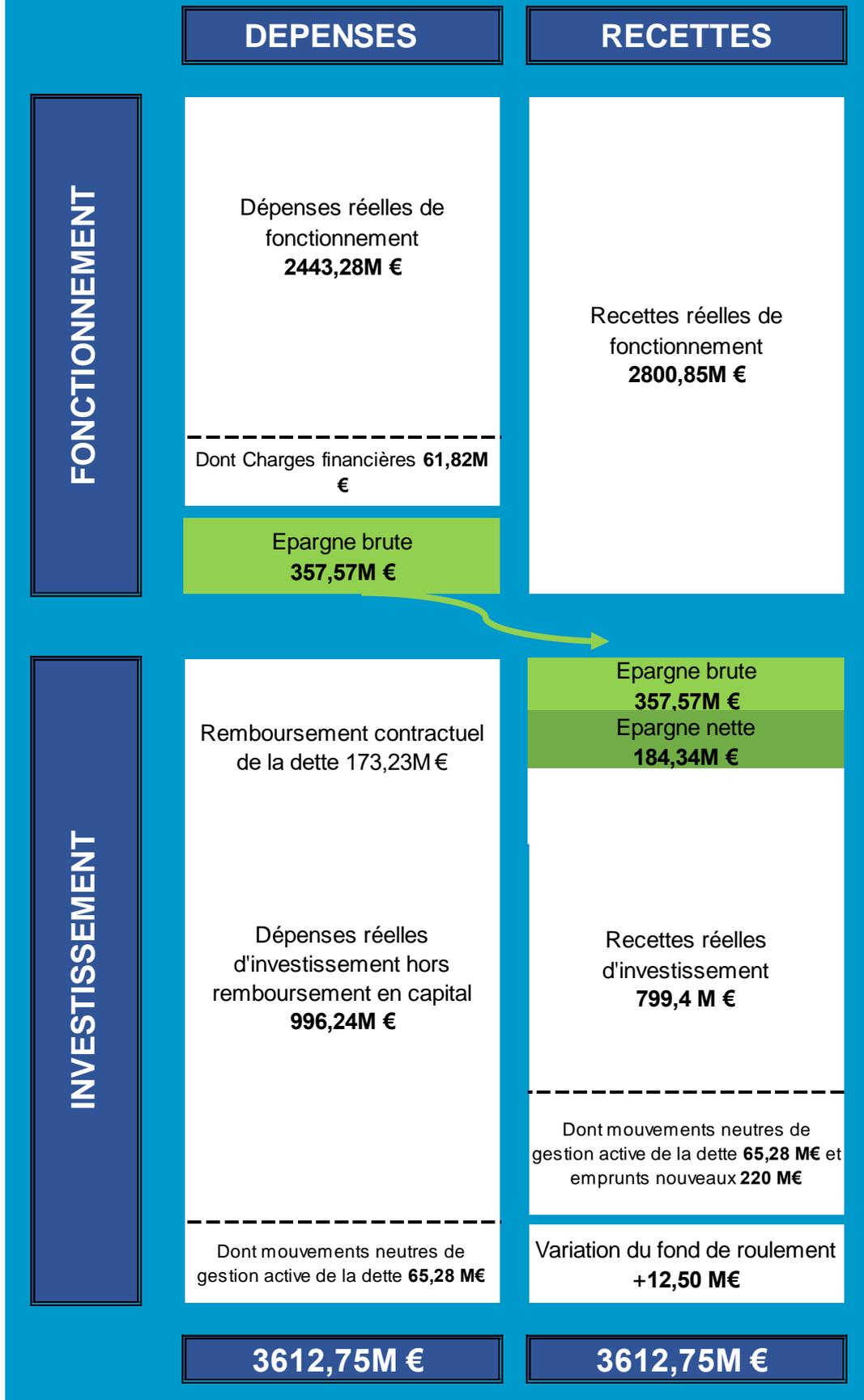


La capacité de désendettement de la Région Hauts de France s'établit à **8,9 ans**, en stabilisation par rapport à 2021 où elle s'élevait également à 8,9 ans. Ce niveau correspond d'ores et déjà aux objectifs cibles fixés dans la trajectoire financière pluriannuelle des orientations budgétaires 2022-2027.

Le résultat de l'exercice 2022 de la Région Hauts de France atteint **27,69 M€**.

Compte tenu des restes à réaliser constatés en investissement, d'un montant de 3,84 M€ en dépenses, et de 1,11 M€ en recettes, **le résultat de clôture après financement des restes à réaliser** en investissement s'élève à **24,95 M€**. Il convient également de noter la constatation de restes à réaliser en section de fonctionnement pour un montant de 2,08 M€.

Schéma de l'équilibre budgétaire 2022



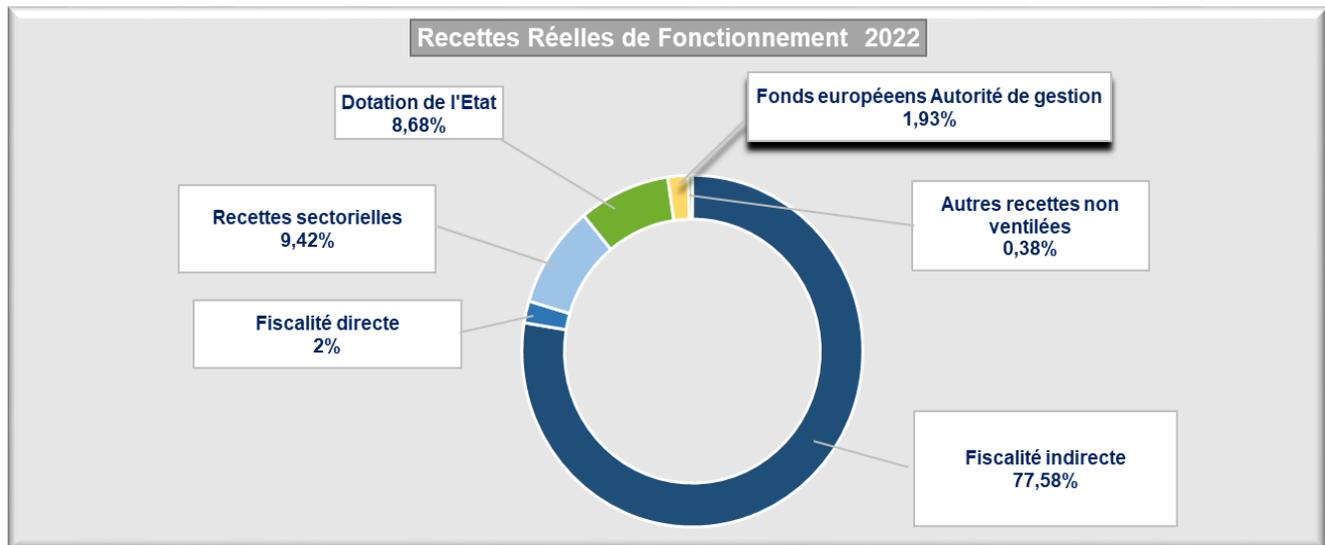
TITRE II - Présentation du Compte Financier Unique 2022

Section n°1 - La section de fonctionnement

A- Les recettes de fonctionnement 2022

Les **recettes réelles de fonctionnement** ont **augmenté de 1,69 %** (+ 46,52 M€) passant de 2 754,33 M€ en 2021 à **2 800,85 M€ en 2022**.

Elles progressent néanmoins de 0,92 % (25,65 M€) au regard des crédits votés 2022.



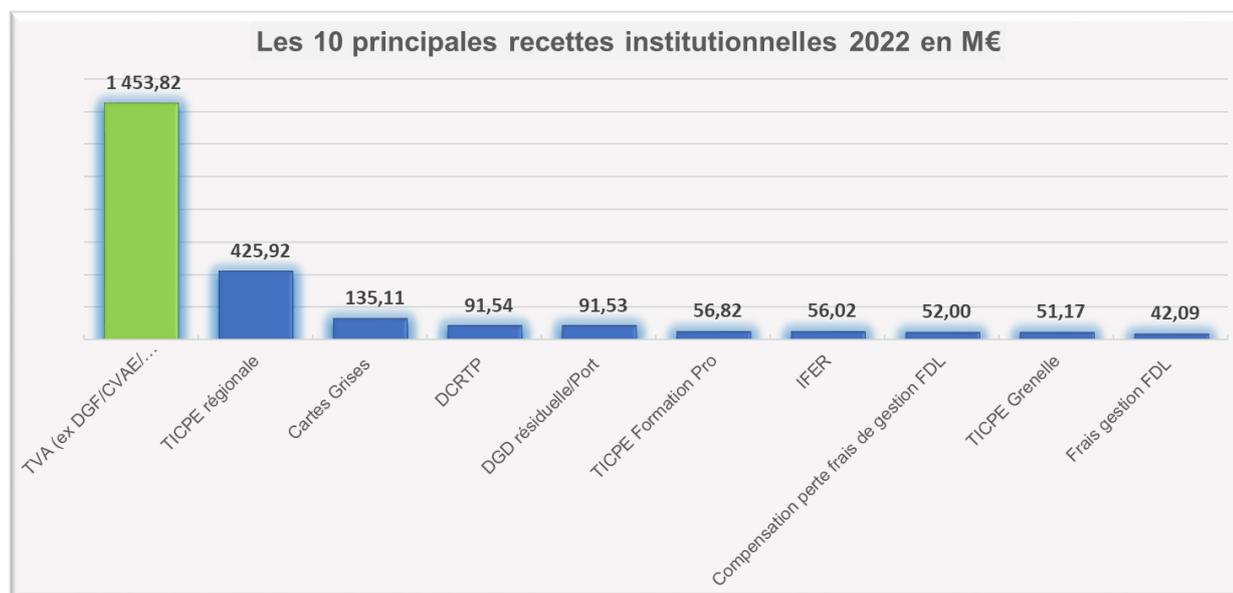
Les **recettes institutionnelles** représentent **88,27 %** des recettes réelles de fonctionnement.

Elles **progressent de 5,83%** (+136,27 M€) passant de 2 336,11 M€ en 2021 à **2 472,38 M€ en 2022**.

La fraction de TVA représente **58,80%** des recettes institutionnelles et **52%** de l'ensemble des ressources de fonctionnement.

1/ Les impositions directes

940

IMPOSITIONS DIRECTES

Les **recettes de fiscalité directe locales** représentent **56,14 M€** au **CFU 2022** :

En Euros	Recettes CA 2020	Recettes CA 2021	Voté 2022	Recettes CFU 2022	Evolution en % CFU 2022 / CA 2021
CVAE Régionale + rôles supplémentaires *	370 912 601	0	0	0	
CVAE transfert compétence transport scolaire et interurbain *	298 650 000	0	0	0	
FNGIR *	119 627 977	119 627 977	0	0	-100,00%
Péréquation CVAE *	44 198 135	0	0	0	
IFER	60 928 720	56 275 050	57 094 956	56 017 460	-0,46%
Autres (taxe -droits de mutation)	0	3 054	0	124 512	3976,37%
TOTAL	894 317 433	175 906 081	57 094 956	56 141 972	-68,08%
TOTAL (hors transfert)	595 667 433	175 906 081	57 094 956	56 141 972	-68,08%

* Recettes remplacées par une fraction de TVA

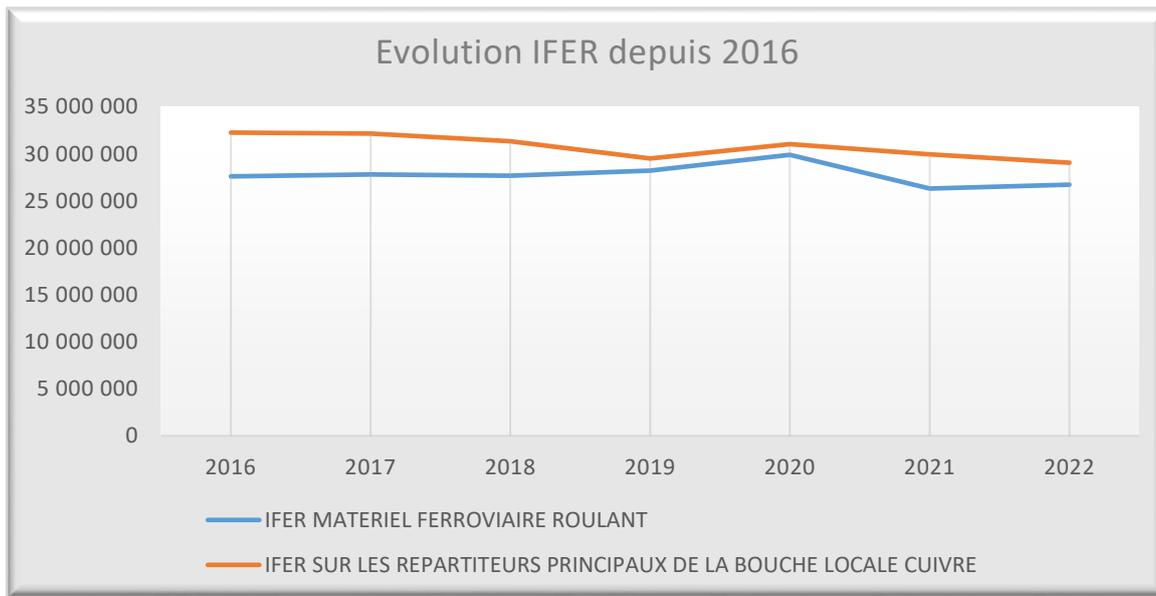
Elles enregistrent une baisse « artificielle » de 119 627 977 euros compte-tenu de la modification du panier de ressources.

En effet, le FNGIR a été intégralement compensé sous la forme d'une fraction de TVA enregistrée au chapitre 941 des impositions indirectes.

A périmètre constant, la baisse d'imposition directe (- 0,14 M€) porte donc essentiellement sur l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux.

Le **produit des IFER** enregistre une baisse globale de -0,46% passant de 56,28 M€ en 2021 à 56,02 M€ en 2022, soit une perte de recette de -0,26 M€.

Pour rappel, neuf catégories d'installations et d'équipements donnent droit à la perception des IFER, dont deux concernent les Régions :



L'IFER sur le matériel roulant ferroviaire utilisé pour le transport de voyageurs : le montant de l'imposition est fonction de la catégorie du matériel concerné, le produit de cette taxe étant réparti entre les différentes Régions sur la base des réservations de sillons-kilomètres effectués auprès de Réseau Ferré de France ;

Le montant de l'IFER s'élève à 26,73 M€ en 2022 soit une hausse de 0,42 M€ par rapport au CA 2021 (26,31 M€).

L'IFER sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre concerne les répartiteurs principaux (tarif par lignes en service), les unités de raccordement d'abonnés et les cartes d'abonnés du réseau téléphonique commuté.

La Région a perçu un montant de 29,05 M€ en 2022 soit une baisse de 0,91 M€ par rapport à 2021.

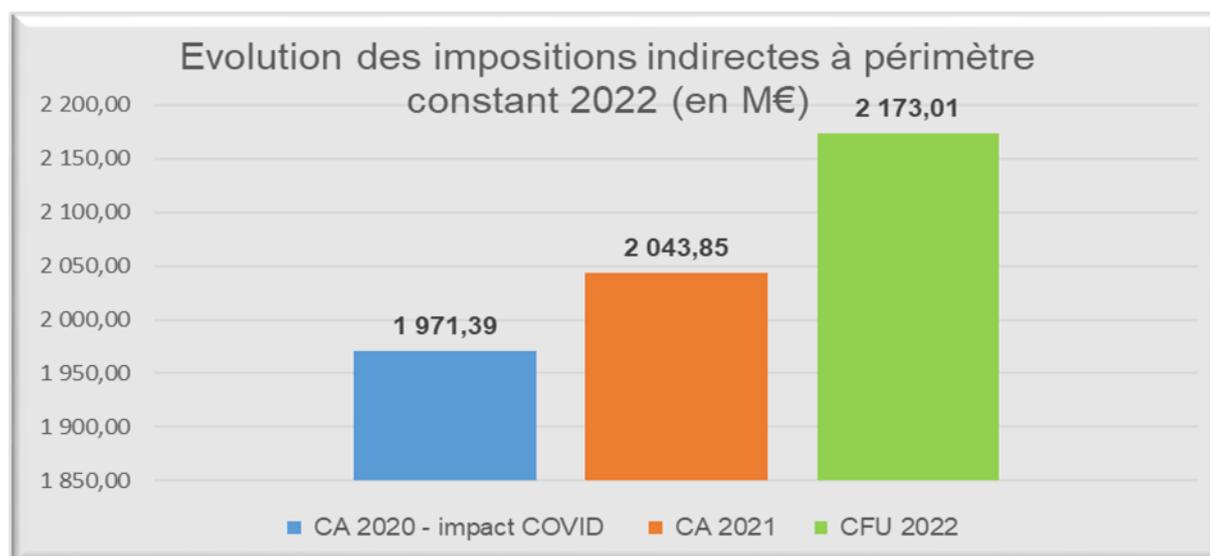
Cependant un mécanisme de garantie sur le produit permet de contenir une baisse dans la limite de 400M€ de produit national.

A noter que les rôles supplémentaires d'IFER relatifs à des régularisations sur les exercices antérieurs représentent un montant de 0,24 M€.

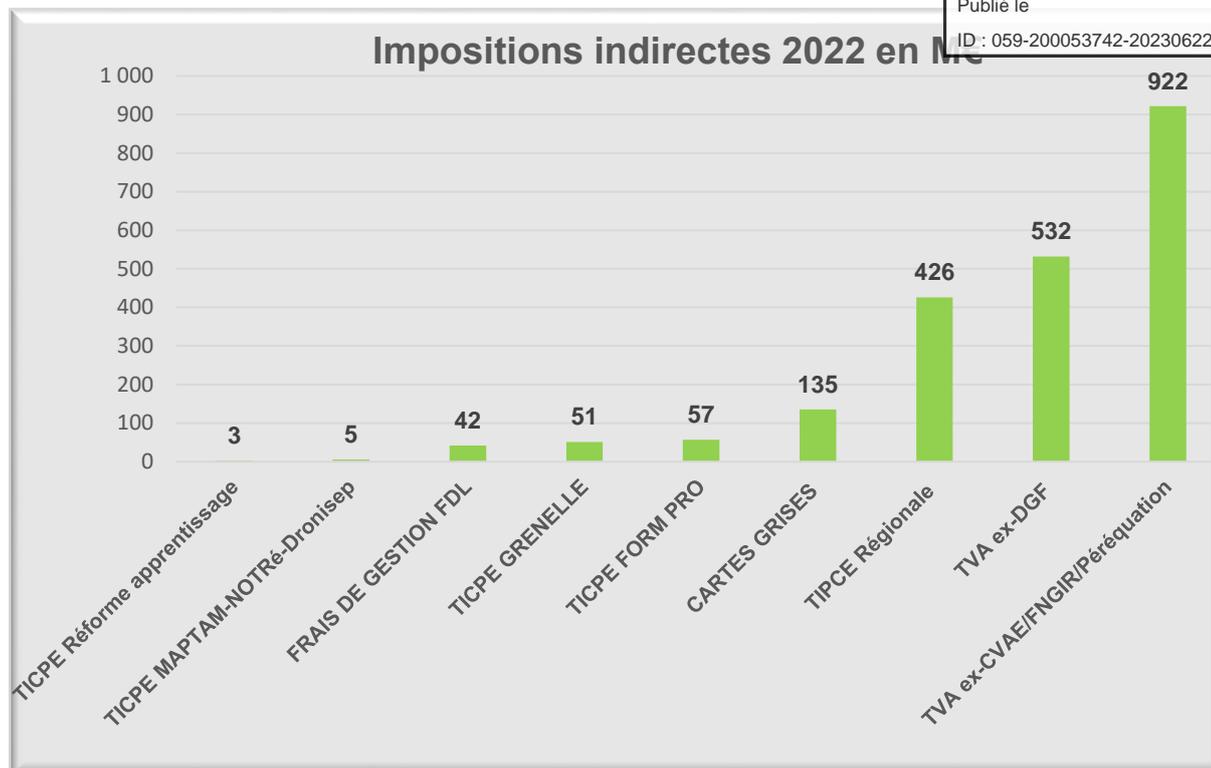
941

AUTRES IMPOTS ET TAXES

Les recettes de fiscalité indirecte locales représentent **2 173,01 M€** au **CFU 2022**.



Si la crise sanitaire a provoqué en 2020, une perte de plus de 71 M€ de recettes par rapport à 2019, le **CFU 2022** est marqué par une conjoncture économique plus favorable. A périmètre constant par rapport aux recettes 2022 (intégration du FNGIR), il enregistre en effet une progression de **+ 129,17 M€** au regard du CA 2021 et de **+ 201,62 M€** par rapport au CA 2020 compte tenu d'un dynamisme de TVA élevé sous l'effet de l'inflation (+8,56%).



En Euros	Recettes CA 2020 *	Recettes CA 2021 *	Voté 2022	Recettes CFU 2022	Evolution en % CFU 2022 / CA 2021
TIPCE Régionale (dont transfert compétences formation professionnelle)	362 678 405	402 606 549	385 201 118	425 918 349	5,79%
TICPE Grenelle	48 805 046	50 706 999	48 763 054	51 166 946	0,91%
TICPE Formation Professionnelle (suppression DGD)	39 147 539	39 147 539	56 818 020	56 818 020	45,14%
TICPE Ressources régionales apprentissage/Réforme apprentissage	2 820 443	2 820 443	2 820 443	2 820 443	0,00%
TICPE MAPTAM/NOTRÉ/DRONISEP	5 389 912	5 219 673	5 513 559	5 268 939	0,94%
Fraction de TVA (substitution DGF forfaitaire et péréquation)	430 465 859	490 168 882	509 775 605	532 148 640	8,56%
Fraction de TVA (substitution CVAE)	669 890 834	669 890 824	696 686 457	734 268 509	9,61%
Fraction de TVA (substitution FNGIR)	119 627 977	119 627 977	124 413 096	130 963 380	9,48%
Fraction TVA (substitution Péréquation CVAE)	44 198 135	51 575 368	53 638 379	56 442 252	9,44%
Taxe sur cartes grises	156 741 708	158 312 042	135 018 490	135 106 092	-14,66%
Frais de gestion FDL	91 620 001	53 770 556	39 445 549	42 090 668	-21,72%
TOTAL	1 971 385 860	2 043 846 852	2 058 093 769	2 173 012 238	6,32%

* Les données 2020 et 2021 sont présentées à périmètre constant par rapport aux recettes 2022

Le produit de la TICPE Régionale : il est composé d'une part du droit à compensation au titre des transferts de compétences issus de l'acte II de la décentralisation (formation et bourses sanitaires et sociales, formation professionnelle continue, affaires sociales, inventaire culturel, transfert des TOS) et d'une part modulée. Il est rappelé que sur cette dernière part les régions disposaient initialement d'un pouvoir de taux.

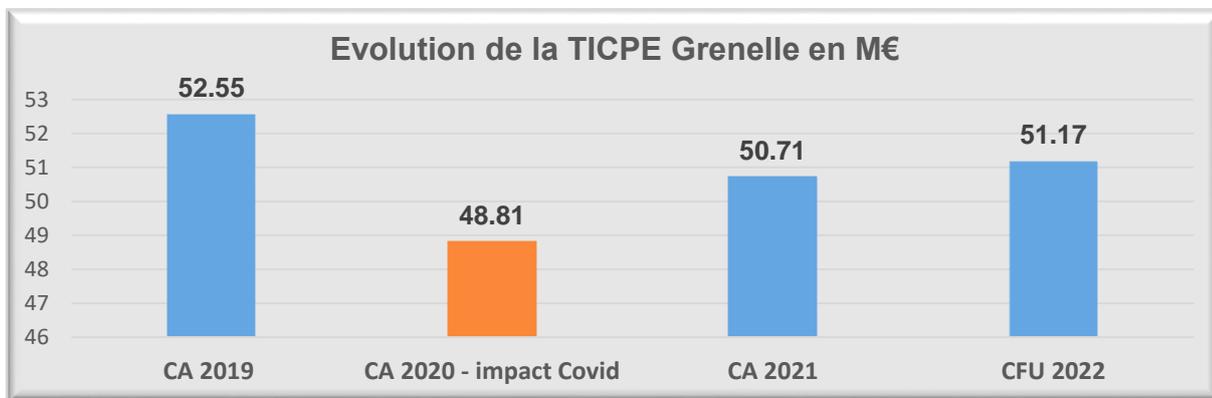
Cette recette est devenue en 2017 un produit affecté par l'Etat à l'ensemble des taux applicables. Cette mesure a été mise en œuvre afin de respecter la différenciation des taux votés entre les Régions mettant ainsi un terme à la dérogation accordée jusqu'alors par la Commission européenne. Les variations de cette recette ne suivent plus que l'évolution de la base fiscale.

L'année 2022 est marquée par une **hausse du produit de la TICPE régionale (425,92 M€)** pour les parts compensée et modulée à hauteur de **23,31 M€ (+5,79%)** par rapport à l'exercice 2021 et de **40,72 M€ (+10,57%)** au regard des crédits votés 2022.

Cette hausse s'explique par une légère augmentation des volumes de carburant vendus par rapport à 2021 et par la perception anticipée du solde de TICPE versé au titre du droit à compensation 2022.

Le produit de la part majorée de la TICPE (Grenelle) : Le produit TICPE Grenelle 2022 (**51,17 M€**) est supérieur de **+0,46 M€ (+0,91%)** par rapport au CA 2021 et de +2,40 M€ (+4,93%) par rapport au montant voté.

Cette légère progression du produit est principalement due à une consommation de carburant soutenue malgré les différentes hausses de prix enregistrées à la pompe tout au long de l'année et la transformation progressive du parc automobile vers des énergies moins polluantes.



La fraction de TICPE versée au titre de la formation professionnelle (suppression de l'ex-DGD) :

Cette recette a subi une augmentation en 2022 de **45,14%** par rapport à 2021 (soit **+ 17,67 M€**) en raison d'un ajustement pérenne du droit à compensation au titre de la réévaluation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle en application de l'article 41 de la LFI pour 2014.

La fraction de TICPE dédiée à la réforme de l'apprentissage :

Issue de l'article 76 de la LFI pour 2020, cette recette fiscale mise en place en 2020 a vocation à compenser l'évolution des compétences et des missions sur l'apprentissage suite à la loi « Pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » du 05 septembre 2018.

Cette recette stabilisée depuis 2020, est conforme aux crédits votés 2022 soit **2,82 M€ au CFU 2022**.

La fraction de TICPE versée au titre des transferts de compétences des lois MAPTAM et NOTRE

Cette recette vient en compensation des transferts de compétences liés à la gestion des fonds européens, des CREPS, et la mise en œuvre du dispositif NACRE et DRONISEP,

Elle représente **5,27 M€** et connaît **une légère hausse de + 0,94 %** soit **+ 49,27 K€** en 2022 due à une régularisation négative d'une mesure pérenne et à l'attribution d'un droit à compensation complémentaire dans le cadre d'un nouveau transfert de compétence.

Le montant du droit à compensation au titre de la loi MAPTAM/ NOTRÉ (LFI 2016) en compensations financières pour le transfert aux régions de la gestion des fonds européens, la gestion des CREPS et le nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (**NACRE**) est fixé en 2022 à **4 423 178 euros**. En 2022, ce droit à

compensation a été réévalué pour intégrer le transfert de compétence de la fonction comptable résultant des fonds structurels et d'investissements européens pour un montant de **70 853 €**, soit un

Le droit à compensation DRONISEP au titre du transfert aux régions des missions exercées par les délégations régionales de l'office nationale d'information sur les enseignements et les professions en matière de diffusion de la documentation ainsi que l'élaboration des publications à portées régionales relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants, stabilisé depuis 2020 est fixé à **774 908 euros** dont :

- 103 425 euros pour la part relative aux charges de fonctionnement / investissement pour le financement des futurs outils à produire par la cellule éditoriale de Proch'Orientation comme les ex guides produits par les DRONISEP.
- 671 483 euros pour la part relative aux dépenses de personnels (pour mémoire 6 ETP).

La fraction de TVA :

Il s'agit de la principale recette de la Région désormais.

La fraction de TVA, historiquement transférée aux régions en 2018 en substitution de la DGF (forfaitaire et péréquée) pour financer leur mission de développement économique, puis en 2021 en substitution du produit de CVAE conformément à l'accord de partenariat Etat-Régions du 28 septembre 2020, est venue remplacer en 2022 le produit du FNGIR et de la péréquation CVAE.

Toutes parts confondues, le produit de la fraction de TVA représente en 2022 un montant global de **1 453,82 M€** dans le panier de recettes régionales.

Il est à noter que la Région devra reverser en 2023 un trop perçu d'un montant de **8,47 M€** correspondant au différentiel entre le taux prévisionnel de croissance annoncé par la LFR 2022 de 9,58% et le taux définitif 2022 s'élevant à 8,56%.

➤ La part ex-DGF : (article 149 de la LFI pour 2017)

Initialement, le produit de TVA qui a été affecté aux régions a été réparti entre chaque collectivité proportionnellement à la somme de la DGF forfaitaire et péréquée notifiée en 2017 soit 430 465 859 euros.

NOTA :

- *Un montant-plancher est également garanti pour ce produit. Ainsi, si le produit de TVA affecté est inférieur à la DGF 2017, la différence fait l'objet d'une attribution à due concurrence d'une part du produit de la TVA revenant à l'Etat comme cela a été le cas en 2020.*
- *Les régions perçoivent chaque mois le montant du produit collecté par l'Etat le mois précédent.*

La fraction de TVA relative à la part ex-DGF représente **532,15 M€ au CFU 2022** soit une hausse significative de **+8,56% (+41,98 M€)** au regard du CA 2021 et de +4,39% (+22,37 M€) au regard du montant voté 2022 (509,78 M€).

➤ La part ex-CVAE : (article 3 du PLF 2021)

Conformément à l'accord de partenariat Etat-Région et repris dans la LFI pour 2021, cette part subit les évolutions des agrégats économiques depuis 2022. Cependant, contrairement au mécanisme appliqué pour la part ex-DGF, les versements effectués chaque année ne prennent pas en compte les taux constatés en temps réels mais reposent sur une estimation prévisionnelle indiquée en LFI puis éventuellement ajustée en cours d'année dans le cadre des travaux sur le PLFR. Une régularisation intervient en début d'année suivante lorsque le taux définitif est connu.

En 2022, cette part a ainsi été versée à la Région sur la base d'un taux prévisionnel de 2,89% puis à partir d'octobre d'un taux de 9,6%. Le CFU 2022 enregistre donc une recette de **734 268 509 euros** soit un gain de **+ 64,38 M€** par rapport à l'année précédente et une hausse de **5,39%** par rapport aux crédits votés (+37,58 M€).

➤ La part liée à la suppression du Fonds national de garantie individuelle

Historiquement, cette recette constitue le 4^{ème} poste de recette de la section de fonctionnement (119,63 M€) et représente le mécanisme de péréquation horizontale issue de la réforme de la taxe professionnelle en 2010.

Depuis la signature de l'accord de partenariat avec l'Etat en 2020 dans lequel les régions se sont engagées à réformer le système de péréquation des ressources de substitution de la taxe professionnelle, cette recette a été supprimée et remplacée par une fraction de TVA. Tout comme la part ex-CVAE, elle suit le même mécanisme de versement sur la base d'un taux de TVA prévisionnel et le produit est ajusté au début de l'année suivante.

En 2022, la région a perçu un produit à hauteur de **130 963 380 euros** constatant ainsi une progression de la recette de **9,48%** par rapport à 2021 (+ 11,34 M€) et une évolution de **5,26%** par rapport aux crédits votés (+ 6,55 M€).

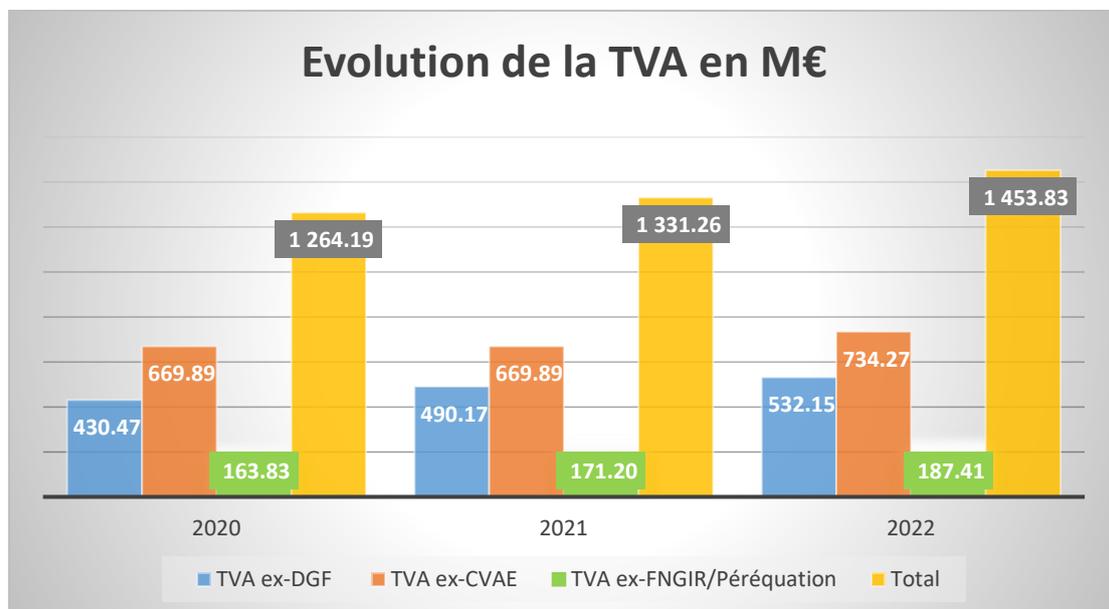
➤ La part liée à la suppression du fonds de péréquation CVAE :

En 2020, dans le cadre de l'accord de partenariat signé avec l'Etat, les régions se sont engagées à réformer le système de péréquation en 2021 pour une application en 2022 afin d'amplifier le caractère « péréquateur » consistant à réduire les inégalités territoriales.

Historiquement, ce dispositif de péréquation horizontale sur le flux portant sur les ressources de substitution de la taxe professionnelle consistait à prélever, chaque année, les Régions dont le panier de ressources (CVAE, IFR, FNGIR et DCRTP) augmentait plus que la moyenne des Régions françaises⁽¹⁾. Le produit était ensuite réparti entre les Régions dont l'évolution de panier était inférieure à l'évolution annuelle moyenne de l'ensemble des Régions⁽²⁾.

Rappelons que le produit a été versé en 2018 au titre de la péréquation sur la base du produit de CVAE 2017 divisé par deux excluant ainsi la part dédiée aux transferts de compétences du transport routier scolaire et interurbain (25% de CVAE supplémentaire).

En 2022, cette recette a été substituée par une fraction de TVA en suivant les mécanismes précités sur la part ex-CVAE. Au terme de l'année 2022, le produit atteint un montant de **56 442 252 euros** et enregistre un dynamisme **+9,44%** (+4,87 M€) par rapport au CA 2021 et **+5,23%** (+2,80 M€) au regard des crédits votés 2022.

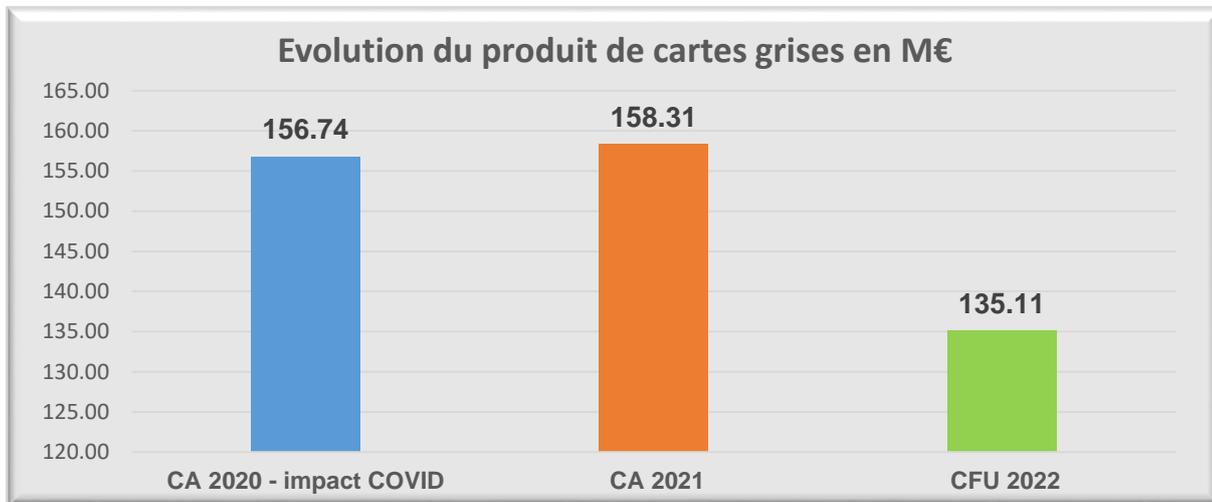


¹ Ce prélèvement s'effectue à hauteur de cet écart, dans la limite de 50 % de l'évolution constatée depuis 2011 pour la Région concernée

² Le reversement est calculé sur la base de l'écart entre l'évolution annuelle constatée pour la Région en question et la moyenne de l'évolution constatée pour l'ensemble des Régions depuis 2011

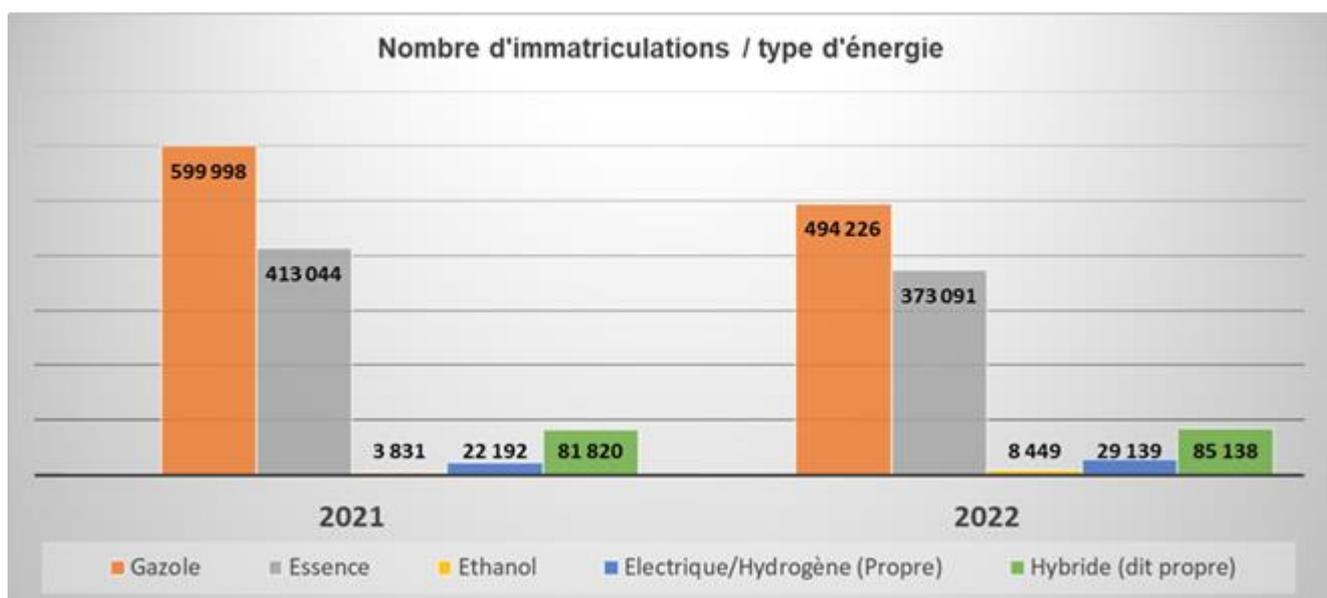
Le produit des certificats d'immatriculations des véhicules dit « cartes grises »

Le produit des cartes grises d'un montant de **135,11 M€** baisse de **-23,21 M€** en 2022 (**-14,66%**) par rapport au CA 2021 et augmente très légèrement par rapport aux crédits votés (**+0,09 M€**) en raison d'un contexte économique défavorable.



L'écart constaté par rapport à **2021** s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs :

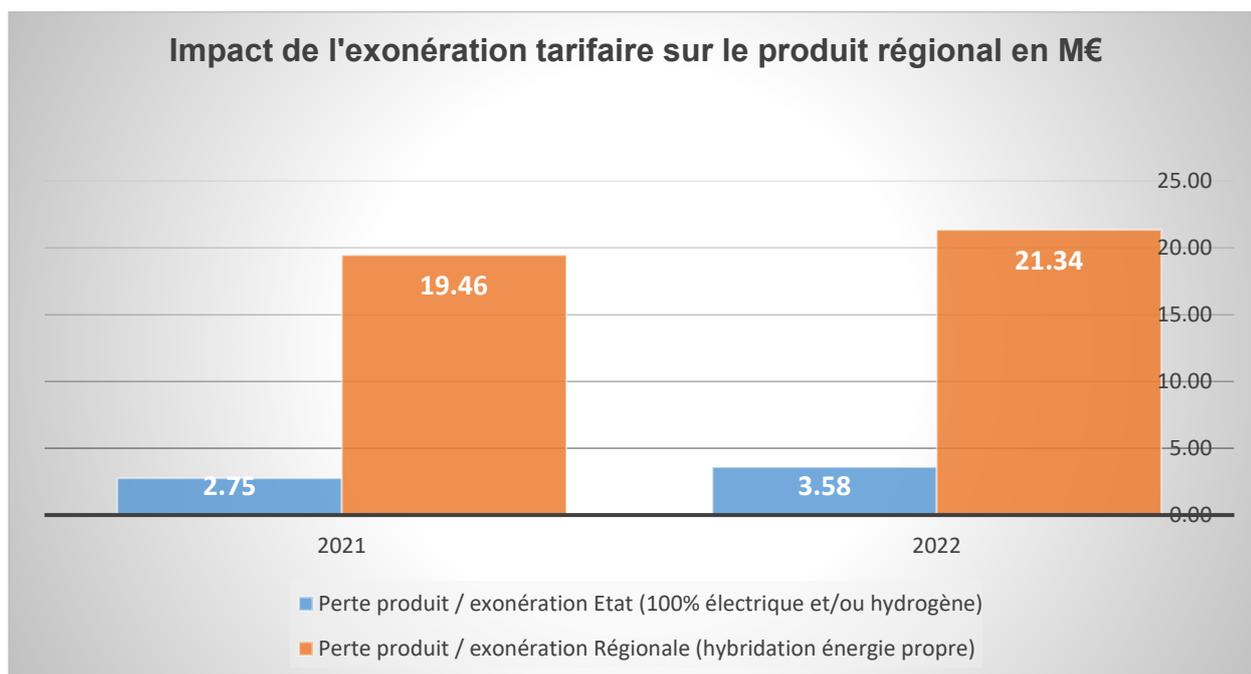
- La poursuite du verdissement du parc automobile ;
- Un changement de comportement d'achat des automobilistes dans le choix des véhicules face à une conjoncture économique inflationniste ;
- Un ralentissement des chaînes de production dû à des difficultés d'approvisionnement des matières premières et des semi-conducteurs engendrant des retards de livraison de véhicules importants et dans l'immatriculation de ces derniers.



Tandis que les demandes d'immatriculation ont continué leur ralentissement entre 2021 et 2022 pour les motorisations traditionnelles (-18% pour les véhicules gazoles et - 10% pour les véhicules essences), les demandes d'immatriculations au profit des véhicules propres ont subi une progression très significative :

- **+ 121%** pour les véhicules fonctionnant au bioéthanol ;

- **+ 31%** pour les véhicules électriques et/ou hydrogènes ;
- **+ 4%** pour les véhicules hybrides.



Conséquence directe de la modification du comportement d'achat des automobilistes des Hauts-de-France, la part des immatriculations des véhicules propres (exonérés de plein droit par l'Etat) a généré en 2022 une progression de la perte du produit régional de **+ 30%** par rapport à l'année précédente et la part des immatriculations des véhicules « dits propres » (exonérés par la Région) a enregistré une accentuation de la perte de produit de **+ 10%** par rapport à 2021.

Les frais de gestion de fiscalité directe :

Historiquement versé en substitution de la Dotation Générale de décentralisation dédiée à la formation professionnelle, ce produit correspond aux frais de gestion perçus par l'Etat dans le cadre de la collecte de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises.

Il est rappelé également que ce produit a subi une baisse significative en 2021 (-37,85 M€) compte tenu de la suppression de la taxe habitation puis a connu un nouveau fléchissement en 2022 en raison de la suppression de la part régionale de CVAE.

A noter que chacune de ces pertes de recette ont été compensées par le versement d'une dotation complémentaire qui apparaissent maintenant au chapitre 942.

Au titre du reliquat des frais de gestion de fiscalité directe, on enregistre donc une recette de **42,09 M€** au CFU 2022 soit une diminution de **-21,72% (-11,68 M€)** par rapport au CA 2021.

Ainsi, à périmètre constant, on observe une progression du produit de **+2,24 M€** liée au dynamisme de la CFE par rapport au CA 2021.

Les recettes perçues au titre de la fiscalité indirecte s'élèvent donc en 2022 à **2 173,01 M€** au CFU 2022.

3/ Une autonomie fiscale résiduelle

L'autonomie fiscale se mesure par le rapport entre le poids des recettes fiscales indirectes dont la Région a la capacité à moduler le taux (TIPCE Grenelle, taxe sur les cartes grises) et les recettes totales (hors emprunt).

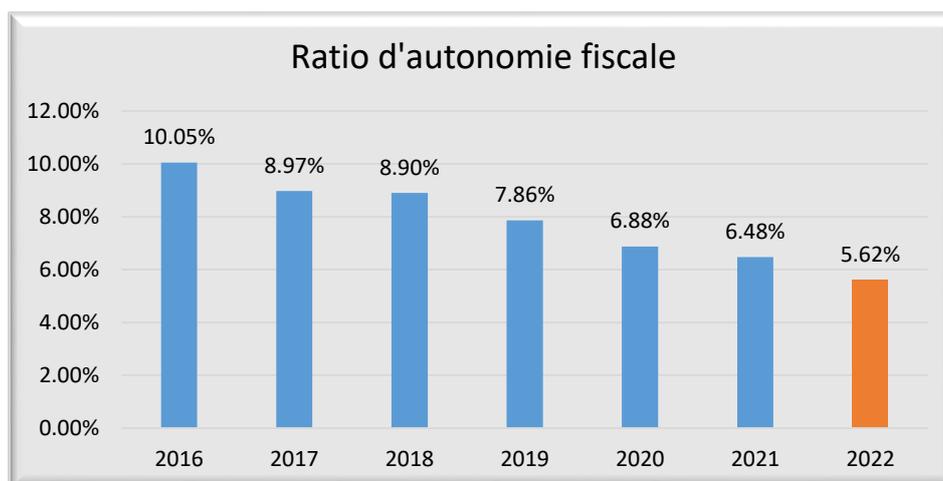
Evolution des recettes fiscales modulables entre 2016 et 2022 :

(En Millions d'€)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Ecart en %
Recettes totales (hors emprunt)	2 559,50	2 779,90	2 934,08	3 147,48	2 985,28	3 227,84	3 314,97	2,69
Recettes fiscales (modulables)	257,21	249,33	261,02	247,29	205,55	209,02	186,27	-10,88

En 2022, la Région perd – 10,88% de recettes fiscales modulables par rapport à 2021 sous l'effet de l'effondrement du produit des cartes grises.

On constate en revanche une augmentation sur les recettes totales (+2,69%). Celle-ci s'explique par une hausse des recettes fiscales indirectes due au dynamisme de la TVA et de la TICPE sous l'effet de l'inflation.

Evolution du ratio d'autonomie fiscale (en pourcentage) :



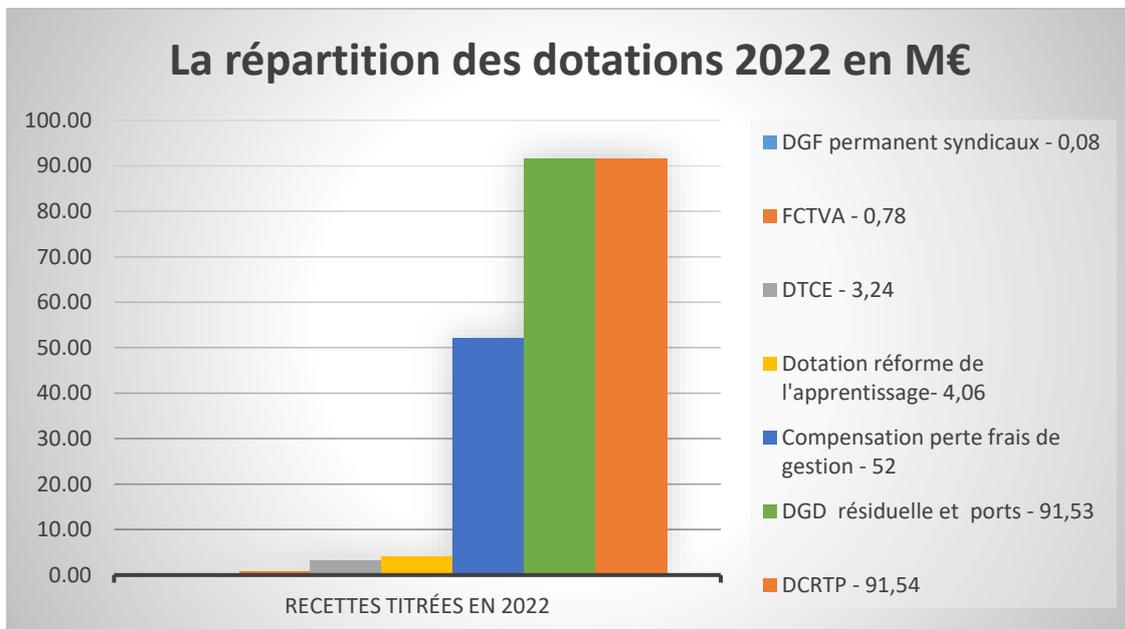
Le ratio d'autonomie fiscale recule ainsi de -0,86% en 2022 sous l'effet de l'effritement des recettes fiscales accentué par l'augmentation des recettes globales.

4/ Les dotations de l'Etat et autres participations non affectées

942

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les dotations de fonctionnement et autres participations non affectées représentent **7,34% des ressources régionales 2022** (investissement + fonctionnement) contre **7,31%** constatés en 2021 en raison de l'intégration au chapitre des dotations d'une nouvelle compensation pour la perte des frais de gestion de fiscalité directe (+13,92 M€).



En Euros	Recettes CA 2020	Recettes CA 2021	Voté 2022		
DGF permanents syndicaux	71 150	168 019	0	76 088	-55%
DGD (résiduelle et ports)	91 534 147	91 534 147	91 534 147	91 534 147	0%
DTCE (transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe	9 446 121	7 187 367	3 240 948	3 240 948	-55%
Dotation réforme de l'apprentissage	4 064 636	4 064 636	4 064 636	4 064 636	0%
Dotation de compensation CVAE exonérée	328 233	0	0	0	
FCTVA	273 986	356 795	300 000	778 447	118%
Compensation perte frais de gestion de fiscalité directe	0	38 076 186	51 997 337	51 997 337	37%
DCRTP	95 536 672	94 595 246	91 536 476	91 536 476	-3%
TOTAL	201 254 945	235 982 396	242 673 544	243 228 079	3%

La DGF concours particulier permanents syndicaux

Le concours particulier versé en remboursement des charges salariales pour la mise à disposition de fonctionnaires à des organisations syndicales représente **0,08 M€ en 2022** contre 0,17 M€ en 2021.

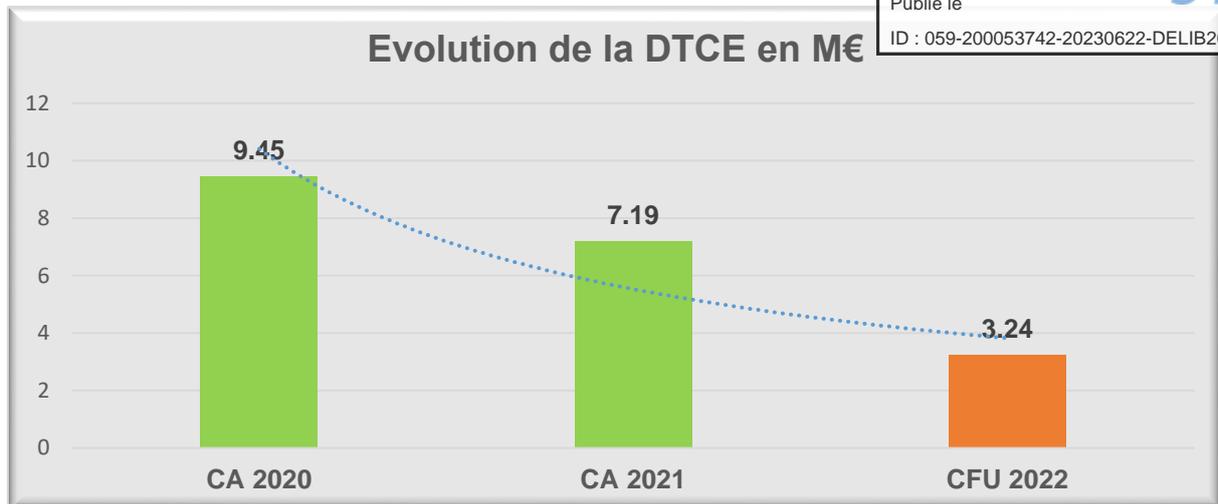
Le produit de la DGD (résiduel et ports)

Ces dotations sont stables soit, **91,53 M€** en 2022 comme pour les exercices 2021 et 2020.

Ce montant se décompose en **76,44 M€** au titre de la dotation générale de décentralisation 2022 et de **15,09 M€** pour la dotation générale de décentralisation pour les ports maritimes de pêche et de commerce.

La dotation au titre des transferts de compensation d'exonérations (DTCE)

En 2022, cette recette recule de -55% par rapport à 2021 pour s'établir à **3,24 M€ en 2022** conformément au taux de minoration appliqué sur les variables d'ajustement inscrit en loi de finances et qui a été reconduit sur 2022 (-3,95 M€ par rapport à 2021 et -6,21 M€ par rapport à 2020).



Le mécanisme consiste à opérer une minoration égale à la différence entre l'ensemble de ces variables en valeur 2021 et le montant disponible pour le même ensemble dans le périmètre 2022, après progression de tous les autres concours.

Ce mécanisme a vocation à financer à la fois la DGF et les autres concours financiers de l'Etat (enveloppe normée).

Dotation Réforme de l'Apprentissage

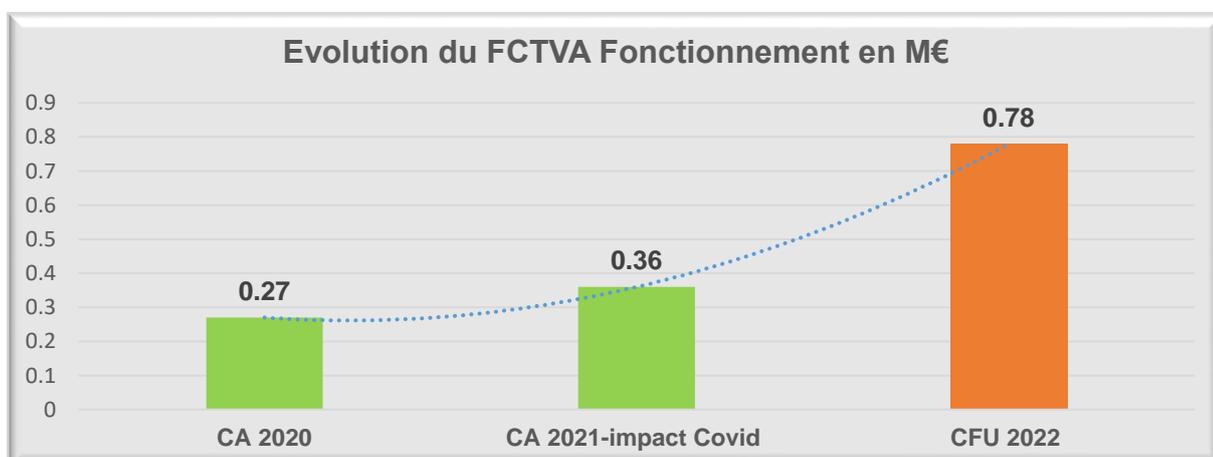
L'article 76 de la LFI pour 2020 a attribué aux régions à partir de 2020 une dotation (prélèvement sur recettes de l'Etat) pour compenser l'évolution des compétences et des missions sur l'apprentissage, suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 05/09/2018.

Le soutien financier au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage se matérialise par une recette pérenne qui s'élève à **4,06 M€ pour 2022**, soit une **stabilité du produit depuis 2020**.

Dotation de compensation CVAE exonérée : elle est depuis 2021 intégrée au sein de la fraction de TVA.

Fonds de compensation de la TVA

Les recettes de fonctionnement au titre du fonds de compensation de la TVA ont été versées sur la base des **dépenses éligibles de fonctionnement 2021** auxquelles est appliqué un taux de **16,404%** correspondant au taux de TVA en vigueur minoré de la part de TVA reversée par l'Etat à l'Union européenne.



La Région a donc perçu **0,78 M€ de FCTVA en 2022** contre **0,36 M€** en 2021.

On enregistre ainsi une progression de **+118%** par rapport à 2021 et de +159% par rapport au crédits votés.

Feuille n° 23 de la Délibération n° 2023.00720

Compensation Perte Frais de Gestion Fiscalité Directe Locale

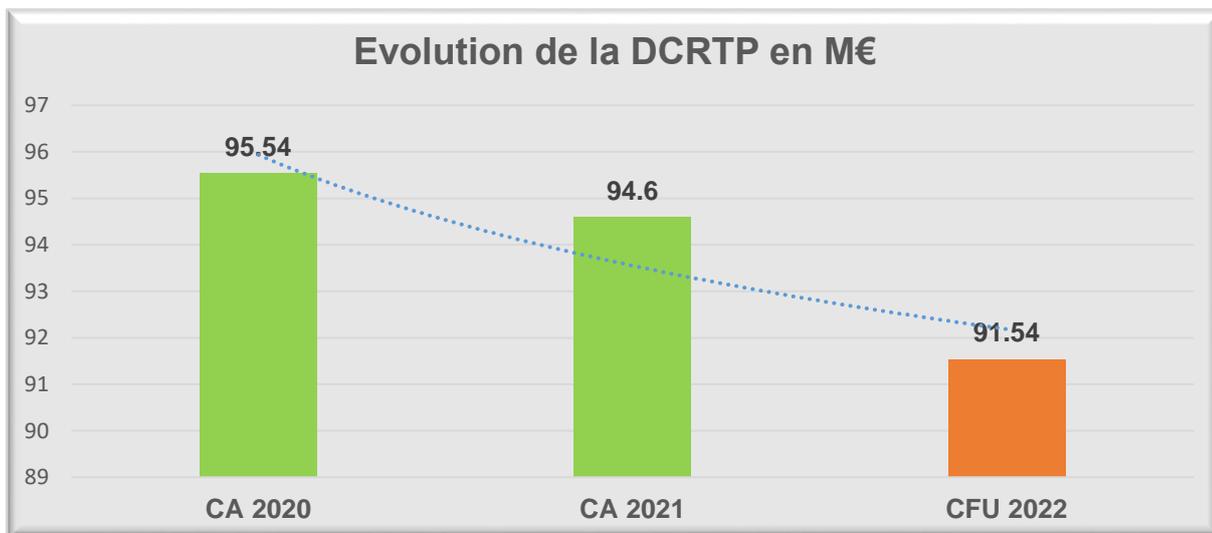
Rappelons qu'en 2021, la suppression de la taxe d'habitation dans l'assiette de calcul des frais de gestion a engendré une perte de recettes intégralement compensée par une dotation à hauteur de **38,08 M€**.

Pour 2022, une nouvelle dotation a été ajoutée à la précédente pour compenser la suppression de la part régionale de CVAE pour un montant de **13,92 M€**, soit **une compensation globale de 52 M€**.

Cette recette progresse ainsi de 37% par rapport à 2021 et reste conforme aux crédits votés 2022.

La dotation de compensation au titre de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

La Région a perçu une recette de **91,54 M€ de DCRTP en 2022** et enregistre une baisse de -3,06 M€ (-3%) puisque ce versement est intégré dans les variables d'ajustement.



NOTA : la minoration des variables d'ajustement n'est pas appliquée proportionnellement au montant perçu par chaque collectivité mais au prorata des recettes réelles de fonctionnement (RRF) des budgets principaux (déduction faite des produits exceptionnels et des atténuations de produits). Les RRF prises en compte sont celles constatées en N-2 dans les comptes de gestion.

Les recettes provenant des dotations de l'Etat et des autres participations non affectées s'élèvent donc en 2022 à **243,23 M€** soit une hausse de +7,25 M€ par rapport à 2021 (+3%) mais sont en régression de -2,83% (-6,68 M€) à périmètre constant en retraitant les 13,92 M€ de compensation de perte des frais de gestion de fiscalité directe.



En Euros	Recettes CA 2020	Recettes CA 2021	Voté 2022	Recettes CFU 2022	Evolution en % CFU 2022 / CA 2021
Les Opérations financières (Chap 943)	5 296 921	8 449 997	6 157 951	4 692 905	-44%
Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (Chap 944)	32 010	25 896	3 525	17 235	-33%
Les reprises sur provisions (Chap 945)	3 788 577	2 720 176	14 219 333	5 850 800	115%
TOTAL	9 117 508	11 196 069	20 380 809	10 560 941	-6%

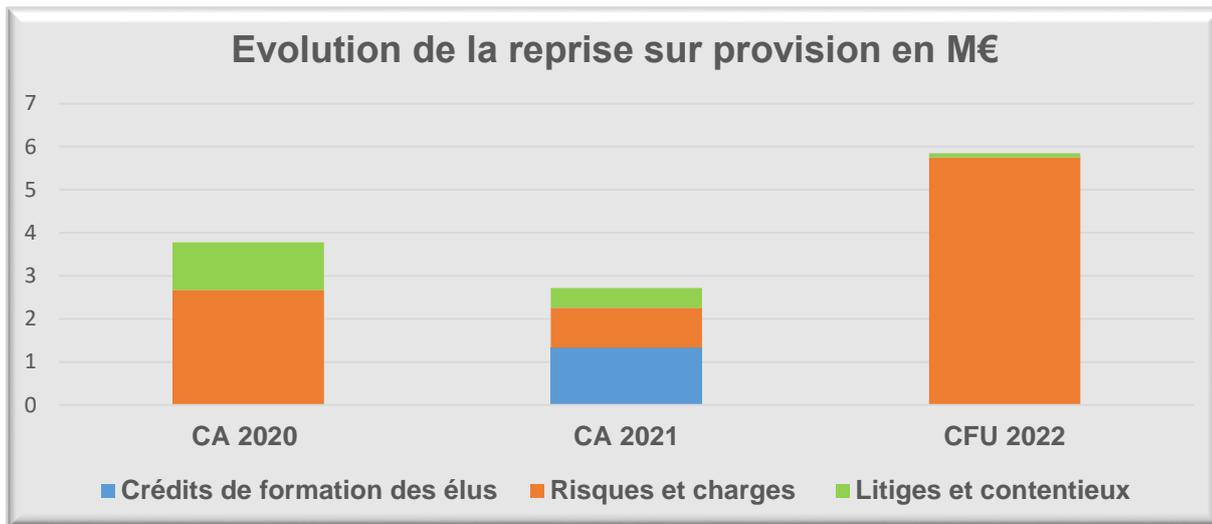
Les recettes provenant des **opérations financières** telles qu'enregistrées au **chapitre 943** représentent **4,69 M€ en 2022** et sont en baisse de **-44% soit (-3,76 M€)** par rapport à 2021 et de -24% (-1,47 M€) au regard des crédits votés.

Ce fléchissement des recettes financières est lié principalement à l'augmentation des taux d'intérêts qui engendre des frais financiers plus élevés.

En effet, en 2021 et sur les exercices précédents les taux négatifs à court terme ont permis d'encaisser des recettes importantes. Or, dès juillet 2022, les taux sont passés à zéro puis en territoire positif dès le mois de septembre ne permettant plus à la Région d'encaisser des recettes sur les titres à court terme.

Les recettes liées aux **frais de fonctionnement des groupes d'élus** représentent **17,24 K€ en 2022** et sont en diminution de **-33% (-8,66 K€)** par rapport à 2021. Ces recettes sont constituées de reversements sur charges sociales et sur rémunération.

Les reprises sur provisions représentent **5,85 M€ en 2022** soit une hausse de **+113% (+3,13 M€)** par rapport à 2021.



Cette reprise est composée pour :

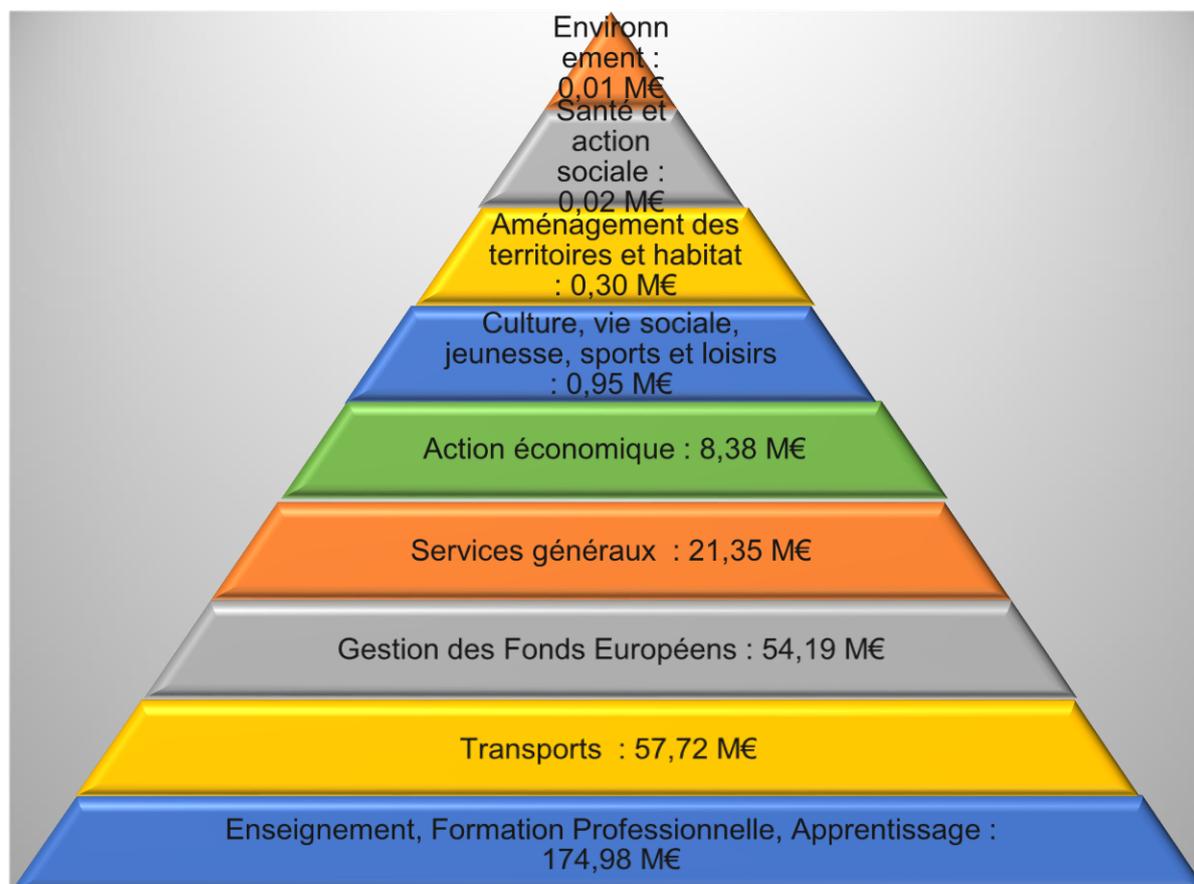
- 0,1 M€ de reprise liée à la disparition des contentieux
- 5,75 M€ de reprise liée à l'extinction ou au remboursement de créances à risque d'irrecouvrabilité.

La progression de cette reprise de provision sur 2022 s'explique notamment par :

- La reprise du recouvrement ou le recouvrement partiel sur des avances remboursables consenties aux entreprises ayant fait l'objet de plusieurs impayés;
- Des prêts consentis aux entreprises intégralement soldés ;
- L'extinction des créances pour lesquelles le débiteur a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire au terme de laquelle le mandataire a délivré un certificat d'irrecouvrabilité.

6/ Les recettes sur opérations ventilées

Composition des principales recettes ventilées :



Les recettes sectorielles de fonctionnement (y compris les fonds européens) ont diminué de **-22% (-89,12 M€)** passant de 407,02 M€ en 2021 à 317,90 M€ en 2022 et on constate également une baisse de **-20%** (-79,02 M€) au regard des crédits votés (396,92 M€) essentiellement due aux recettes liées à l'autorité de gestion des fonds européens.

En Euros	Recettes CA 2020	Recettes CA 2021	Voté 2022	Recettes CFU 2022	Evolution en % CFU 2022 / CA 2021
SECTORIELLES	330 911 479	363 259 463	291 964 145	263 713 133	-27%
FONDS EUROPEENS –Fonction 05	45 411 490	43 765 214	104 958 634	54 190 955	24%
TOTAL	376 322 969	407 024 677	396 922 780	317 904 088	-22%

Cette baisse s'explique principalement par les recettes liées à la **fonction 2 - Enseignement, Formation Professionnelle et Apprentissage** en diminution de -91,86 M€ entre 2021 et 2022.

Ainsi, déduction faite des fonds européens, les recettes sectorielles de fonctionnement régressent de **99,55 M€ (-27,40%)** sous l'effet d'un ralentissement de l'exécution de certains dispositifs tels que le PACTE régional d'investissement dans les compétences ou le programme SARE dans le cadre de la politique de l'habitat et du logement.

Les recettes sectorielles et au titre des fonds européens réalisées entre 2020 et 2022
suit :

En Euros	Recettes CA 2020	Recettes CA 2021	Voté 2022	Recettes CFU 2022	Evolution en % CFU 2022 / CA 2021
Fonction 0 - Services Généraux	18 114 909	22 806 840	26 925 993	21 354 484	-6%
Fonction 05- Gestion des Fonds Européens	45 411 490	43 765 214	104 958 634	54 190 955	24%
fonction 2 - Enseignement, Formation Professionnelle et Apprentissage	223 562 126	266 839 192	196 191 949	174 979 874	-34%
Fonction 3 - Culture, sports et loisirs	274 845	856 691	850 126	948 216	11%
Fonction 4 - Santé et action sociale	29 021 815	166 408	0	19 895	-88%
Fonction 5 - Aménagement des territoires	479 616	4 449 709	5 146 485	301 313	-93%
Fonction 6 - Action Economique	1 809 418	4 562 547	3 652 608	8 383 637	84%
Fonction 7 - Environnement	589 477	512 906	450	10 613	-98%
Fonction 8 - Transports	57 059 274	63 065 169	59 196 535	57 715 101	-8%
TOTAL	376 322 969	407 024 677	396 922 780	317 904 088	-22%

**Remarque : La fonction 0 intègre les actions européennes, l'ex-subvention globale et les dispositifs d'aide au développement européen et international (042/043/044) et les fonctions 2, 6 et 8 : les recettes européennes générées par les dépenses réalisées en maîtrise d'ouvrage (Région bénéficiaire directe).*

L'évolution des recettes sectorielles entre 2021 et 2022 :

930

SERVICES GÉNÉRAUX

Les recettes perçues en 2022 au titre des **Services Généraux** s'élèvent à **21,35 M€** soit une **baisse de -6% (-1,45 M€) par rapport au CA 2021** essentiellement au titre des recettes de l'administration générale :

- -1 M€ en *Administration générale*,
- -2,08 K€ en *Conseils*,
- -0,44 M€ en matière d'Actions *interrégionales, européennes et internationales (recettes d'assistance technique Interreg et FESI)*.

Les recettes perçues en 2022 au titre de **Fonction 02-Administration générale** s'élèvent à **9,01 M€** soit une **baisse de -10% (-1 M€) par rapport au CA 2021** mais augmentent de **17% (1,29 M€)** au regard des crédits votés 2022.

Cette baisse s'explique notamment par :

- Une diminution de recettes de -0,54 M€ au titre des remboursements d'assurances en cas de sinistres (hors lycées) ;
- Une baisse de -1,54 M€ de recettes au titre de la logistique des services centraux (équipements de protections individuelles co-financés lors du COVID) ;
- Un fléchissement de -0,28 M€ correspondant aux recettes du fonds d'insertion des personnes handicapées ;
- Une baisse de -0,19 M€ de recettes SIG ;
- Une diminution de -0,18 M€ des recettes relatives aux prestations d'actions sociales.

Ces baisses sont atténuées par une progression :

- Des reversements sur rémunération du personnel des services de +0,71 M€ ;
- Des recettes relatives à l'exploitation de la crèche régionale de +0,40M€ ;
- Des recettes versées au titre de la transformation des organisations de +0,2 M€ ;
- Des recettes correspondant à l'exploitation du Palais du Nouveau Siècle de +0,13 M€

Les recettes perçues en 2022 au titre de **Fonction 04- Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales** s'élèvent à **12,35 M€** soit une **baisse de 3% (-0,44 M€) par rapport au CA 2021** et régressent de **-36% (-6,87 M€)** au regard des crédits votés 2022.

Cette diminution porte principalement sur les actions européennes avec -1 M€ de recettes d'assistance technique sous l'effet du passage aux coûts forfaitaires.

On note également une hausse de 0,37 M€ sur la mobilité européenne et internationale.

930-5

GESTION DES FONDS EUROPÉENS

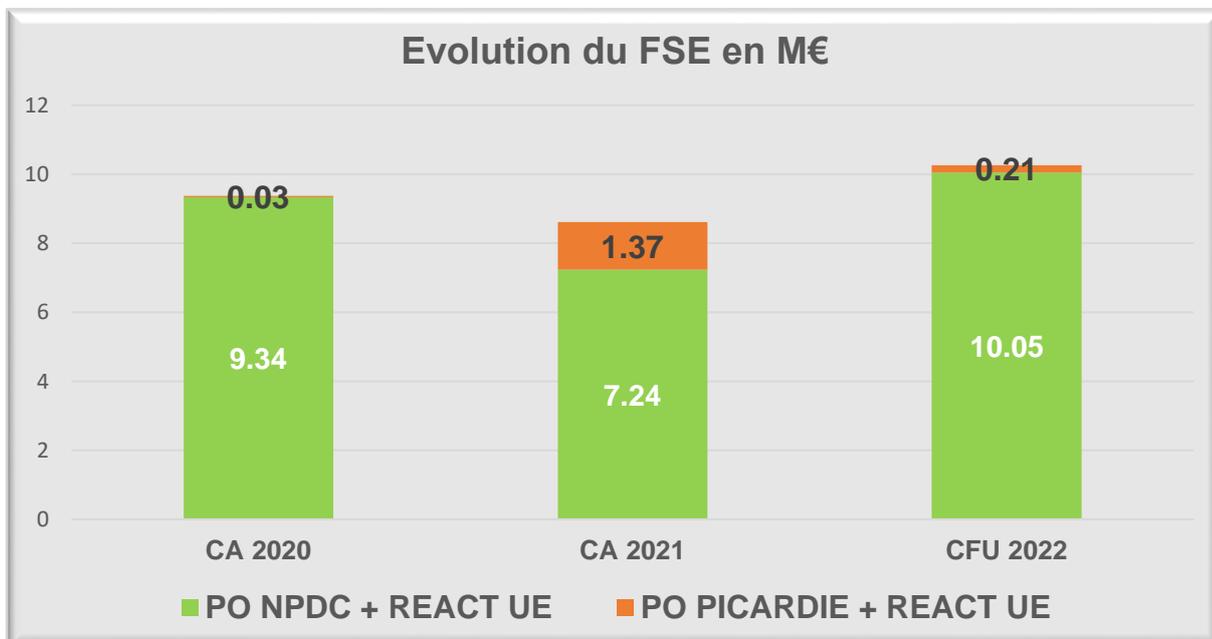
Il est rappelé que cette fonction enregistre uniquement les recettes propres à l'autorité de gestion correspondant aux appels de fonds FEDER, FSE, IEJ au titre des dépenses certifiées réalisées mais par les tiers bénéficiaires.

La fonction enregistre également les paiements effectués par l'ASP au titre du FEADER et du FEAMP pour les exercices comptables du 16/10/2021 au 15/10/2022 pour le FEADER et du 01/07/2021 au 30/06/2022 pour le FEAMP.

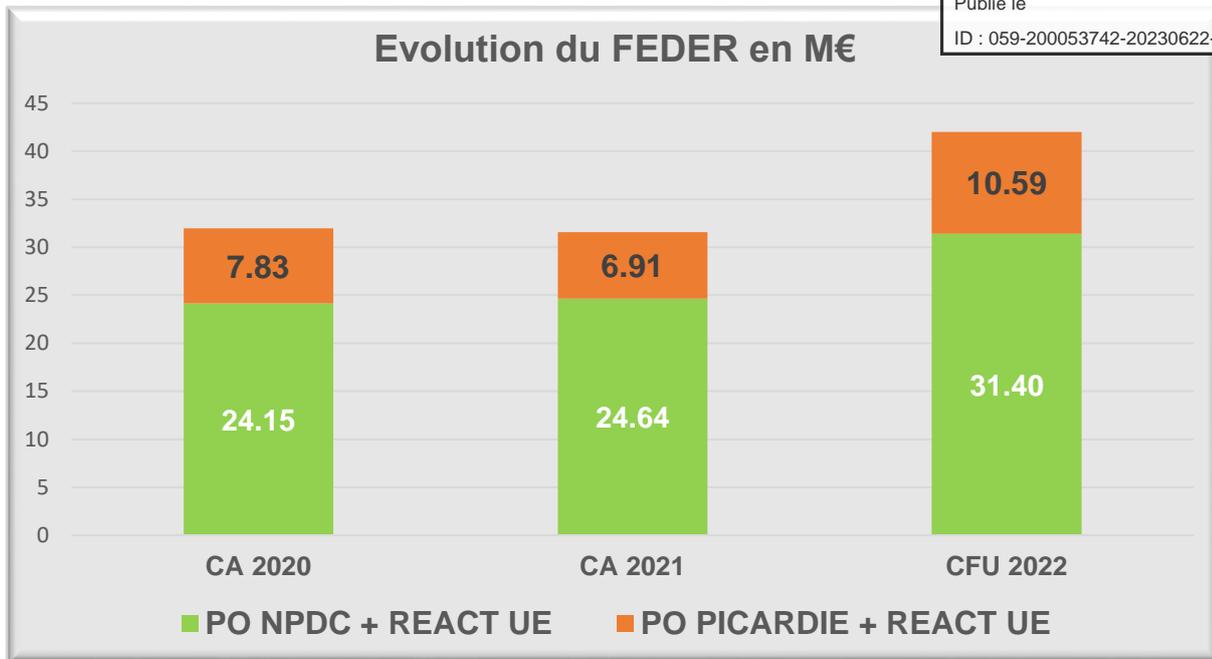
Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Gestion des Fonds européens** (Région - Autorité de Gestion) s'élèvent à **54,19 M€** soit une **hausse de 24%** (+10,43 M€) par rapport au CA 2021 dont:

- +1,66 M€ de FSE
- +10,45 M€ de FEDER
- -0,93 M€ de FEADER
- +0,75 M€ de FEAMP

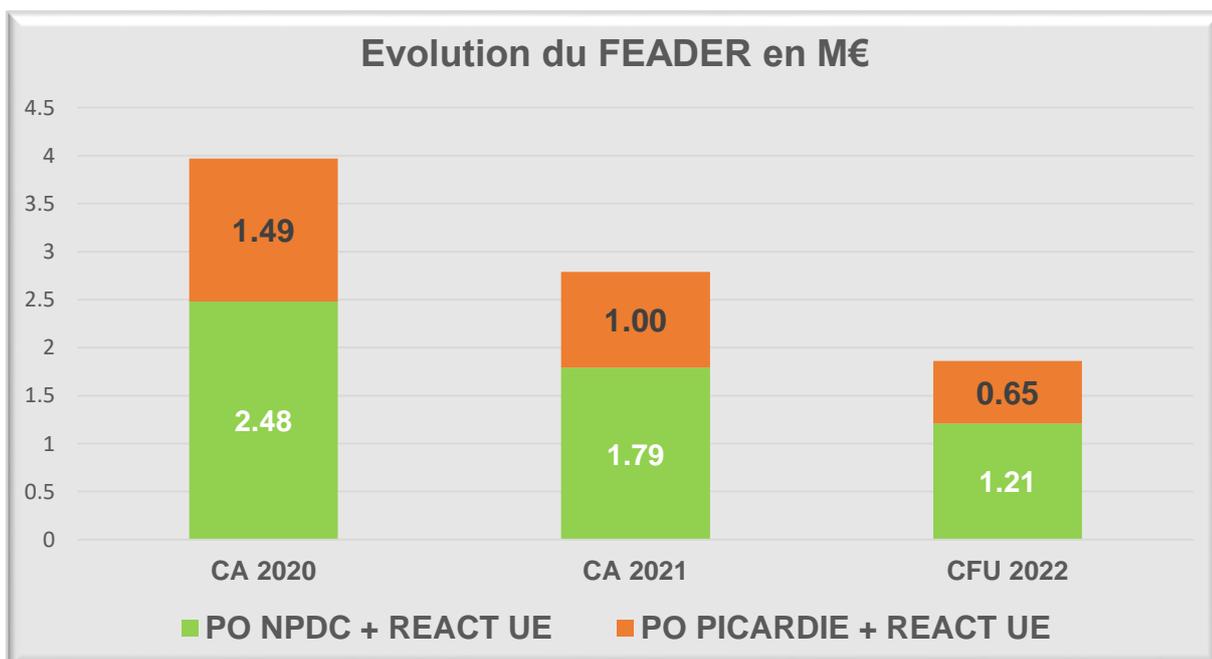
Les recettes perçues en 2022 au titre de **Fonction 051 FSE** s'élèvent à **10,26 M€** soit une **augmentation de +19%** (+1,66 M€) par rapport au CA 2021 mais régressent de -46% (-8,76 M€) au regard des crédits votés 2022.



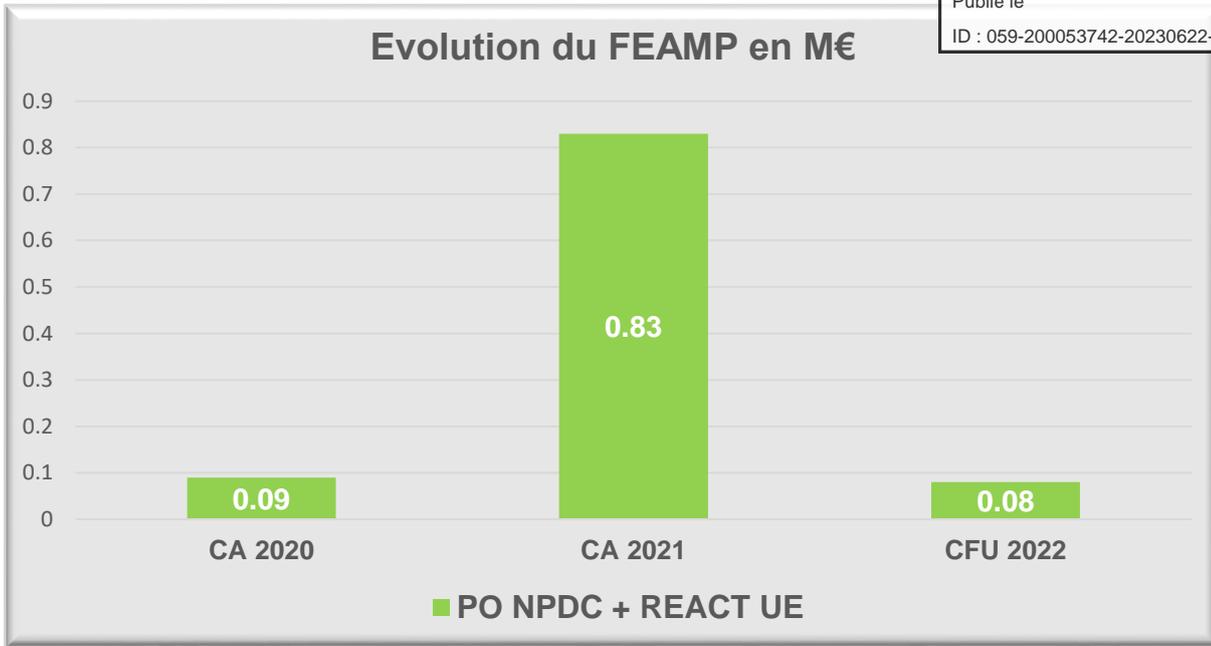
Les recettes perçues en 2022 au titre de **Fonction 052 FEDER** s'élèvent à **41,99 M€** soit une **hausse de +33%** (+10,45 M€) par rapport au CA 2021 mais régressent de -49% (- 40,01 M€) au regard des crédits votés 2022.



Les recettes perçues en 2022 au titre de **Fonction 05880 FEADER** s'élèvent à **1,87 M€** soit une **baisse de -33%** (-0,93 M€) par rapport au CA 2021 et reculent également de **-47%** (-1,64 M€) au regard des crédits votés 2022.



Les recettes perçues en 2022 au titre de **Fonction 05881 FEAMP** s'élèvent à **0,08 M€** soit une **diminution de -90%** (-0,75 M€) par rapport au CA 2021 et régressent de **-82%** (-0,36 M€) au regard des crédits votés 2022.



932

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Les recettes perçues en 2022 au titre de **l'Enseignement, la Formation Professionnelle et l'Apprentissage** s'élèvent à **174,98 M€** soit une baisse de **-34%** (-91,86 M€) par rapport au CA 2021 dont:

- +4,09 M€ au titre de l'enseignement du second degré
- +75,01 K€ au titre de l'enseignement supérieur
- -4,14 K€ au titre des cités scolaires
- -95,74 M€ au titre de la formation professionnelle
- -1,14 M€ au titre de l'apprentissage
- +0,67 M€ au titre de la formation sanitaire et sociale
- +0,18 M€ au titre des autres services périscolaires et annexes.

Les recettes perçues en 2022 au titre de **Fonction 22 -Enseignement du second degré** s'élèvent à **16,61 M€** soit **une hausse de 33%** (+4,09 M€) par rapport au CA 2021 et progressent de 8 % (+1,16 M€) au regard des crédits votés 2022.

La principale augmentation porte sur la participation des familles aux Frais d'hébergement et de restauration dans les lycées (+2,47 M€) sous l'effet de l'assouplissement des mesures sanitaires.

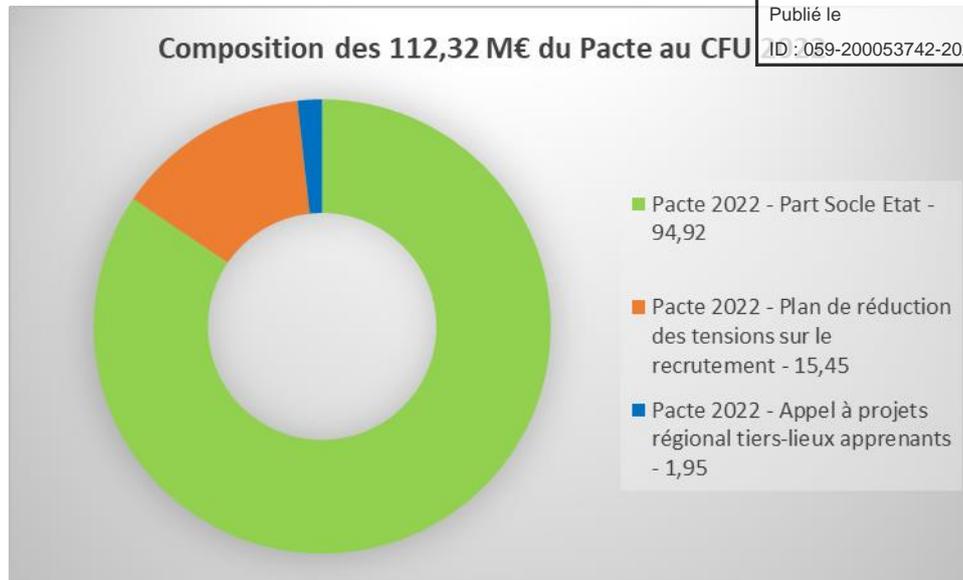
Les recettes perçues en 2022 au titre de **Fonction 23- Enseignement supérieur** s'élèvent à **137,57 K€** soit **une hausse de 120%** (+75,01 K€) par rapport au CA 2021 essentiellement liée à une régularisation au titre du dispositif de cautionnement solidaire pour les étudiants de la rentrée universitaire 2014 (100 K€).

Fonction 24 -Cités scolaires

(Pas d'inscription-pas d'exécution en 2022)

Les recettes perçues en 2022 au titre de **Fonction 25 -Formation professionnelle** s'élèvent à **136,55 M€** soit **une baisse de -41%** (-95,74 M€) par rapport au CA 2021 et diminuent de -16% (-26,93 M€) au regard des crédits votés 2022.

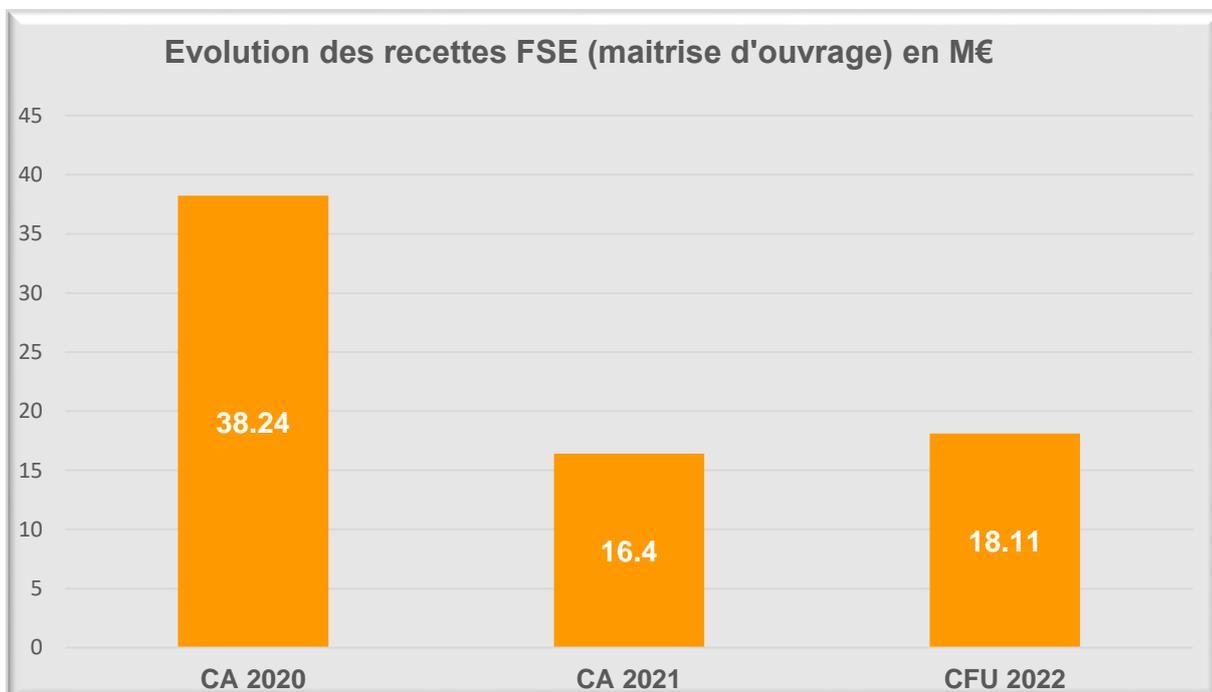
Cette baisse porte essentiellement sur les recettes liées au PACTE régional d'investissement dans les compétences 112,32 M€, soit **- 101,17 M€** entre 2021 et 2022.



Elle s'explique principalement par :

- Les modalités financières proposées par l'Etat au titre des conventions 2019, 2020, 2021 et 2022 (et notamment le rythme de versement des acomptes et soldes qui diffère selon les conventions et reste fonction du rythme de justification des dépenses);
- Les modalités de régulation arrêtées entre l'Etat et la Région par rapport au rythme d'exécution des conventions.

Pour le versement du solde de chacune de ces conventions, la contribution de l'Etat correspond à la différence entre le montant total de la dépense additionnelle retenue et les versements déjà effectués.



Toutefois, il est à noter **une hausse de recettes de 1,71 M€** relative aux professionnelles éligibles au Fonds social Européen.

En effet, contrairement à l'exercice 2020 qui avait enregistré une bonne part des recettes relatives aux appels de fonds 2019, l'année 2022 a enregistré la complétude des appels de fonds sur les deux programmes opérationnels. La hausse de la recette par rapport à 2021 s'explique également par une augmentation du niveau de la certification des dépenses en raison de la fin de la programmation 2014-2020.

Enfin, il est à noter **une progression de recettes de 0,31 M€** au titres des recettes versées par l'AGEPIPH pour la participation en faveur de la formation et de la qualification des personnes de la Région Hauts de France en situation de handicap (solde 2021 et avance 2022).

Les recettes perçues en 2022 au titre de **Fonction 26- Apprentissage** s'élèvent à **12,37 M€ soit une baisse de -8%** (-1,14 M€) par rapport au CA 2021 mais progressent de +0,2% (+24,95 K€) au regard des crédits votés 2022.

Cette baisse porte essentiellement sur les recettes relatives à la contribution des CFA (-0,23 M€), au transport, à l'hébergement et à la restauration des apprentis (-0,65 M€) et au fond de solidarité des apprentis (-0,13 M€).

Enfin, il convient de rappeler que la principale recette enregistrée sur la fonction apprentissage (12,3 M€) est au titre de la dotation au fonds à l'apprentissage versé par France Compétences pour le financement des dépenses des CFA conformément à la réforme de l'apprentissage.

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 27 Formation sanitaire et sociale** s'élèvent à **8,99 M€** soit une **hausse de +8%** (+0,67 M€) par rapport au CA 2021 et une progression de +99% (+4,48M€) au regard des crédits votés 2022.

Cette hausse porte principalement sur le Financement des établissements sanitaires publics et privés (+0,59 M€).

On note également une légère augmentation de +53,45 K€ au titre des reversements liés aux bourses sanitaires et sociales.

Les recettes perçues en 2022 au titre de **Fonction 28 Autres services périscolaires et annexes** s'élèvent à **0,33 M€** soit **une hausse de +123%** (+ 0,18 M€) par rapport au CA 2021 notamment en raison d'une participation de l'Etat de 0,3 M€ au titre du soutien aux jeunes en situation de rupture de parcours de formation. Les recettes augmentent également de +5% (+15,66 K€) au regard des crédits votés 2022, relatifs à des reversements de trop-perçus sur les dispositifs de soutien à l'action éducative, aide à la scolarité, et au titre de l'aide complémentaire aux lycéens.

933

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

Les recettes perçues en 2022 au titre de **la Culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs** s'élèvent à **0,95 M€** soit **une hausse de 11%** (+91,53 K€) par rapport au CA 2021 dont:

- +0,13 M€ au titre de la Culture ;
- -69,28 K€ au titre des Sports ;
- -6,02 K€ au titre de la jeunesse et des loisirs ;
- +33,33 K€ au titre de la vie sociale et citoyenne.

Les recettes perçues en 2022 au titre de **Fonction 31 –Culture** s'élèvent à **0,50 M€** soit **une hausse de +37%** (+0,13 M€) par rapport au CA 2021 et progressent de +9% (+0,40 K€) au regard des crédits votés 2022 au titre de la coopération pour le cinéma et l'image animée et des reversements de trop-perçus sur des dispositifs PEPS et autres temps forts.

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 32 -Sports** s'élèvent à **0,40 M€** soit une **baisse de -15%** (-69,28 K€) par rapport au CA 2021 et progressent de +11% (+39,04 K€) au regard des crédits votés 2022. Ce fléchissement porte sur les reversements de trop-perçus des subventions versées sur différents dispositifs liés au fonctionnement des équipements sportifs.

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 34- Vie sociale et citoyenne** s'élèvent à **48,03 K€** soit une **hausse de +227%** (+33,33 K€) par rapport au CA 2021 et progressent de +60% (+18,03 K€) au regard des crédits votés 2022 liées à la régie PMSE (location du parc de matériels scéniques et d'exposition) compte-tenu de l'annulation ou du report d'évènements sous l'impact de la crise sanitaire.

934

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Santé et de l'action sociale** s'élèvent à **19,89 K€** soit **une baisse de -88%** (-0,15 M€) par rapport au CA 2021 sur la **Fonction 41 –Santé**.

Cette recette concerne le reversement d'un trop versé de subvention de l'observatoire régional de santé et du social de Picardie dans le cadre du programme INTERREG (dispositif GEDIDOT : Gestion et Diffusion de données Transfrontalières).

935

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT

Les recettes perçues en 2022 au titre de **l'Aménagement du territoire et de l'habitat** s'élèvent à **0,30 M€** soit **une baisse de -93%** (-4,15 M€) par rapport au CA 2021 et de -94% (-4,85 M€) par rapport aux crédits votés 2022 dont:

- -0,3 M€ au titre des services communs ;
- +0,16 M€ au titre de la politique de la Ville ;
- -3,7 M€ au titre de la politique de l'habitat et du logement (programme SARE) ;
- -0,24 M€ au titre des technologies de l'information et de la communication.

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 50 -Services communs** s'élèvent à **35,62 K€** soit une **baisse de -89 %** (-0,3 M€) par rapport au CA 2021 et de -95% (-0,64 M€) par rapports aux crédits votés 2022. Cette recette porte sur la part en intérêts du prêt consenti à Territoire 62.

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 52- Politique de la ville** s'élèvent à **0,2 M€** soit **une hausse de +433%** (+0,16 M€) par rapport au CA 2021 et progressent de +2194% (+ 0,19 M€) au regard des crédits votés 2022. Ces recettes correspondent à des reversements de trop-perçu sur les dispositifs Politique de la ville et nos quartiers d'été.

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 53 -Agglomération et villes moyennes** s'élèvent à **5,98 K€** soit **une baisse de -91%** (-58,94 K€) par rapport au CA 2021. Ces recettes correspondent à un reversement d'un syndicat Mixte concernant un trop-perçu au titre du dispositif Parcs Naturels régionaux.

En raison d'un retard dans la réalisation de la dépense au titre du programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique), la **Fonction 55 – Habitat (logement)** n'enregistre aucune recette à ce titre en 2022. Pour rappel, la recette est constituée de la contribution de 4 co-financeurs privés (Total Energie, EDF, SIPLEC et ARMORIN).

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 57 – Technologies de l'information et de la communication** s'élèvent à **61,78 K€** soit une **baisse de -80%** (-0,24 M€) par rapport au CA 2021 et de -52% (-68,22 K€) au regard des crédits votés 2022.

Cette recette est perçue chaque année dans le cadre du groupement de commande relatif au raccordement au réseau régional de télécommunication de l'ex-Région Picardie. La nouvelle convention dans le cadre de ce groupement de commande a évolué et permet désormais aux différents membres de commander de façon autonome impactant ainsi le niveau de recettes à percevoir pour la Région.

936

ACTION ÉCONOMIQUE

Les recettes perçues en 2022 au titre de l'**Action économique** s'élèvent à **8,38 M€** soit une **augmentation de +84%** (+3,82 M€) par rapport au CA 2021 et de +130% (+4,73 M€) par rapport aux crédits votés 2022 dont:

- +2 M€ au titre des Interventions économiques transversales ;
- +1,86 M€ au titre des Actions sectorielles ;
- -19,62 K€ au titre du rayonnement et de l'attractivité du territoire
- 24,56 K€ au titre de la recherche et innovation

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 61 - Interventions économiques transversales** s'élèvent à **2,67 M€** soit une **hausse de +300%** (+2 M€) par rapport au CA 2021 et progressent de +279% (+1,97 M€) au regard des crédits votés 2022.

Cette progression de recettes s'explique principalement par un titrage anticipé des dividendes 2022 sur les actions détenues auprès de la société de capital-risque Picardie Investissement.

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 63 - Actions sectorielles** s'élèvent à **5,69 M€** soit une **hausse de +49%** (+ 1,86 M€) par rapport au CA 2021 et progressent de +93% (+2,74 M€) au regard des crédits votés 2022.

Cette évolution résulte :

- Des recettes perçues de la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements (SIAGI) au titre de reversements de trop perçus de dotation dans le cadre de la clôture du fond de garantie commerce Nord-Pas-de-Calais mis en place pour la création, la reprise et le développement d'entreprises commerciales et de services aux particuliers (2,23 M€) ;
- De la participation de l'Etat dans le cadre du plan France Relance pour accompagner la création et la mise en place d'un centre de réponse à incident cyber (CSIRT) sur le territoire régional pour un montant de 1 M€.

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 64 -Rayonnement et attractivité du territoire** s'élèvent à **7,5 K€** soit une **baisse de -72%** (-19,62 K€) par rapport au CA 2021 au titre de reversements sur le devoir de mémoire.

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 67- Recherche et innovation** s'élèvent à **10,1 K€** soit une **diminution de -71%** (-24,56 K€) par rapport au CA 2021 au titre de reversements liés aux colloques et aux manifestations dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

937

ENVIRONNEMENT

Les recettes perçues en 2022 au titre de **l'Environnement** s'élèvent à **10,61 K€** soit une **baisse de -98%** (-0,5 M€) par rapport au CA 2021 dont:

- -0,45 M€ au titre des actions transversales
- -58,96 K€ au titre de la préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques.

938

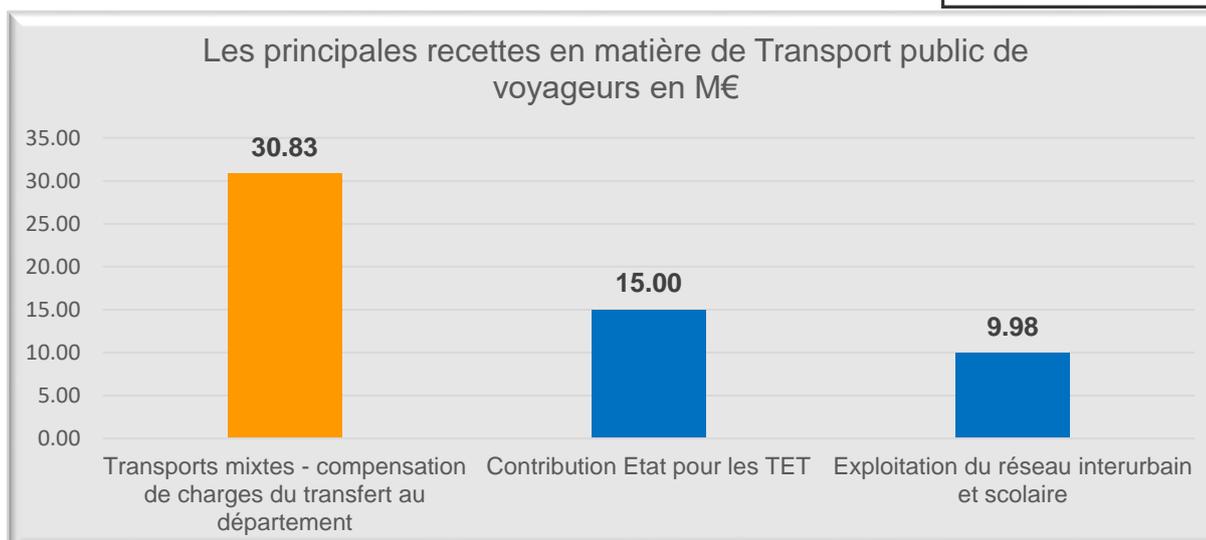
TRANSPORTS

Les recettes perçues en 2022 au titre des Transports s'élèvent à **57,72 M€** soit une **baisse de -8 %** (- 5,35 M€) par rapport au CA 2021 dont:

- -45,36 K€ au titre des services communs
- -0,97 M€ au titre des transports scolaires
- -4,19 M € au titre des transports publics de voyageurs
- -0,11 M€ au titres des infrastructures
- -36,71 K€ au titre des circulations douces

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 81 -Transports scolaires** s'élèvent à **1,06 M€** soit une **diminution de -48%** (- 0,97 M€) par rapport au CA 2021 et progressent en revanche de 112% (+0,56 M€) au regard des crédits votés 2022. Ces recettes sont essentiellement liées à l'exploitation du réseau de transport scolaire.

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 82- Transports publics de voyageurs** s'élèvent à **56,28 M€** soit **une baisse de -7%** (-4,19 M€) par rapport au CA 2021 et sont conformes aux crédits votés 2022.



Les principales recettes en matière de transport public de voyageurs portent :

- Les **30,82 M€** d'attribution de compensation financière. Cette somme est égale à la différence entre le montant de CVAE et le montant des charges transférées par les Départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme ;
- La contribution financière de l'Etat (**15 M€**) au titre des TET (Trains équilibre des Territoires) liée à l'exploitation du service ferroviaire de transport conventionné de voyageurs Paris/Amiens/Boulogne, Paris/Saint-Quentin et Maubeuge/Cambrai ;
- Les recettes d'exploitation du réseau interurbain et scolaire sur route (9,98 M€);

Les principales évolutions de recettes constatées en 2022 portent sur :

- Le Transport ferroviaire qui enregistre une baisse de recettes de -4,18 M€ en raison principalement d'un reversement exceptionnel d'un trop-perçu dans le cadre de la convention TER 2018 versé en 2021.
- L'exploitation du réseau routier scolaire et interurbain qui enregistre en revanche une progression de recette de +1,04 M€ en raison de la continuité de la tarification unifiée 2021 appliquée sur le département de l'Oise dans le cadre des délégations de service public et des reversements liés au conventionnement avec la Métropole Européenne de Lille (Autorité Organisatrice de la Mobilité) dans le cadre de l'organisation du transport routier des lignes pénétrantes.

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 85 -Infrastructures** s'élèvent à **0,38 M€** soit une baisse de -22% (-0,11 M€) par rapport au CA 2021 et diminuent également de -84% (-1,99 M€) au regard des crédits votés 2022.

Ces recettes portent principalement sur l'exploitation, la maintenance, le développement et l'aménagement portuaire.

La diminution constatée résulte notamment d'une recette exceptionnelle comptabilisée en 2021 correspondant à l'application de pénalités de retard dans le cadre du marché relatif au lot de remise en peinture de la porte aval de l'écluse Carnot à Calais pour un montant de 91,5 K€.



Présentation consolidée par chapitres

L'année 2022 se caractérise par une augmentation des dépenses réalisées de fonctionnement.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à **2 443,28 M€** en 2022 contre **2 400,69 M€ en 2021**, soit une augmentation de **+42,59 M€** représentant une légère hausse de **+1,77 %**.

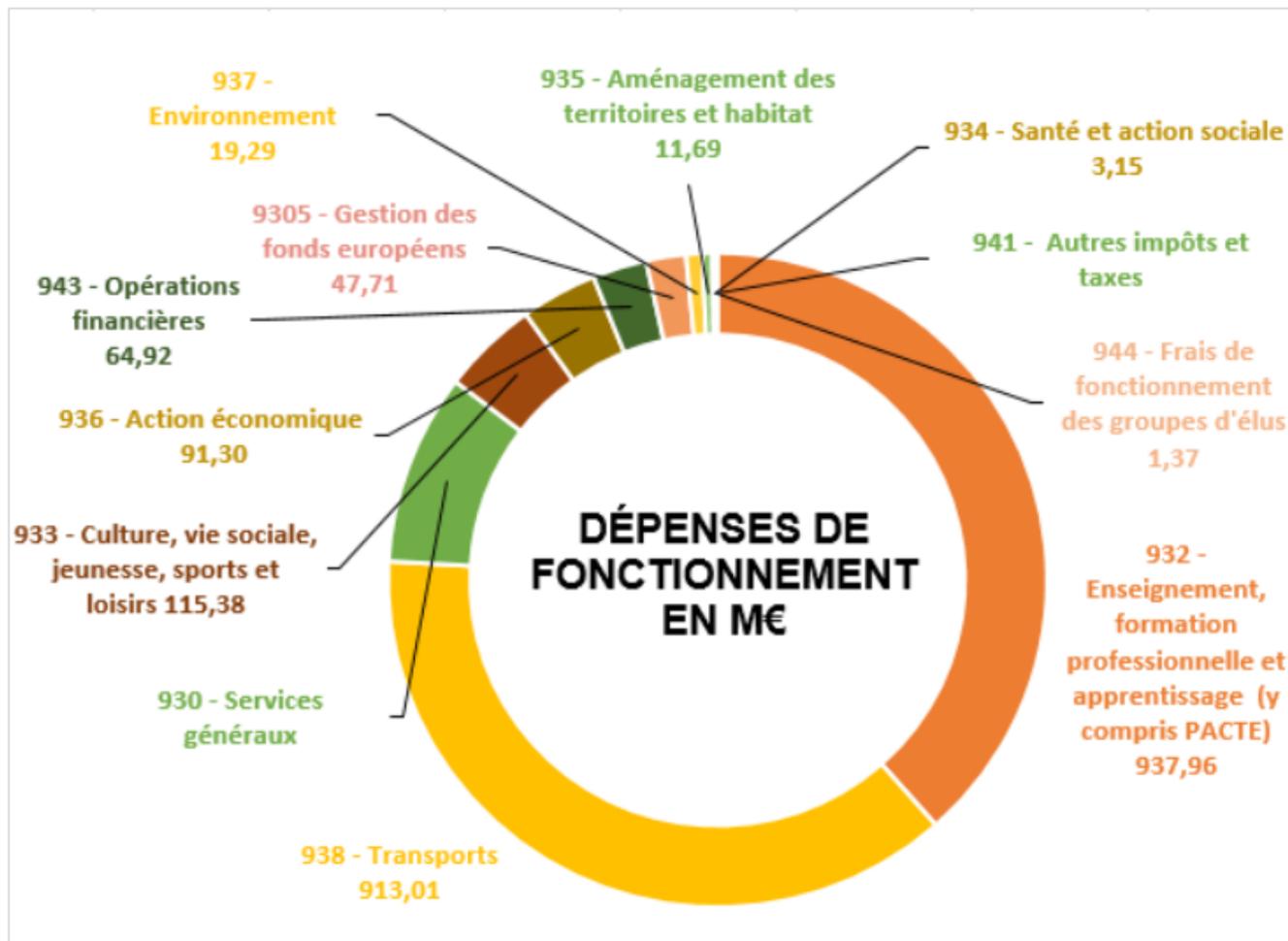
Vous trouverez ci-dessous une présentation par chapitre :

Dépenses de fonctionnement – synthèse par chapitre

	CA 2021	CFU 2022	Evolution entre CFU 2022 et CA 2021	
			...en volume*	...en %
930 - SERVICES GENERAUX	217,77	230,41	12,64	5,81%
9305 - GESTION DES FONDS EUROPEENS	38,72	47,71	8,99	23,23%
932 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	947,63	937,96	-9,67	-1,02%
933 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	104,26	115,38	11,12	10,67%
934 - SANTE ET ACTION SOCIALE(HORS APA ET RSA/REGUL. RMI)	2,48	3,15	0,67	26,83%
935 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	13,08	11,69	-1,40	-10,68%
936 - ACTION ECONOMIQUE	99,72	91,30	-8,42	-8,45%
937 - ENVIRONNEMENT	17,00	19,29	2,29	13,46%
938 - TRANSPORTS	889,82	913,01	23,19	2,61%
941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES	0,76	1,75	0,99	129,03%
943 - OPERATIONS FINANCIERES	58,10	64,92	6,81	11,72%
944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1,14	1,37	0,23	20,20%
945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	10,21	5,35	-4,86	-47,60%
TOTAL GÉNÉRAL	2 400,69	2 443,28	42,59	1,77%

* en M€

Les dépenses les plus importantes concernent les fonctions liées à l'Enseignement, l'Apprentissage (38,39%), aux Transports (37,37%). Les services généraux arrivent en troisième position avec 115,38€.



Entre les exercices 2021 et 2022, le taux de consommation des dépenses de fonctionnement est passé de 95,19% à 95,85%.



930

SERVICES GÉNÉRAUX

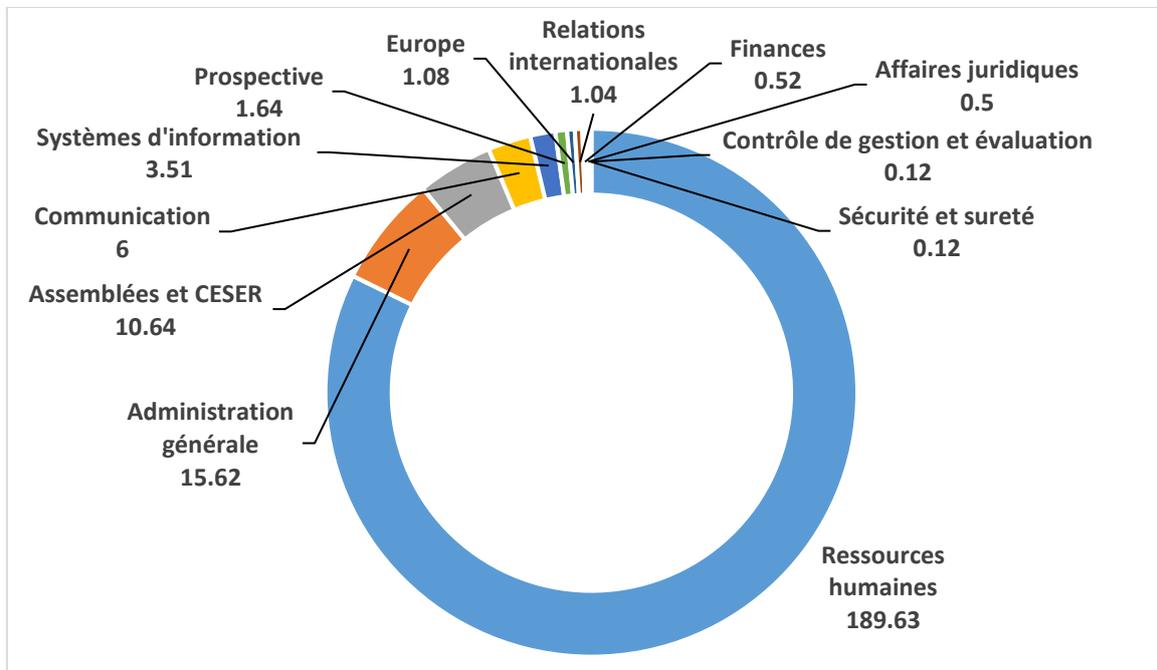
PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour les « Services Généraux » s'élève à **230,41 M€ en 2022** contre 217,77 M€ en 2021, soit une augmentation de 5,8 %

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices	Voté*	CA	
		Valeurs	%
2021	227,51	217,77	95,7%
2022	238,28	230,41	96,7%
Evolution 2022/2021	10,77 4,7%	12,64 5,8%	1,0 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€





✓ **Politique sectorielle « Ressources humaines » / 189,63 M€ / +4,82 % en 2022 / Taux de réalisation 98,79%**

La « rémunération des services » représente 94% du budget du chapitre 930. L'année 2022 a été marquée par plusieurs mesures gouvernementales :

- la mise en œuvre de la loi Montchalin portant sur la refonte de la catégorie C + bonification de l'ancienneté,
- la revalorisation du point d'indice de 3.5%,
- les hausses successives du SMIC en lien avec l'inflation (0.9% janvier – 2.65% mai – 2.01% août) soit 5.56% sur l'année,
- la nouvelle cotisation CNFPT de 0.05% pour aider au financement des frais de formation des apprentis pris en charge par le CNFPT,
- la réforme des modalités de versement du capital décès,
- le versement de la prime inflation,

Parallèlement, on constate une maîtrise globale des effectifs à un niveau stable sur l'année

Malgré ces éléments, la masse salariale a été contenue et maîtrisée sachant qu'elle est naturellement impactée également par le GVT.

✓ **Politique sectorielle « Administration générale » / 15,62 M€ / +9,91 % en 2022 / Taux de réalisation 87,51%**

Au titre des loyers et charges des bâtiments pris en location, des impôts, des fluides et des déménagements, les dépenses réalisées s'élèvent à **6.46 M€** en 2022. Le parc locatif est relativement stable en 2022.

S'agissant des fluides, en 2022, le marché à prix fixe sur le gaz a préservé l'Institution d'une augmentation des prix trop importante. Il convient de noter que dans le cadre de la politique de raccordement au Réseau de Chaleur Urbain, le site du 15 Mail à Amiens n'est plus alimenté en gaz depuis 2022. Le Site de Saint Leu à Amiens devrait être raccordé au réseau de chaleur en 2023. Le Siège de Région à Lille est quant à lui déjà raccordé.

Ces raccordements permettent de contenir l'envolée des prix, compte-tenu du mix énergétique composant l'offre des réseaux de chaleur (le gaz est un des vecteurs de production d'énergie).

Pour l'électricité, la hausse des coûts de l'énergie frappe plus fortement l'Institution régionale. Les prix ont été multipliés par 2 même si cette augmentation a été limitée par deux mesures :

- le « Plan de Maîtrise de l'Energie » mobilisant de manière volontariste l'ensemble des services régionaux,
- les aides de l'Etat plafonnant l'augmentation pour les collectivités (mesure nationale de déduction directement sur facture). A titre d'exemple, la hausse de la facture du Siège de Région (site le plus gros consommateur) est de l'ordre de 72%.

Concernant, la logistique des services centraux, près de 80 % des crédits votés ont été exécutés soit **2.54 M€**. Ceci s'explique notamment par une moindre commande de masques compte tenu de l'état satisfaisant du stock.

Les déplacements des services centraux représentent cette année **2,26 M€**. L'année a fortement été marquée par la hausse des prix des carburants. A contrario, en raison du renforcement du télétravail, le poste billettique a diminué.

Sur cette politique, d'autres dépenses, notamment pour la sûreté la maintenance des bâtiments, ont été réalisées.

✓ **Politique sectorielle « Assemblées et CESER » / 10,64 M€ / -3,02 % en 2022 / Taux de réalisation 91,85%**

Sur cette politique, les principales dépenses concernent les indemnités des élus régionaux et des élus du CESER pour un montant de **9.47M€**. Les autres dépenses concernent essentiellement les transports des élus.

✓ **Politique sectorielle « Communication » / 6 M€ / +48,12 % en 2022 / Taux de réalisation 95,13%**

En 2022, le budget voté au titre de la « **Communication Institutionnelle** » a permis la tenue de nombreuses opérations avec pour objectif d'optimiser la lisibilité des politiques publiques de la Région Hauts-de-France autour des 3 axes majeurs que sont :

- La Région proche de vous (proximité) : Présence de la Région sur les réseaux sociaux afin d'informer les usagers des actions de la Région, mais aussi lors de manifestations d'envergure telles que :

La route du Louvre, la fête de la Ruralité, lors des foires régionales (Foire agricole, commerciale et artisanale d'Hazebrouck, Foire expo du Compiégnois...) ou encore à l'occasion de rencontres festives et populaires avec les habitants se traduisant par exemple par l'organisation de la « Tournée d'été » sur plus de 40 villes réparties sur l'ensemble du territoire.

- La Région qui se transforme (sur le plan économique, numérique et écologique) : Valorisation de l'action de la Région et des entreprises régionales au travers des salons professionnels : Le JEC (première organisation dédiée à l'industrie des matériaux composites), le Salon des entrepreneurs, le salon Made-in-Hauts de-France...
- La Région leader (notamment dans les domaines de l'automobile, de l'agro-alimentaire et du ferroviaire) avec la participation de la Région au **Salon Hyvolution** (L'accélérateur du développement de la filière hydrogène) et surtout au **Salon International de l'Agriculture (SIA)** véritable vitrine de notre région agricole.

La reprise de l'événementiel suite à la période COVID 2020-2021 explique la variation de consommation de ce poste de dépenses en 2022.

✓ **Politique sectorielle « Systèmes d'information » / 3,51 M€ / +9,66 % en 2022 / Taux de réalisation 93,10%**

1.76 M€ ont permis à la collectivité d'avancer sur des projets tels que celui sur

- **La cyber sécurité**, mené dans le cadre de la démarche de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) au titre du volet cyber sécurité du Plan France Relance, **l'élaboration de documentation réseau** (procédure) et
- Dans le cadre de la convergence, de l'harmonisation et de la sécurisation des systèmes d'information, la Région se dote d'un poste de travail unique, en migrant vers **Windows 10** pour une **gestion technique et une assistance uniques des près de 3060 postes**.

✓ **Politique sectorielle « Prospective » / 1,64 M€ / +79,74 % en 2022 / Taux de réalisation 91,74%**

En 2022, la principale dépense concerne le soutien à l'Association Mission Bassin Minier qui œuvre pour l'Engagement en faveur du Renouveau du Bassin Minier qui connaît une relance et une forte accélération avec l'engagement opérationnel des 35 projets de rénovation de cités minières définis comme prioritaires. C'est également une année qui coïncide avec les 10 ans du classement UNESCO et de l'arrivée du Louvre-Lens.



PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2022 ET LE CA 2021

L'évolution constatée sur le chapitre entre 2021 et 2022 est liée en majorité à la hausse des dépenses de ressources humaines (+4.82%). En effet, on observe une hausse du coût lié à la rémunération (+9.2M€) résultant de la revalorisation du point d'indice de 3.5% et des hausses successives du SMIC en lien avec l'inflation (0.9% janvier – 2.65% mai – 2.01% août). Il convient de préciser néanmoins que le périmètre a changé. En effet les dépenses de personnels liées aux transports scolaires et interurbains étaient jusqu'en 2021 imputées sur le chapitre 938 – transports. A partir de 2022, ces dépenses sont imputées sur le chapitre 930.

Par ailleurs, le contexte de reprise de la mobilité après une année 2021 marquée par la crise du COVID et les mesures sanitaires mises en place entraîne mécaniquement une hausse de certains postes de dépenses comme les frais de déplacement des agents (+0.20M€), les frais de carburants pour le déplacement des services centraux (+0.66 M€). A noter que pour les carburants, la hausse s'explique également par le contexte inflationniste des prix. Les charges d'exploitations des bâtiments administratifs augmentent (+0.62M€) pour des raisons identiques (hausse du coût de l'électricité et des fluides).

Cette reprise de l'activité se constate également en matière de communication institutionnelle et plus particulièrement dans l'événementiel de la Région qui avait été fortement impacté pendant la crise sanitaire.

930-5

GESTION DES FONDS EUROPÉENS

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour la Gestion des fonds européens, s'élève à **47,71 M€ en 2022** contre 38,72 M€ en 2021 soit une augmentation de 23.2%.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices	Voté*	CA	
		Valeurs	%
2021	68,17	38,72	56,8%
2022	101,04	47,71	47,2%
Evolution 2022/2021	32,87 48,2%	8,99 23,2%	-9,6 pts

Une analyse plus détaillée est présentée dans la partie III de ce rapport.

932

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

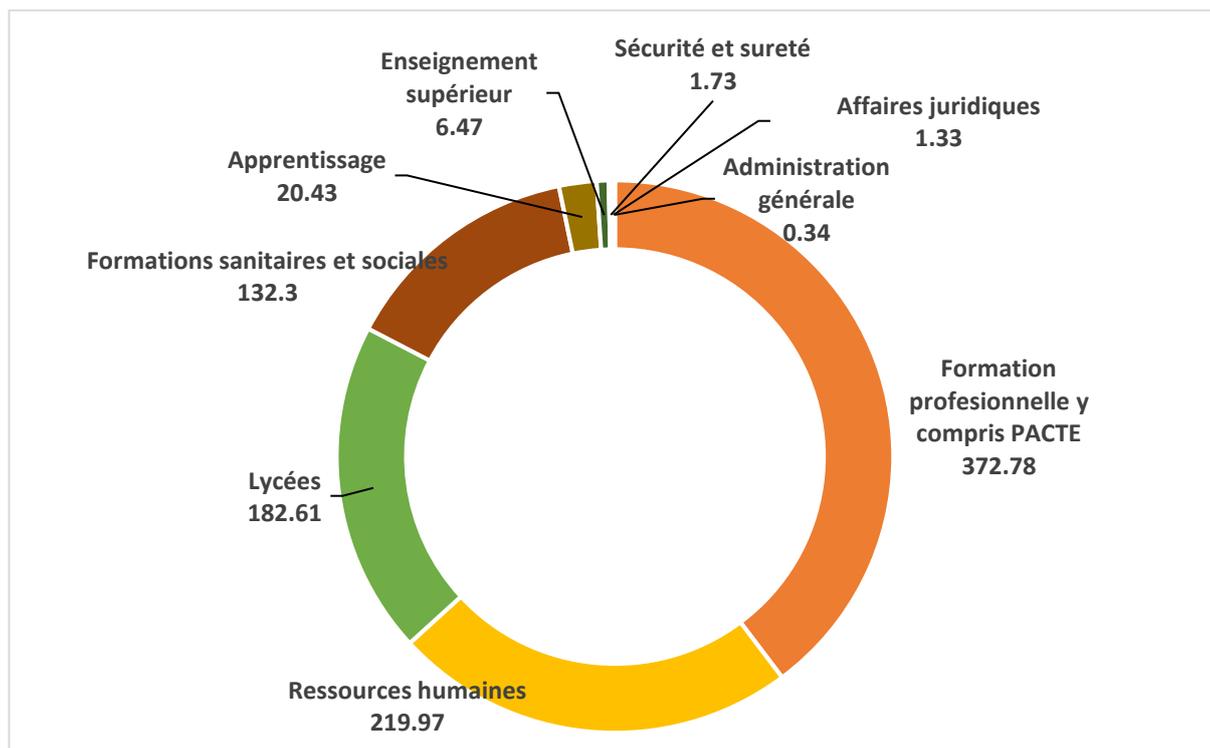
PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour l'Enseignement, Formation Professionnelle et l'Apprentissage, s'élève à **937.96 M€ en 2022** contre 947.63 M€ en 2021 soit une légère diminution de 1%.

*[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€

Exercices	Voté*	CA			
		Valeurs		%	
2021	981,24	947,63		96,6%	
2022	955,31	937,96		98,2%	
Evolution 2022/2021	-25,93	-2,6%	-9,67	-1,0%	1,6 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€



**PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€****✓ Politique sectorielle « Formation Professionnelle » / 372,78 M€ / -5,40% en 2022 / Taux de réalisation 99,89%**

La Région Hauts-de-France possède une compétence générale en matière de formation professionnelle continue, notamment auprès des publics à la recherche d'un emploi, des détenus en milieu pénitentiaire, des personnes en situation de handicap et des jeunes ayant quitté le système scolaire. En 2022, ce sont 68 910 parcours de formation qui ont été suivis.

L'indemnisation des stagiaires de la formation professionnelle recouvre la couverture sociale, la rémunération et le remboursement des frais de transport et d'hébergement selon les modalités bien définies. En 2022, le budget mandaté s'est élevé à **138,30 M€**.

Afin de poursuivre l'effort engagé par le premier programme régional de formation Hauts-de-France (2017- 2020), deux consultations ont été lancées au second semestre 2020, visant à renouveler et à enrichir l'offre de formation pour la période 2021-2022 à travers 5 programmes :

- « Se former pour un métier » (formations certifiantes), **132.02 M€**
- « Se spécialiser pour un métier » (formations courtes de spécialisation ou de diversification des compétences), **20.35 M€**
- « Se former pour créer, reprendre et gérer une entreprise » (formation à l'entrepreneuriat) **0.78 M€**
- « Parcours intégrés » (formations à visée certifiante pour les publics les plus éloignés de l'emploi alliant remise à niveau, pré-qualification et qualification), **43.65 M€**
- « Se former en milieu carcéral » (formations en milieu pénitentiaire). **2.49 M€**

Réunies en un réseau national, les Ecoles de la deuxième chance (E2C) proposent aux jeunes de 16 à 25 ans dépourvus de qualification professionnelle ou de diplôme et sortis du système scolaire, un parcours de formation personnalisé incluant une période d'alternance en entreprise (40% du temps en formation).

La région a permis de soutenir les Ecoles de la Deuxième Chance des Hauts-de-France pour 2022 à hauteur de **3.40 M€** en octroyant une subvention de fonctionnement à un niveau identique à celui de 2021 pour les 8 structures et de poursuivre l'accompagnement des antennes de Creil et de Vervins.

✓ Politique sectorielle « Ressources Humaines » / 219,97 M€ / +2,73% en 2022 / Taux de réalisation 99,40%

La masse salariale du personnel des lycées s'est établie à 212,80 M€. Bien qu'impactée par des mesures structurelles importantes et la gestion de la crise sanitaire, l'enveloppe reste maîtrisée.

La masse salariale augmente de 2.8% entre 2021 et 2022 en raison notamment de mesures structurelles nationales imposées. A titre de comparaison, l'évolution était de 1.5% entre 2020 et 2021.

L'année 2022 a été marquée par :

- la mise en œuvre de la loi Montchalin portant sur la refonte de la catégorie C + avec une bonification de l'ancienneté
- la revalorisation du point d'indice de 3.5%,
- les hausses successives du SMIC en lien avec l'inflation (0.9% janvier – 2.65% mai – 2.01% août) soit 5.56% sur l'année,
- la nouvelle cotisation CNFPT de 0.05% pour aider au financement des frais de formation des apprentis pris en charge par le CNFPT,
- la réforme des modalités de versement du capital décès,
- le versement de la prime inflation.

✓ **Politique sectorielle « Lycées » / 182,61 M€ / + 9,81% en 2022 /**

La Région assure le fonctionnement de 273 lycées publics par une participation au **fonctionnement (DGF)**. En 2022, la crise de l'énergie a amené la collectivité à prendre des dispositions et à voter un soutien complémentaire aux établissements en cours d'exercice.

La DGF 2022 a été portée à près de 94 M€, contre 77 M€ initialement votés au BP (DGF initiale). Les dépenses d'énergie des établissements étaient de 42M€ en 2021 et ont été estimées à 60M€ en 2022.

La Région finance également le fonctionnement des lycées privés par le biais de « **Forfaits Régionaux d'Externat (FRE)** » prévus à l'article L442-9 du Code de l'Education. **46,17 M€** ont été consommés à ce titre en 2022.



La carte génération HDF permet d'apporter une aide universelle à chaque rentrée à des dizaines de milliers de jeunes de 100 euros pour ceux qui entrent dans un cycle d'études et 55 euros pour ceux qui abordent les années suivantes.

Ce dispositif offre en plus des aides financières, le développement des bons plans facilitant l'ouverture à la culture, l'accès aux locaux et au service de restauration des lycées. La consommation 2022 a atteint **12,94 M€**.

Pour l'année scolaire 2021/2022 : le nombre de cartes validées et donc de lycéens concernés a progressé de 108 235 au lieu de 101 108 l'année scolaire précédente.

✓ **Politique sectorielle « Formations sanitaires et sociales » / 132,30 M€ / -8,86 % en 2022 / Taux de réalisation 94,39 %**

Sur la base du budget normé transmis par les organismes de formation, la Région contribue annuellement au **fonctionnement des instituts de formations paramédicales et de sages-femmes**, avec un budget à hauteur de **62,82 M€** pour les établissements sanitaires publics et **20,98 M€** pour les établissements sanitaires privés.

Le financement des établissements de la filière sociale représente **18,35M€**.

Les jeunes en poursuites d'études et les demandeurs d'emploi inscrits dans les établissements de formation des travailleurs sociaux et de certaines professions de santé, des Hauts-de-France agréés et financés par la Région et suivant l'une des formations éligibles à la Bourse d'Etudes Sanitaires et Sociales (BESS) sont au nombre 10 715 pour un versement total de **29.35 M€**

✓ **Politique sectorielle « Apprentissage » / 20,43 M€ / +8,35 % en 2022 / Taux de réalisation 81,85 %**

L'engagement de la Région Hauts-de-France de maintenir **les aides aux apprentis** malgré la hausse importante du nombre d'apprentis a pu être respectée.

7.83 M€ concernent les aides transport, hébergement, restauration, 6.72 M€ la carte génération et 0.03 M€ les frais de gestion au prestataire pour un montant total de **14,58 M€**

Dans un nouveau contexte, avec la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, la région a participé à hauteur de **4.17 M€** en fonctionnement sur le fonds de soutien au développement de l'apprentissage auprès des CFA. Cela a permis de préserver ou d'adapter les outils de formation et de soutenir l'innovation et de proposer des conditions optimales d'accueil aux apprentis et de mieux répondre aux besoins des entreprises et des métiers.

Le Fonds de Solidarité des Apprentis (FSA) auparavant géré par les Centres de Formation des Apprentis, a été repris en versement direct par la Région Hauts-de-France. Le démarrage a été timide en 2020 mais la consommation a été bien plus importante en 2021 (+451,07% entre 2020 et 2021) puis en 2022 (+9,49% entre 2021 et 2022) soit **0.34M€**

✓ **Politique sectorielle « Enseignement supérieur » / 6,47 réalisation 87,10 %**



La "**bourse Mermoz**" s'adresse aux étudiants de l'enseignement supérieur, des étudiants en formation sanitaire et sociale, des apprentis du supérieur et des étudiants en section BTS, inscrits dans un établissement partenaire situé sur le territoire des Hauts-de-France, et dont les départs en mobilité internationale s'effectuent pendant l'année universitaire.

La bourse à la mobilité internationale des jeunes « **MERMOZ** » est au cœur de la politique régionale d'Enseignement Supérieur. Elle se veut être un levier de développement du territoire régional et de l'employabilité des jeunes.

La mobilité internationale des jeunes est en train de retrouver sa dynamique d'avant la crise sanitaire. Le budget consacré aux bourses **MERMOZ** à hauteur de **3 M€** représente le paiement de 2 906 bourses.

Le soutien aux Contrats étudiants (**1,31M€**) est devenu un marqueur fort de l'action régionale à destination des étudiants, notamment dans le cadre de la lutte contre la précarité étudiante. Ils apportent aux étudiants des revenus complémentaires pour des activités qui leur apportent de l'expérience professionnelle et pourront être valorisées dans ou à l'issue de leurs parcours de formation.

La Région met en œuvre un dispositif d'aide à la restauration et à l'aide sociale d'urgence sur l'ensemble du territoire régional pour un montant de **0,81M€**. L'aide sociale a montré toute sa pertinence durant la crise sanitaire permettant d'apporter une solution individualisée à des étudiants en grande difficulté.



PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2022 ET LE CA 2021

L'évolution constatée sur le chapitre entre 2021 et 2022 (-9.67M€) est à nuancer et s'explique par diverses hausses ou baisses sur les politiques publiques.

Tout d'abord, on observe une baisse de la consommation sur la politique « Formation professionnelle » (-21.30M€). Cette baisse, mécanique, s'explique par une baisse des crédits votés en 2022 (373.28M€) par rapport à 2021 (412.99M€), soit -39.71M€, ce qui est à mettre en lien avec le solde progressif des dossiers et de la mécanique financière du PACTE.

Une baisse est observée également dans le domaine des formations sanitaires et sociales (-12.87M€). Elle s'explique par l'arrêt des primes MIAS (aides liées au COVID) en 2022, ainsi qu'une baisse du nombre de demande de bourses étudiantes.

A contrario, certains postes de dépenses sur le chapitre sont en forte augmentation, c'est le cas notamment de la dotation globale de fonctionnement des lycées (+11.83M€) qui s'explique principalement par l'augmentation des dépenses d'énergie des EPLE, de la maintenance programmée des lycées (+1.72M€), des travaux programmables et/ou urgents (+1.5M€), des actions dans le cadre de la politique éducative (+1.73M€). La rémunération du personnel des lycées a augmenté fortement en 2022 (+5.78M€) et s'inscrit dans le cadre des augmentations souhaitées par l'exécutif. De plus, l'augmentation du nombre d'apprentis entraîne une augmentation de la politique de soutien aux parcours des apprentis (+1.23M€). Par ailleurs, l'année 2022 est marquée par une augmentation des bourses **MERMOZ** (+0.5M€) et des contrats étudiants (+0.56M€) en lien avec la fin de la crise sanitaire. Enfin, on observe un glissement des dépenses de sureté de 2021 vers 2022 lié aux rattrapages de factures anciennes non reçues par la Région (+0.65M€).

933

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

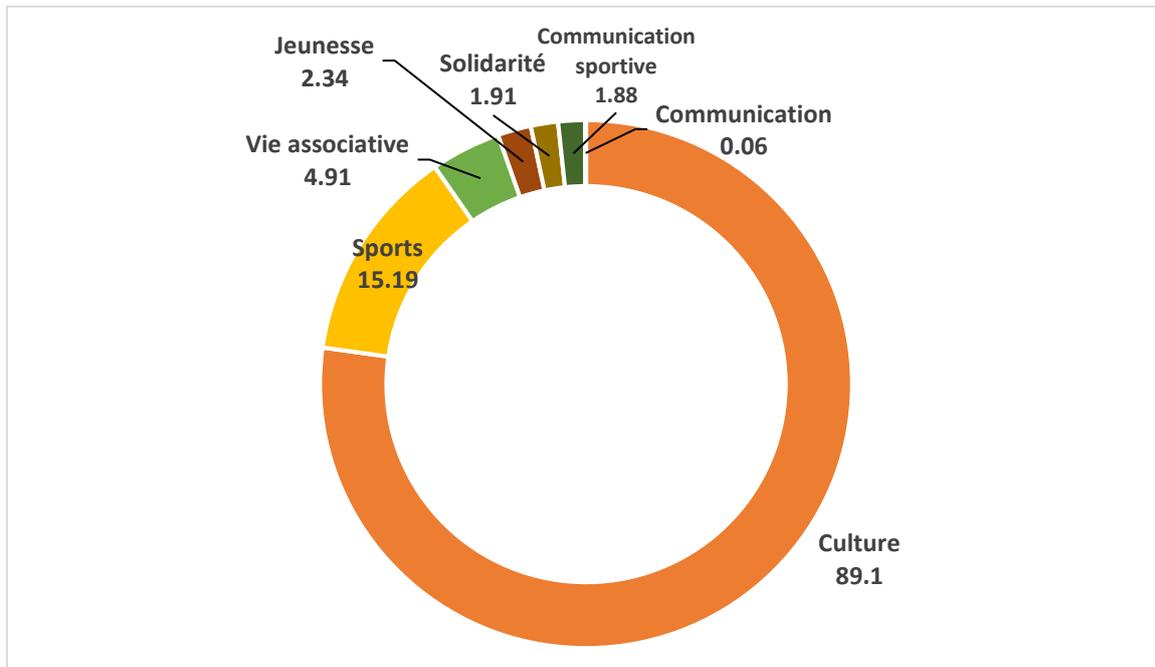
PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour la Culture, Vie Sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs s'élève à **115.38 M€ en 2022** contre 104.26 M€ en 2021 soit une augmentation de 10.7 %

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices	Voté*	CA	
		Valeurs	%
2021	115,04	104,26	90,6%
2022	116,06	115,38	99,4%
Evolution 2022/2021	1,02 0,9%	11,12 10,7%	8,8 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€





PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDAT

✓ Politique sectorielle « Culture » / 89.10 M€ / + 10.37% en 2022 / Taux de réalisation 99.91%

Pour information, **94 opérateurs labellisés** sont soutenus avec **un budget de 13.61 M€** au titre du dispositif accompagnement des territoires pour la mise en œuvre de leur programme d'activités

Il s'agit notamment de la Chambre d'eau, qui œuvre pour l'action culturelle en milieu rural sur le territoire de l'Avesnois et de la Thiérache, de l'Association Pavillon Jaques de Manse à Compiègne dans le domaine de la CSTI ou encore de l'Institut pour la photographie, structure référente dans le domaine des arts visuels.

Au titre du cinéma et de l'audiovisuel, sont accompagnés notamment les circuits itinérants (parmi lesquels les Fédérations Départementales des Maisons des Jeunes de la Culture de la Somme et de l'Aisne, et l'Association Ciné rural 60)

Pour le secteur des musiques actuelles, on peut citer la Biscuiterie à Château Thierry, la Lune des Pirates à Amiens, les Caves à Musiques à Tergnier, l'EPCC 9-9 bis à Oignies ou le Grand Mix à Tourcoing.



Pour le **spectacle vivant**, sont accompagnées les scènes nationales comme le Phénix à Valenciennes, le Channel à Calais, le Bateau Feu à Dunkerque, l'Hippodrome de Douai, le Manège à Maubeuge, le Théâtre du Beauvaisis à Beauvais ou encore la Maison de la culture à Amiens.

La Région Hauts-de-France se positionne comme une région créative et entend ainsi soutenir les filières artistiques et accompagner la création d'œuvres contemporaines (**10.18 M€**). Elle agit pour une offre culturelle équilibrée et favoriser la rencontre et le dialogue entre artistes, acteurs culturels, territoires et habitants.

Concevant le dynamisme culturel du territoire comme un facteur d'attractivité, la Région soutien le développement et participe au rayonnement des projets artistiques participant à l'identité culturelle régionale (**15.04M€**)

Elle a ainsi défini sa politique culturelle au travers de trois grandes orientations :

- Imaginer une région Hauts-de-France, territoire de créativité,
- Faire des Hauts-de-France la région du dialogue permanent entre acteurs culturels, territoires et habitants,
- Hisser les Hauts-de-France comme « Terre du rayonnement culturel »,

La Région a ainsi investi 3 millions d'euros pour la période 2019-2022 pour l'organisation des différentes manifestations de Lille 3000 organisées sur tout le territoire. La dernière phase de l'édition Lille3000-Utopia 2022, 6e édition, a ainsi bénéficié d'un soutien de la Région. Thématique cette année : Utopia, une grande fête permettant aux habitants de devenir acteurs autour de la recherche d'un idéal à construire en lien avec la nature.

11 opérateurs sont soutenus à hauteur de **12.62 M€** au titre du dispositif d'accompagnement des temps forts au cœur de leurs programmes d'activités.

Il s'agit notamment du festival International des Séries Mania, avec un bilan pour l'édition 2022 (Plus de 70 000 personnes ont répondu présent aux projections, rencontres, expositions et autres ateliers. Et concernant le public en ligne, environ 255 000 internautes ont participé à l'événement), du Festival de la Côte d'opale, des Nuits secrètes à Aulnoye Aymeries ou encore du Festival Next, transfrontalier avec la Belgique.

44 opérateurs sont soutenus au titre du dispositif Novaction pour un montant de (**7.61 M€**) pour la mise en œuvre de leur programme d'activités.

Il s'agit notamment de

- Pictanovo : Avec 1 500 œuvres soutenues depuis sa création, la politique culturelle s'est intensifiée pour faire des Hauts-de-France une région de référence. Au quotidien, ce sont des projets, des auteurs, des techniciens, des films, des réalisateurs, des tournages, des œuvres, des récompenses, des séries, des festivals et une belle communauté d'acteurs de la filière audiovisuelle et cinématographique pour les Hauts-de-France.
- Des chaînes de TV : Wéo, BFM Grand Lille et BFM Grand Littoral, des radios locales dans le cadre du dispositif de soutien aux programmes radiophoniques.

De même, sont accompagnées des structures comme Ombelliscience, pôle régional pour la Culture scientifique, technique et industrielle, le Boulon dans la filière cirque, ou encore l'Agence Régionale de l'Éducation des Hauts-de-France.

✓ **Politique sectorielle « Sports » / 15.19M€ / +11,73% en 2022 / Taux de réalisation 98.85%**

Le sport dans les Hauts de France, c'est 1,3 million de licenciés, 13 000 clubs, 250 000 bénévoles sportifs et plus d'une centaine de sportifs de haut niveau dans les catégories Elite ou Senior. Autant de possibilités et d'espoirs de médailles lors des prochaines grandes compétitions sportives internationales et notamment des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. La Région leur a consacré **8.49 M€** cette année.

Après les deux années COVID qui ont ralenti voire stoppé la mise en place d'événements dans les territoires, l'organisation de manifestations retrouve en 2022 son rythme de croisière. En 2022, ce sont 257 manifestations qui ont été soutenues pour un montant de **1.34M€**.

0.77 M€ a été consacré à la participation au fonctionnement des équipements sportifs régionaux dont le vélodrome de Roubaix, la maison régionale des sports à Villeneuve d'Ascq et le stade couvert de Liévin.

Concernant les centres de formation des clubs professionnels au titre de leurs activités d'intérêt général. 13 centres ont été soutenus par la Région en 2022 (**0.28M€**).

✓ **Politique sectorielle « Vie associative » / 4.91 M€ / -17.50% en 2022 / Taux de réalisation 99.59 %**

En 2022 avec **2.20 M€**, 534 emplois ont pu être créés dans le monde associatif.

Une pause a été marquée s'agissant de ce dispositif « Création d'emplois associatifs pérennes » octroyant une subvention pluriannuelle sur 4 ans, afin d'en tirer le bilan et de réfléchir à sa nouvelle programmation. En 2022, il s'agissait uniquement de paiement sur des mesures antérieurement décidées.

Sept dispositifs complètent cette politique sectorielle pour un montant de **2.71 M€**, tels que le soutien aux organisations syndicales, l'aide au tête de réseaux associatifs, la formation des bénévoles associatifs et le soutien aux initiatives innovantes.

✓ **Politique sectorielle « Jeunesse » / 2.34 M€ / +10.07 % en 2022 / Taux de réalisation 100 %**
0.87M€ octroyés à l'aide régionale pour le service civique volontaire.

Le conseil régional structure sa politique Jeunesse au regard des « Trajectoires » de jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle. Ces Trajectoires s'organisent en 4 priorités qui sont mises en œuvre aux côtés des acteurs du territoire.

De ce fait, la Région a consacré **0.83 M€** pour :

- soutenir les acteurs qui luttent contre l'illettrisme ou contribuer à l'acquisition par les jeunes des aptitudes nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle (Tremplin),
- agir par ailleurs en faveur de leur accès à l'emploi (Travail), à la mobilité (Transport) et au logement (Toit).

L'appel à projets permanent « 4T et illettrisme » dit « 4TIL » permet de soutenir des projets pérennes s'inscrivant dans un large panel thématique : entrepreneuriat, sport, santé, environnement, citoyenneté, numérique, mobilité, intergénérationnel, redynamisation des territoires ruraux en lien avec les 4 priorités régionales en matière de jeunesse et/ou la lutte contre l'illettrisme chez les jeunes.

Les chantiers de jeunes bénévoles (CJBE) représentent pour l'année 2022, 17 429 journées de chantiers effectuées par 607 jeunes de moins de 18 ans et 1 191 jeunes majeurs contre 15 063 journées en 2021 effectuées par 585 jeunes de moins de 18 ans et 984 jeunes majeurs (**0.07M€**)

A titre d'exemple, on peut citer l'Association de Mise en Valeur du Château de Coucy (AMVCC) qui organise, en partenariat avec l'union REMPART (réseau national d'associations spécialisé dans la restauration et la mise en valeur du patrimoine), des chantiers de jeunes bénévoles nationaux et internationaux depuis près de 50 ans.

Les bénévoles travaillent à la restauration du château et de son environnement autour d'ateliers thématiques comme la sculpture, l'archéologie, la charpente, la ferronnerie, la taille de pierre, la maçonnerie, la forge...

Des chantiers weekend sont également organisés.

Ils accueillent des publics de tous horizons : des jeunes volontaires aux étudiants en archéologie, en passant par des élèves d'établissements locaux pour des séjours découverte in situ, des jeunes issus des Ecoles de la Deuxième Chance ou des Missions Locales du territoire.

Chaque chantier devient l'image d'une mixité sociale et du bien-vivre ensemble.

L'Association privilégie autant que faire se peut les circuits courts notamment denrées alimentaires et participe ainsi à l'économie locale.

Enfin, à l'occasion des 50 ans de l'Association en 2022, l'AMVCC a convié pour la première fois des habitants des alentours à la découverte des travaux réalisés lors des chantiers de bénévoles.

✓ **Politique sectorielle « Solidarité » / 1.91 M€ / +335.89 % en 2022 / Taux de réalisation 100 %**

Les dépenses réalisées pour l'aide individuelle au permis de conduire en 2022 sont de **1.60 M€**.

Limitée à 1000 bénéficiaires par an au moment de son lancement, la Région a voté le 27 janvier 2022 la suppression des quotas et l'a élargie à un plus grand nombre de jeunes : attribuée au départ à ceux qui avaient entre 18 et 30 ans, qui étaient demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle, apprentis ou inscrits dans le cadre d'un PACEA, désormais cette aide s'adressera également aux lycéens inscrits en Terminale d'un Bac professionnel, en dernière année d'un CAP et aux élèves des écoles de production.



Le dispositif « Lutte contre les violences faites aux femmes » s'est développé en 2022 sur la politique Solidarité en effet 8 dossiers ont été affectés contre 1 seul en 2021 (**0.21 M€**).

✓ **Politique sectorielle « Communication sports » / 1.88 M€ / + 32.67 % en 2022 / Taux de réalisation 82.76 %**

Le budget dédié de **1.88 M€** à la communication sportive valorise l'image du territoire régional, développe la notoriété de l'institution mais met également en évidence l'implication de la politique sportive régionale auprès du grand public.

C'est par la mise en place de marchés négociés de prestations de communication appelés aussi « contrats d'image » avec certains clubs sportifs régionaux de haut niveau inscrits dans des compétitions nationales que la Région bénéficie d'un important retour médiatique.

De même, la Région « partenaire majeur » des courses « Paris-Roubaix » et « 4 jours de Dunkerque » permet de valoriser fortement l'image de la Région au niveau national.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2022 ET LE CA 2021

L'évolution constatée sur le chapitre entre 2021 et 2022 est liée en majorité à la hausse des dépenses culturelles liées aux dispositifs « opérateurs labellisés » (+8.29M€). De plus, les manifestations sportives (+0.47M€) et les actions de communication « sport » (+0.46M€) ont augmenté dans un contexte de sortie de crise sanitaire. Enfin, le dispositif « Aides individuelles au permis de conduire » mise en place en 2021 a pris une envergure importante en 2022 grâce à un déploiement ciblé de la communication notamment par le biais du réseau des auto-écoles (+1.28M€).

934

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

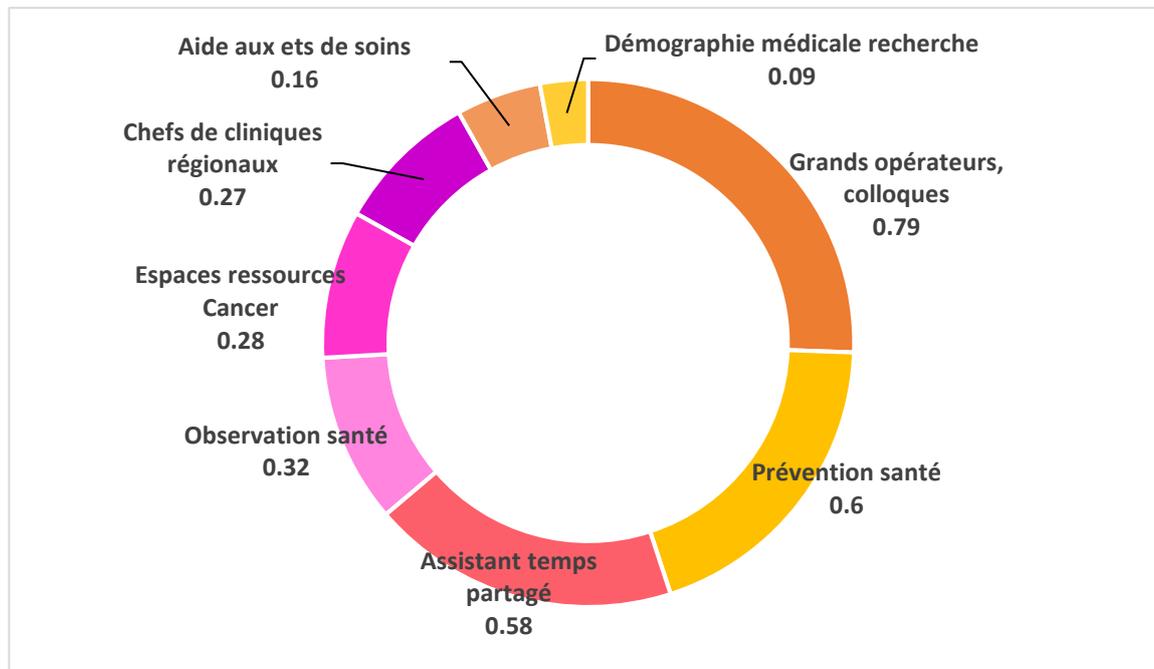
PRÉSENTATION DU CHAPITRE

L'année 2022 se caractérise par une augmentation des dépenses réalisées de fonctionnement. Le total des dépenses réelles s'élève à **3.15 M€ en 2022** contre 2.48 M€ en 2021, soit une augmentation de 26.8 %

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices	Voté*	CA	
		Valeurs	%
2021	4,52	2,48	54,9%
2022	4,52	3,15	69,6%
Evolution 2022/2021	0,00 0,0%	0,67 26,8%	14,7 pts

RÉALISATION DU CHAPITRE PAR PROGRAMME EN M€



PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€

L'édition 2022 du dispositif **Grands opérateurs, colloques, actions d'informations** comprend trois appels à projets portant chacun sur une thématique. La Région a pu accompagner 31 actions :

- « Prévention des maladies cardiovasculaires, du diabète et de l'obésité », 22 dossiers pour un montant de subvention de **490 K€**

- « Prévention des conduites addictives », 5 dossiers pour un montant de subvention de **91 K€** dont le projet :

« Le vapotage chez les lycéens et étudiants des Hauts-de-France : co-construction d'une action de prévention par et pour les jeunes avec les professionnels de santé bucco-dentaire » (VAPHAUTDENT) porté par le CHU (45 K€).

Egalement le projet « Proto et jeunes : ouvrons le dialogue ! » porté par Association Addictions France (11 K€), projet portant sur la prévention et les risques liés au protoxyde d'azote auprès de lycéens et apprentis

- « Santé environnement », 4 dossiers pour un montant de 46 K€ dont le projet « Un air sain pour une vie saine » porté par ECO&LOGIQUE (13 K€), actions individuelles de sensibilisation au domicile de 120 familles, sur les sources de pollution dans les logements et la réduction des risques

Quant au programme sur **l'Observation de la santé**, la réalisation de quatre plaquettes thématiques (Conduites addictives, Statut pondéral, Activité physique et sédentarité, Santé, bien-être et qualité de vie et Conduites addictives) présentant les résultats dans les Hauts-de-France, incluant systématiquement des comparaisons avec la situation nationale. Les résultats sont déclinés suivant la situation socio-démographique (par sexe, groupe d'âge, niveau de diplôme...).

A périmètre constant des crédits votés entre 2021 et 2022 pour les **Assistants Temps Partagé (0.58 M€)**, une augmentation significative est enregistrée avec 5 postes soit un total de 36 postes financés au sein des hôpitaux périphériques sur des spécialités en tension.

De plus l'accompagnement de 8 postes au bénéfice de l'hôpital de Lens a permis de structurer le service d'anesthésie, de renforcer la spécialité d'addictologie et d'endocrinologie en lien avec les pathologies prégnantes sur ce territoire (cancer, maladies cardiovasculaires, diabète)

Quelques chiffres de la politique Santé en 2022 :



Un ruban
qui nous unit tous



- 12 espaces « **Ressources cancer** » ont pu être accompagnés pour un montant total de 0,28 M€,

- 0,27 M€ accordé au chef de cliniques régionaux, malgré une baisse du nombre de poste soutenu, à noter un allongement de la durée de l'internat d'une année.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2022 ET LE CA 2021

L'évolution constatée sur le chapitre entre 2021 et 2022 est liée en majorité à la hausse des actions en matière de prévention santé (+0.6M€).

935

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT

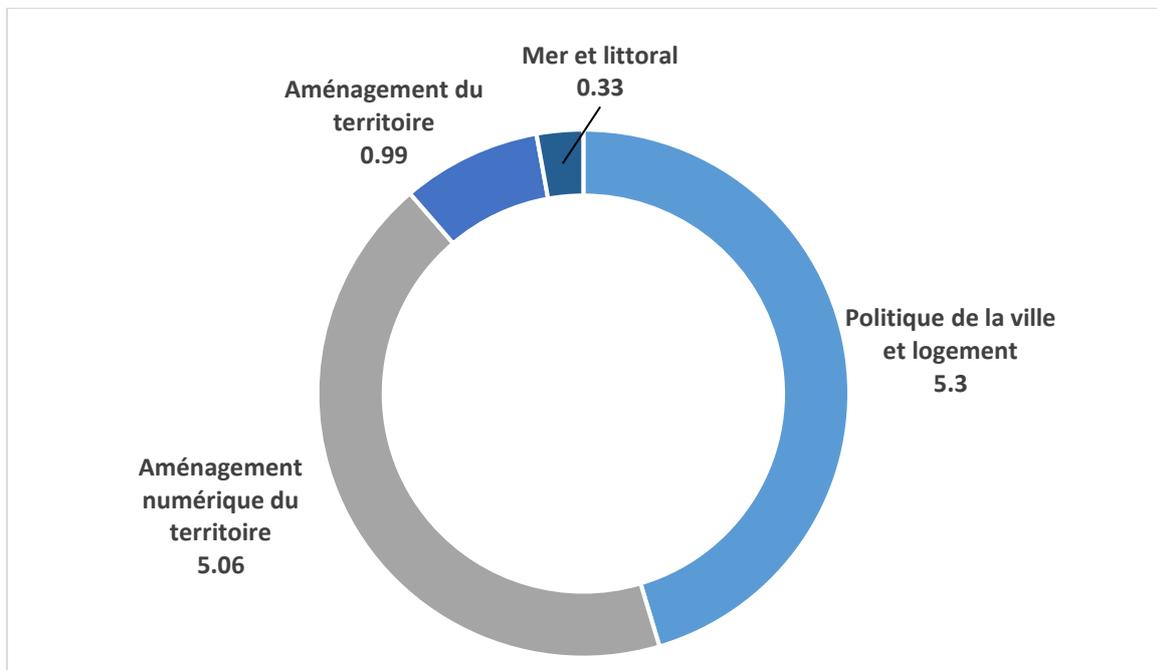
PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour l'Aménagement des Territoires et Habitat s'élève à **11.69M€** en 2022 contre 13.08 M€ en 2021 soit une diminution de 10.7 %

*[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€

Exercices	Voté*	CA		
		Valeurs		%
2021	15,19	13,08		86,1%
2022	16,10	11,69		72,6%
Evolution 2022/2021	0,91 6,0%	-1,40	-10,7%	-13,6 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€



**PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€****✓ Politique sectorielle « Politique de la ville et logement » / 5.3 M€ / + 10.24% en 2022 / Taux de réalisation 60.88%**

En 2022, **2.6 M€** ont permis de financer des opérations relevant de la politique de la ville. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a revu en profondeur les instruments de la politique de la ville en instaurant un contrat de ville unique porté par l'Agglomération qui traite dans un même cadre, les enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain, de développement économique, de laïcité et de valeurs de la République, en croisant trois axes principaux : la lutte contre les discriminations, l'égalité des chances hommes-femmes et la jeunesse.

Citons par exemple, une subvention de 102 K€ accordée pour le « Chantier d'Auto-Réhabilitation Accompagnée » sur les territoires de la Métropole Européenne de Lille, de la Porte du Hainaut, de Lens-Liévin, de Valenciennes Métropole, de Dunkerque et d'Hénin-Carvin, avec des ateliers proposés par l'Association des Compagnons Bâisseurs autour du bricolage et des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée pour la rénovation de leur logement.

Dans le cadre du **Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE)**,



- La Région a participé à hauteur de **1 M€** aux actions des conseillers FAIRE Info Énergie désormais appelés Conseillers France Rénov' depuis le 1er janvier 2022. Le réseau de 55 conseillers qui couvre le territoire régional apporte une information gratuite et objective à tous les particuliers qui s'interrogent sur la rénovation énergétique de leur logement, les économies d'énergie au quotidien et/ou le recours aux énergies renouvelables

- **0,8 M€** ont été dédiés au **Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE)** qui vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, en aidant les particuliers à se repérer et à se faire conseiller sur les travaux à effectuer pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures de chauffage.



Enfin, 138 projets « **Nos quartiers d'été** » ont pu être financés pour un montant de **0,90 M€**. Ce dispositif vise le soutien de projets d'animation sociale et culturelle durant la période estivale dans les territoires en Politique de la Ville et les Quartiers de Veille afin de contribuer au maintien du lien social, de développer des dynamiques sociales et culturelles pendant tout l'été. Par exemple, une subvention de 19 000 € a été attribuée à l'Association Compagny Acaly de Soissons pour son projet « Nos quartiers préparent les Jeux » avec des animations autour des thématiques de l'olympisme et de ses valeurs lors de divers événements tels que la création de chars, la réalisation d'une olympiade inter-quartiers et la présentation d'un spectacle autour de la thématique du sport et de ses valeurs.

✓ **Politique sectorielle « Aménagement numérique du territoire » / Taux de réalisation 85.94%**

5 M€ ont été dédiés à l'Aménagement numérique du territoire avec 3,3 M€ consacrés au Réseau Régional des Télécommunications permettant l'accès des établissements d'enseignement supérieurs et des lycées à un réseau très haut débit.

0,7 M€ ont été versés au Syndicat Mixte Ouvert « **La fibre Numérique 59/62** » pour la participation statutaire 2022 ainsi que pour le remboursement des intérêts d'emprunt.

Enfin, 0,6 M€ ont permis de financer une vingtaine de projet de Tiers-Lieux Numériques dont le Tiers-Lieu Numérique de la Haute Somme à Péronne qui place le tiers-lieu du numérique au centre de sa stratégie digitale. Son projet est d'accompagner les habitants et les entreprises du territoire dans leur transformation numérique, d'organiser et de rendre visible l'offre de médiation numérique, et plus globalement de mettre en réseau les acteurs locaux. Les activités de fablab, coworking, médiation numérique et accompagnement de porteurs de projets y seront développées (45 K€ ont été versés en 2022 pour ce projet, la subvention globale étant de 90 K€ sur un coût total de 537 K€).

✓ **Politique sectorielle « Aménagement du territoire » / 0.99 M€ / -55.21 % en 2022 / Taux de réalisation 98.17 %**

La Région s'est dotée d'un dispositif complémentaire de soutien à l'ingénierie territoriale, destiné à optimiser les moyens mobilisés pour accompagner la mise en œuvre de la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires.

Le dispositif Ingénierie territoriale était lié principalement à l'accompagnement de la PRADET. Il a pris fin en décembre 2021. Les dossiers subventionnés (**0.88 M€**) étaient soit des postes d'ingénierie dans les territoires (majoritairement), soit des études.

✓ **Politique sectorielle « Mer et littoral » / 0.33 M€ / +92.23 % en 2022 / Taux de réalisation 67 %**

Les projets portés par le Syndicat Mixte Baie Somme Grand Littoral Picard dans le cadre de la stratégie littorale Bresle Somme Authie présentent un intérêt majeur pour le territoire en termes de protection des populations, des biens et des activités du littoral, et qu'à ce titre, ils concourent au renforcement de la résilience du littoral régional et à la préservation de son attractivité (**0.33 M€**).



PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2022 ET LE CA 2021

L'évolution constatée sur le chapitre entre 2021 et 2022 est liée en majorité au solde de dossiers en 2021 concernant l'ingénierie territoriale (**-1.22 M€**). Notons néanmoins que l'ingénierie des dispositifs « Actions cœur de ville » et « Petite ville de demain » augmentent légèrement (**+0.06 M€**).

Les dépenses sur le dispositif « E-inclusion » baissent (**-0.55 M€**).

Dans le cadre de la politique de la ville et du logement, on observe une augmentation du financement de conseillers FAIRS (9 postes) entraînant une augmentation des charges correspondantes (**+0.52 M€**).

936

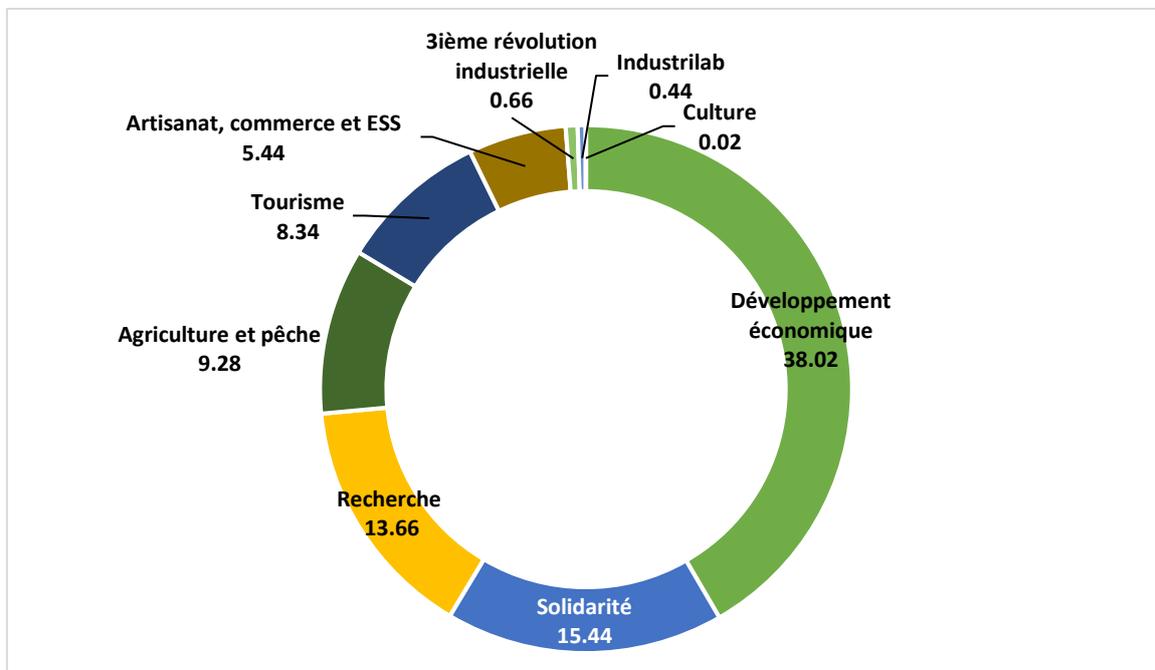
ACTION ÉCONOMIQUE

 **PRÉSENTATION DU CHAPITRE**

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour l'Action Économique s'élève à **91,30 M€ en 2022** contre 99,72 M€ en 2021 soit une diminution de 8,4%

*[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€

Exercices	Voté*	CA	
		Valeurs	%
2021	125,94	99,72	79,2%
2022	107,21	91,30	85,2%
Evolution 2022/2021	-18,73 -14,9%	-8,42 -8,4%	6,0 pts

 **RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€**




PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€

✓ Politique sectorielle « Développement économique » / 38,02 M€ / - 20.08% en 2022 / Taux de réalisation 87,71%

La volonté de la Région Hauts-de-France est d'accompagner le développement de ses filières économiques, dans le cadre du **plan Booster Filières**, qui s'inscrit dans le SRDEII soit **7.5M€**

La Région Hauts-de-France a décidé de reconnaître comme service d'intérêt économique général les actions d'accompagnement des porteurs de projet et chefs d'entreprise en création à travers un parcours d'accompagnement collectif ou individuel (**chéquier starter**).

En 2022, le réseau a pu accompagner 2 175 créateurs sur leur problématique de financement et 1 365 jeunes chefs d'entreprise pour un budget d'un peu moins de **5M€**

3.34M€ ont permis de financer des **pôles de compétitivité** afin d'accompagner au mieux les entreprises régionales dans une logique de sensibilisation et d'appui à l'innovation et à la R&D.

Divers dispositifs complètent cette politique sectorielle pour un montant global de 22,21 M€.

La forte variation par rapport à 2021 s'explique par la remise gracieuse à Ascoval qui avait été comptabilisée en 2021 pour un montant de 8,4 M€.

✓ Politique sectorielle « Solidarité » / 15,44 M€ / + 24.49% en 2022 / Taux de réalisation 89,95%

La Région a mis en place **l'aide au transport aux particuliers (ATP)**, qui s'élève à 20 euros par mois, avec un seuil kilométrique de 20 km et de 10 km pour les co - voitureurs.



En 2021, 11,6 millions d'euros ont été affectés pour cette aide puis 1,5 million d'euros supplémentaires. Et la Région a voté la reconduction de ce dispositif en 2022 en augmentant l'enveloppe allouée à 15,51 millions d'euros, **13.97M€** ont été exécutés sur l'exercice 2022.

En effet, les frais de trajet domicile – travail représentent une part significative dans le budget des ménages de la région, où la part des travailleurs qui parcourent de longues distances est l'une des plus élevées de France. Il s'agit d'une aide en faveur du pouvoir d'achat des habitants de la région et un soutien pour ceux qui reprennent un travail.

Depuis le lancement de l'ATP, près de 283 000 aides ont été accordées (à fin 2022).

L'aide à la garde d'enfants (1.47M€) permet aux familles, devant faire garder leurs enfants de moins de trois ans pour aller travailler, de bénéficier d'un montant de :

- 20 euros par enfant et par mois pour une famille composée de deux actifs (en situation d'emploi et/ou de formation professionnelle qualifiante) ;
- 30 euros par enfant et par mois pour une famille monoparentale composée d'un actif (en situation d'emploi et/ou de formation professionnelle qualifiante).

✓ Politique sectorielle « Recherche » / 13,66 M€ / +51.60 % en 2022 / Taux de réalisation 75,84%

La Région Hauts-de-France soutient la recherche (**5.34 M€**) en s'adressant aux laboratoires régionaux labellisés. Les thèses de leurs doctorants doivent porter sur des défis économiques et sociétaux auxquels la région est confrontée (la santé de précision, la 3^{ème} révolution industrielle, la transition énergétique, l'intelligence artificielle, ...)

Ce dispositif, pleinement intégré au SRESRI (Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation), vise à encourager l'excellence de la recherche régionale par le biais du renforcement du nombre de thèses et doctorats ainsi que la montée en compétences des étudiants-chercheurs des Hauts-de-France.

Fin 2022, un complément de plus de 924K€ a été voté afin de tenir compte de la revalorisation de la rémunération des doctorants, fixée par décret, que la Région a intégrée.

Versement de **1.3 M€** à l'Institut Pasteur de Lille, pour l'octroi d'une subvention destinée au financement des dépenses de fonctionnement du projet Centre Transdisciplinaire de Recherche sur la Longévité (CTRL).

✓ **Politique sectorielle « Agriculture et Pêche » / 9,28 M€ / -20,64 % en 2022 / Taux de réalisation 78,36 %**

En Hauts-de-France, la filière équine dans son ensemble représente plus de 3 360 emplois pour 2 860 entreprises. Hippodromes reconnus au niveau international, savoir-faire en terme d'élevage, situation stratégique au cœur de l'Europe, reconnaissance de 3 races régionales, offre de formation variée, présence d'entreprises innovantes bien implantées sur le territoire et reconnues au niveau national, voire international, pratique de l'équitation bien implantée en région : les Hauts-de-France disposent de nombreux atouts.

La région a ainsi mis en œuvre un Plan stratégique de développement et de rayonnement du cheval et de ses usages pour un montant de **1.52M€**.

La région est autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la programmation 2014 – 2022 et co-financeur de mesures des Programmes de Développement Rural (PDR) avec le projet « **Mesures agro-environnementales et climatiques** » soit **1.3 M€**.

Par sa stratégie agricole, la Région Hauts-de-France entend investir pleinement son rôle de soutien à l'innovation et la création de nouvelles connaissances. Le soutien de la Région à la recherche, à l'expérimentation, au développement et au transfert des connaissances doit conforter l'existant et ouvrir de nouvelles perspectives. Par le soutien aux stations d'expérimentation, aux structures de transfert et aux fermes pilotes, la Région souhaite rendre l'innovation plus accessible et abordable, plus rapidement au plus grand nombre, afin d'accélérer la création et le déploiement de solutions innovantes au plus près des agriculteurs (**0.91 M€**).

19 autres programmes pour un montant de **5,54 M€** ont soutenu l'action régionale en faveur de l'agriculture et de la pêche.

✓ **Politique sectorielle « Tourisme » / 8,34 M€ / +1.49% en 2022 / Taux de réalisation 88.44 %**

Mission Attractivité

Hauts-de-France

Comité Régional du Tourisme et des Congrès

Le Comité Régional du Tourisme (CRT) est un organisme de tourisme associé au Conseil régional, dont la mission est de mettre en œuvre la politique touristique de la Région dans ses dimensions marketing, promotion et observation.

Sur la base du plan d'actions 2022, il a été voté une participation régionale de 7 300 000 € en fonctionnement et une exécution quasi équivalente.

1,15 M€ a également été consacré pour l'attractivité et au rayonnement touristique du territoire.

✓ **Politique sectorielle « Artisanat, commerce et ESS » / 5,44 M€ / -41.95 % en 2022 / Taux de réalisation 90,22 %**



Permettre la création d'entreprises pérennes sur l'ensemble du territoire est une préoccupation majeure de la Région. Pour accompagner tous les porteurs de projets désireux de créer ou reprendre une entreprise dans les Hauts-de-France, elle a mis en place le plan **STARTER ESS** pour accompagner à la création, au test d'activité, et à la structuration

financière soit un montant de **2.02 M€**

D'autres dispositifs permettent de donner un élan à l'économie sociale et solidaire, au développement de l'artisanat et aux commerces de proximité pour un montant de **3,41M€**.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2022 ET LE CA 2021

L'évolution constatée sur le chapitre entre 2021 et 2022 est liée à la remise gracieuse accordée par la Région en 2021 à la société ASCOVAL (**-8.36M€**). Cette écriture réalisée en 2021 était exceptionnelle.

Par ailleurs le dispositif « Aide au loyer des commerçants » introduit lors du COVID s'est éteint fin 2021 et n'a donc pas fait l'objet de nouvelle dépense en 2022 (**-2.36M€**). Les dépenses en matière d'animation et d'accompagnement des filières d'élevages sont en baisse (**-1.92M€**) et sont proportionnelles à la baisse des crédits de paiements votés sur ce dispositif.

A contrario, les mesures dans le cadre du dispositif agroenvironnement et du climat (MAEC) se sont développées en 2022 (**+1.3 M€**). Par ailleurs le dispositif « Aide au transport des particuliers (ATP) » a connu une augmentation des dossiers déposés en 2022 par rapport à 2021 (+4 186 en 2022) dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie et des carburants. Cela a entraîné une hausse de la consommation en 2022 (**+2.69M€**). A noter également la hausse des allocations recherches (**+3.43M€**) liée à la prolongation de délai des conventions de recherche en raison de la crise sanitaire.

937

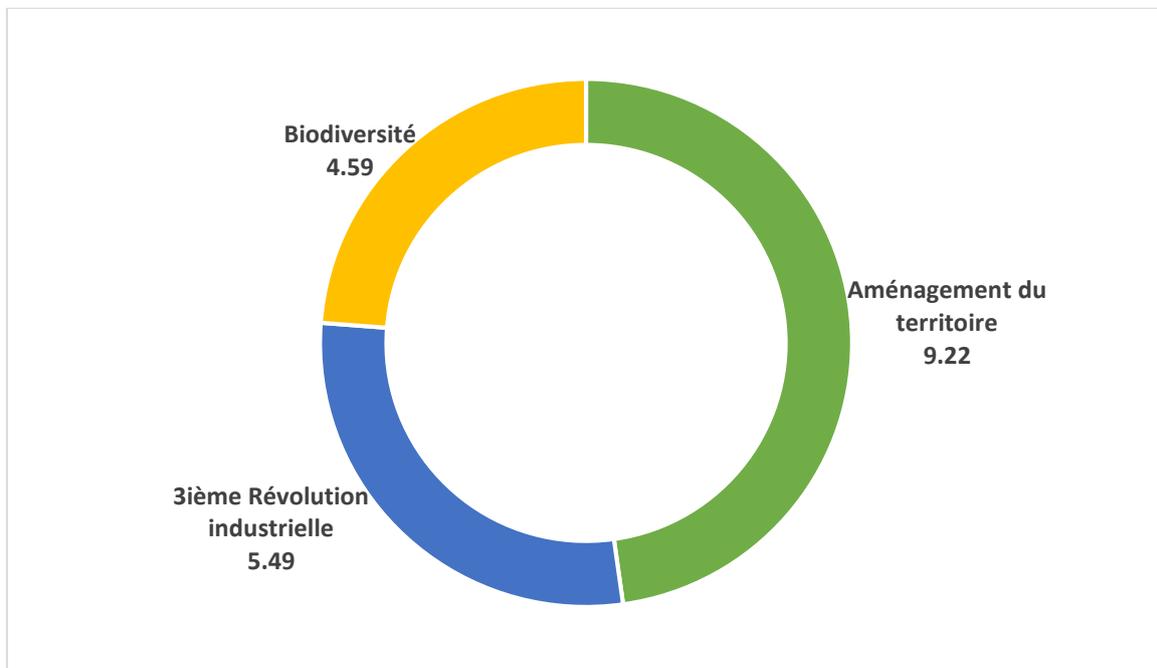
ENVIRONNEMENT

 **PRÉSENTATION DU CHAPITRE**

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour l'Environnement s'élève à **19,29 M€ en 2022** contre 17 M€ en 2021 soit une augmentation de 13,5%

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices	Voté*	CA	
		Valeurs	%
2021	17,15	17,00	99,1%
2022	19,49	19,29	99,0%
Evolution 2022/2021	2,34 13,6%	2,29 13,5%	-0,1 pts

 **RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€**




PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€



✓ Politique sectorielle « Aménagement du territoire » / 9,22 M€ / + 9,89% en 2022 / Taux de réalisation 98,13 %

La Région verse annuellement une **dotation statutaire** aux Parcs Naturels Régionaux du territoire, qui s'élève en 2022 **7,9 M€**

Parallèlement, elle participe au programme d'actions en fonctionnement des Syndicats Mixtes de gestion des parcs naturels régionaux.

Le programme d'actions porté par les Syndicats Mixtes permet de mettre en œuvre les actions contribuant à atteindre les objectifs de la nouvelle Charte du Parc, dont la labellisation a été renouvelée en 2021.

Une subvention de 400 000 € a été octroyée pour le programme d'actions en fonctionnement du Syndicat Mixte de gestion du parc naturel régional Oise Pays de France.

Pour le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées, une subvention de 399 K€ a été versée pour mener à bien son programme d'actions 2021-2022 décliné par pôles : environnement, aménagement, attractivité et promotion. Le programme d'actions repose d'une part sur un principe de report d'opérations non engagées en 2021, d'autre part sur la poursuite et le renforcement des actions culturelles, d'animation et de communication (« sortir en famille », « Les concerts du Parc », « C'est tout un art », « ciné archives », fête inaugurale du PNR, création d'un magazine du Parc à destination des habitants, ...).

✓ Politique sectorielle « 3^{ème} Révolution Industrielle » / 5,49 M€ / + 21,09% en 2022 / Taux de réalisation 99,76 %

Au titre du **Fonds FRATRI** (Fonds régional d'amplification de la Troisième Révolution industrielle), la région a financé 44 projets soit **4,03 M€** qui portent sur les énergies renouvelées, stockées et partagées et les nouveaux modèles économiques et de consommation.

Quelques projets tels que :

- Le **recyclage et le réemploi des batteries en lithium-ion**, la Région soutient financièrement la première phase d'études pour le développement expérimental de trois unités de démantèlement et recyclage sur le territoire des Hauts-de-France. Cela concerne la startup Mecaware implantée à Bully (62), la société MTP Group située à Steenwerck (59) et Neo-Eco Développement à Hallennes-lez-Haubourdin (59).
- La Région Hauts-de-France accompagne la commune d'Ambleteuse (62) qui souhaite **promouvoir les énergies renouvelables** sur son parc de bâtiments. Au terme d'études, la ville a décidé d'installer 36 kWc de capteurs photovoltaïques français bas carbone sur deux sites : la mairie et l'école. Ceci afin de développer une production en autoconsommation collective.
- Afin de proposer une alimentation locale de qualité, et pour amorcer une logique de souveraineté alimentaire, la commune de Lagny-Le-Sec (60) s'est associée avec la société SYLVABOT. Ceci, afin de développer **un réseau de circuits courts en maraîchage**, par la création d'une société d'économie mixte locale dénommée la « ferme de la folle emprise ». Le projet expérimente le concept de ferme « NeoFarm » sur une parcelle de la commune. Ce concept de ferme innovante, permet de recourir aux technologies de l'informatique et de la robotique pour soulager les tâches les plus pénibles du travail de maraîchage.
- La Région soutient un projet à la fois bon pour l'environnement et pour l'emploi local. Dans la perspective d'utiliser une énergie à la fois plus favorable en matière de bilan carbone et alimentée en circuit court, la SARL VCMC Tout Faire Matériaux, va installer une chaufferie biomasse au bois déchiqueté, afin de remplacer le système de chauffage au gaz actuellement en place. En effet, l'entreprise, installée à Guise (02), souhaite remplacer l'actuel système de chauffage, énergivore, qui fonctionne au gaz citerne, et devenu insuffisant pour le volume des locaux, par un système de chauffage plus écoresponsable utilisant la **biomasse**. Celui-ci est constitué d'une chaudière biomasse au bois déchiqueté issu des déchets de taille du bocage local transformés en plaquettes de bois par les agriculteurs.

1,46 M€ ont également été consacrés pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, pour le développement et le stockage des énergies renouvelables.

✓ **Politique sectorielle « Biodiversité » / 4,59 M€ / + 12,34**
99,83 %

Il s'agit de financer les structures associatives et les collectivités qui agissent en faveur de la **préservation et de la gestion des milieux naturels**, qu'ils soient remarquables, en particulier les réserves naturelles régionales, ou plus ordinaires. **(2.40 M€)**

L'action de tous les acteurs a permis la constitution en Hauts-de-France d'un réseau d'espaces naturels qui comptabilise aujourd'hui :

- 526 sites préservés pour un total de 17 670 hectares
- 31 réserves naturelles régionales,

Ces sites sont représentatifs d'une large palette des milieux naturels de la région au bénéfice de la faune, de la flore et des habitats naturels, avec une action particulièrement importante en faveur des marais (notamment milieux tourbeux alcalins), des prairies humides alluviales, des landes, des pelouses sèches calcicoles et sableuses (larris...), et des gîtes à chauves-souris (cavités d'hibernation et sites de parturition).

Les actions menées dans le cadre de « **l'écocitoyenneté active pour la nature** », **1.03 M€** en 2022 ont permis :

- d'accompagner les lycées et les lycéens soit 27 projets ont été soutenus en 2022, ce qui porte à 163 projets menés par 116 lycées accompagnés depuis 2018 ;
- de sensibiliser les habitants et les collectivités à la biodiversité, à la nature, à l'environnement via des actions concrètes. Les projets menés par les associations locales et en particulier par les centres permanents d'initiative pour l'environnement (CPIE), permettent de toucher plusieurs dizaines de milliers d'habitants, plusieurs centaines de collectivités, l'action « un nichoir dans mon jardin » a permis de sensibiliser 3403 élèves et la distribution d'autant de nichoirs ;
- de soutenir 2 centres de soins à la faune sauvage, qui accueillent chaque près de 3 000 animaux blessés ;
- l'édition 2022 **d'Hauts-de-France Propres** a permis de collecter 1937 tonnes de déchets collectés sur 1402 points de ramassage et mobilisé 58 0000 habitants.



PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2022 ET LE CA 2021

L'évolution constatée sur le chapitre entre 2021 et 2022 est liée d'une part à l'augmentation des dépenses en faveur des écosystèmes **(+0.52M€)** et au cumul du versement de la participation statutaire 2022 et du versement du solde de la participation statutaire 2021 pour ENRx. Jusqu'en 2021, le paiement de la participation statutaire d'ENRx s'effectuait en deux fois (en année N et solde en année N+1). Ces modalités de paiement ont été modifiées à compter de 2022, le versement se fait désormais en une fois en année N. Cela entraîne un surcoût pour 2022 **(+0.51M€)**.

Par ailleurs, les parcs naturels régionaux (PNR) ont vu plusieurs opérations prévues à leurs programmes d'activités être suspendues ou retardées pendant la crise sanitaire, ce qui a décalé des remontées de dépenses en 2022 **(+0.32M€)**.

Enfin, les mandatements relatifs au dispositif « nouveaux modèles économiques et de consommation » dans le cadre de la troisième révolution industrielle ont nettement augmenté en 2022 **(+1.11M€)** en raison de la hausse des avances et des acomptes versés.

938

TRANSPORTS

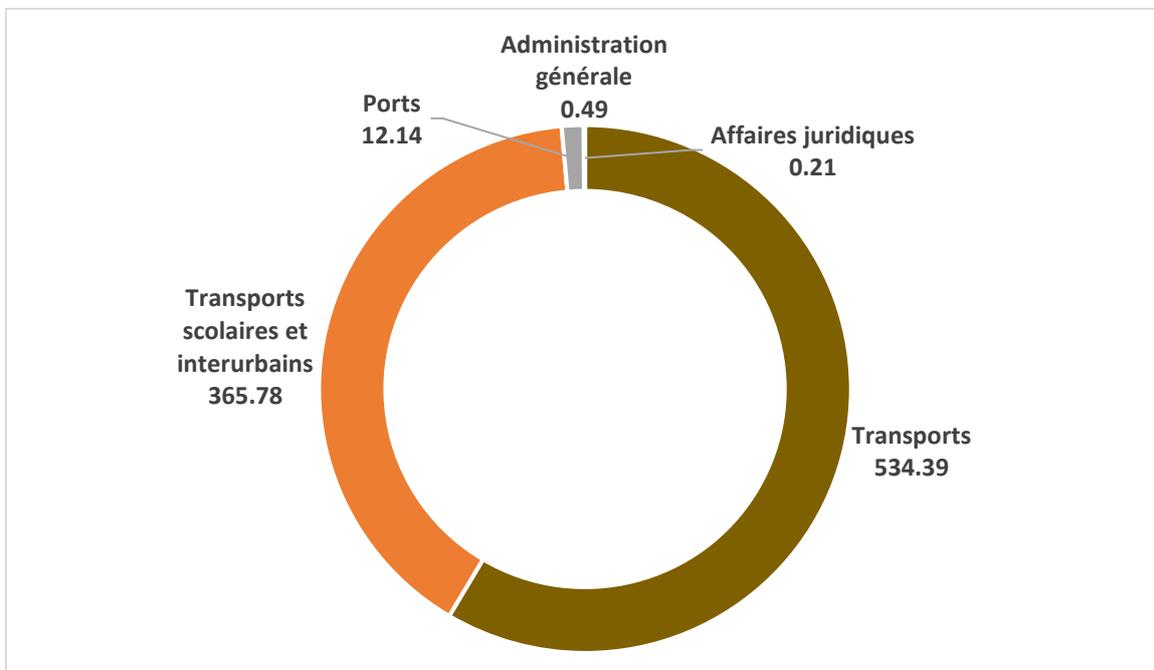
PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour le « Transport » s'élève à **913,01 M€ en 2022** contre 889,82 M€ en 2021, soit une légère augmentation de 2,6%

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices	Voté*		CA		
			Valeurs		%
2021	892,44		889,82		99,7%
2022	916,35		913,01		99,6%
Evolution 2022/2021	23,91	2,7%	23,19	2,6%	-0,1 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€



**PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€****✓ Politique sectorielle « Transport » / 534,39 M€ / + 4,39% en 2022 / Taux de réalisation 99,76 %**

La Région Hauts-de-France finance l'exploitation du TER par le versement d'une contribution financière annuelle dans le cadre de l'exécution d'une convention d'exploitation du service public de transport de voyageurs établie entre elle et SNCF Voyageurs, et délibérée le 15 octobre 2019. La contribution est établie sur la base de l'offre et des services commandés par la Région à SNCF Voyageurs, ainsi que les dispositions financières prévues par la convention ; le montant de la contribution 2022 (hors solde à venir) a atteint **521,9M€**. Compte tenu de la mauvaise qualité de service sur le TER, l'acompte en fonctionnement relatif à la mensualité de février 2023 (43 M€) n'a pas été versé à SNCF. Il a néanmoins fait l'objet d'un rattachement de charges à la clôture d'exercice et se trouve donc comptabilisé sur l'exercice 2022 mais non décaissé à date.

A cela s'ajoute la contribution de **6,3M€** au titre du financement des coûts d'exploitation du TER Vallée de la Marne pour le financement de la desserte de Château Thierry désormais gérée par la Région Grand Est.

Le dispositif « d'aide au transport des lycéens urbains » permet d'aider les communautés d'agglomération dans le coût de fonctionnement des transports urbains des lycéens sur leur ressort territorial. **3,13 M€** ont été versés en 2022 sur cette thématique

✓ Politique sectorielle « Transports scolaires et interurbains » / 365,78 M€ / + 0,03% en 2022 / Taux de réalisation 99,57 %

La Région Hauts-de-France, Autorité Organisatrice de Mobilité délègue sa compétence à différents délégataires la gestion des services réguliers de transport routier non urbain de voyageurs, y compris le transport scolaire. Pour ce faire, elle finance les frais de fonctionnement au travers d'actes signés entre les différents concessionnaires.

Le montant versé en 2022 s'est élevé à **239,3 M€**.

Conformément aux arrêtés préfectoraux constatant les charges transférées entre les Départements et la Région, la Région s'est acquittée d'un montant de **75,6 M€** aux Départements du Nord et du Pas-de-Calais pour compenser les transferts de compétences et celui de la ressource fiscale (CVAE).

39,8M€ sont versées aux Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) permettant d'assurer des dessertes locales internes à celles-ci. Ce dispositif permet également de définir les conditions de prise en charge des usagers commerciaux et des élèves domiciliés sur le périmètre des AOM urbaines sur les lignes scolaires pénétrantes exploitées par la Région.

✓ Politique sectorielle « Ports » / 12,14 M€ / + 62,18 % en 2022 / Taux de réalisation 97,02 %

Les dépenses 2022 liées au fonctionnement courant d'exploitation, aux travaux de dragages ainsi que les taxes foncières du port de Boulogne-sur-Mer – Calais se sont élevées à **12,14M€**.

Les dépenses de dragage (5,9M€) nécessaires à l'entretien du domaine portuaire (deux campagnes furent organisées ainsi qu'une opération spécifique dans le bassin Frédéric Sauvage) et la taxe foncière constituent l'essentiel de ce budget (1,9M€).

Par ailleurs, la région a avancé les sommes engagées par la SEPD dans l'adaptation de l'organisation des sites portuaires pour répondre aux contraintes du Brexit, pour un montant de 1,96 M€ (cofinancement attendu dans le cadre de la réserve d'ajustement Brexit).

**PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2022 ET LE CA 2021**

L'évolution constatée sur le chapitre entre 2021 et 2022 est liée à l'augmentation des dépenses liées à la convention TER (**+28.14M€**).

Les dépenses liées aux développements du domaine portuaire, de l'exploitation et de l'aménagement des ports ont fortement progressé également en 2022 (**+4.65M€**).

A noter une baisse du mandatement aux AOM concernant la gratuité du transport des lycéens consécutive à un décalage d'exercice de versement (**-5.51M€**) ainsi qu'une baisse des dépenses RH (**-4.24M€**) suite au changement de chapitre pour ces dépenses.

941

AUTRES IMPOTS ET TAXES

 PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour le « Autres Impôts et taxes » s'élève à **1.75 M€ en 2022** contre 0.76 M€ en 2021, soit une augmentation de 129%

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices	Voté*	CA	
		Valeurs	%
2021	0,76	0,76	100,0%
2022	2,57	1,75	68,2%
Evolution 2022/2021	1,80 236,0%	0,99 129,0%	-31,8 pts

Ce chapitre enregistre l'opération de reversement de fiscalité perçue au Syndicat Mixte pour la plate-forme multimodale de Dourges pour un montant de **846 K€** ainsi que le versement du fonds de solidarité régional pour un montant de **905 K€**.

 PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2022 ET LE CA 2021

L'évolution constatée sur le chapitre entre 2021 et 2022 est liée à l'augmentation du reversement au syndicat mixte pour la plateforme multimodale de Dourges (**+0.08M€**) et à la première année de versement du fond de solidarité régional (**+0.91M€**) instauré dans le cadre de la réforme de la péréquation régionale.

943

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

 **PRÉSENTATION DU CHAPITRE**

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour les « Opérations financières » s'élève à **64,92 M€ en 2022** contre 58,10 M€ en 2021, soit une augmentation de 11,70%

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices	Voté*		CA		
			Valeurs		%
2021	61,76		58,10		94,1%
2022	65,04		64,92		99,8%
Evolution 2022/2021	3,28	5,3%	6,81	11,7%	5,7 pts

Ce chapitre enregistre essentiellement les charges d'intérêts des emprunts.

Le détail des explications relatives à l'utilisation de ces crédits figure au titre IV du présent rapport.

944

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour les « Frais de fonctionnement des groupes d'élus » s'élève à **1,37 M€ en 2022** contre 1,14 M€ en 2021, soit une augmentation de 20,20%

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices	Voté*		CA		
			Valeurs	%	
2021	1,79		1,14		63,8%
2022	1,74		1,37		78,8%
Evolution 2022/2021	-0,05	-2,6%	0,23	20,2%	15,0 pts

Ce chapitre enregistre les opérations relatives au frais de fonctionnement des groupes d'élus.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2022 ET LE CA 2021

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus augmentent entre 2021 et 2022 **(+0.23M€)** et s'expliquent par une augmentation des frais de personnel **(+0.2 M€)** et du matériel, équipement et fournitures **(+0.03 M€)**.

945

PROVISIONS ET AUTRES OPÉRATIONS MIXTES

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour les « Provisions et autres opérations mixtes » s'élève à **5,35 M€ en 2022** contre 10,21 M€ en 2021, soit une diminution de 47,60%

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices	Voté*		CA		
			Valeurs	%	
2021	10,52		10,21		97,1%
2022	5,38		5,35		99,5%
Evolution 2022/2021	-5,14	-48,9%	-4,86	-47,6%	2,4 pts

Le détail des explications relatives aux provisions figure au titre VI du présent rapport.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2022 ET LE CA 2021

On constate les évolutions suivantes sur les provisions :

- Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement **(+0.05M€)**
- Dotations aux dépréciations des actifs circulants **(-4.91M€)**

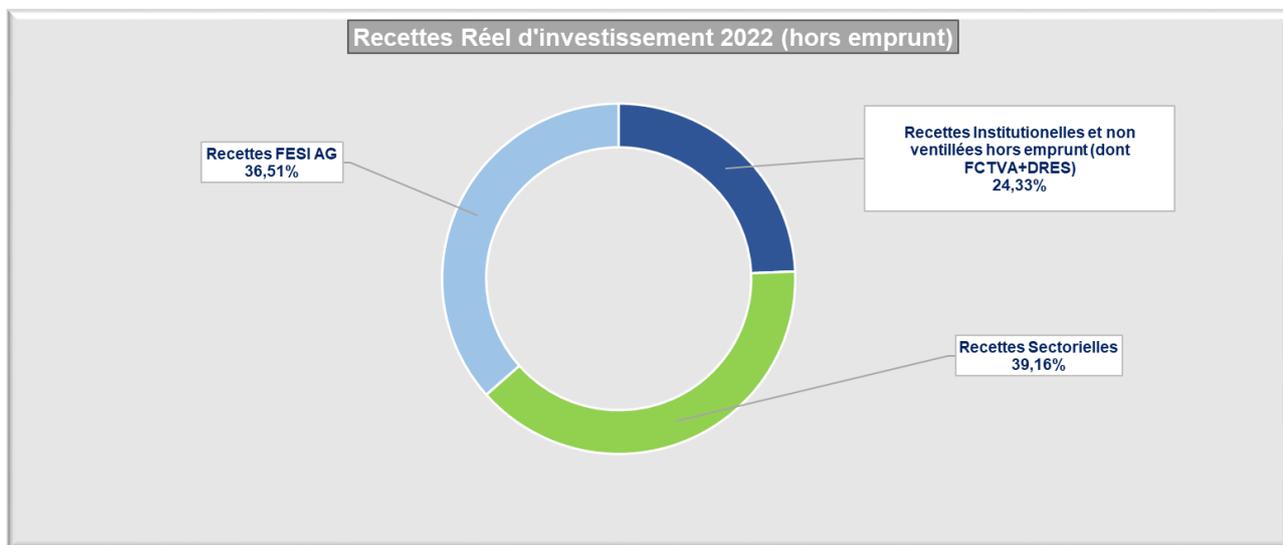
Section n°2 - La section d'investissement

A- Les recettes d'investissement 2022

Les recettes réelles d'investissement (hors emprunt et hors transfert entre sections) représentent **514,12 M€ en 2022**.

Elles ont **progressé de 8,58 %** (+ 40,61 M€) au regard du CA 2021 et de **40,24% au regard du CA 2020** (+147,52 M€) mais régressent de -16,80 % (- 103,82 M€) par rapport aux **crédits votés 2022**.

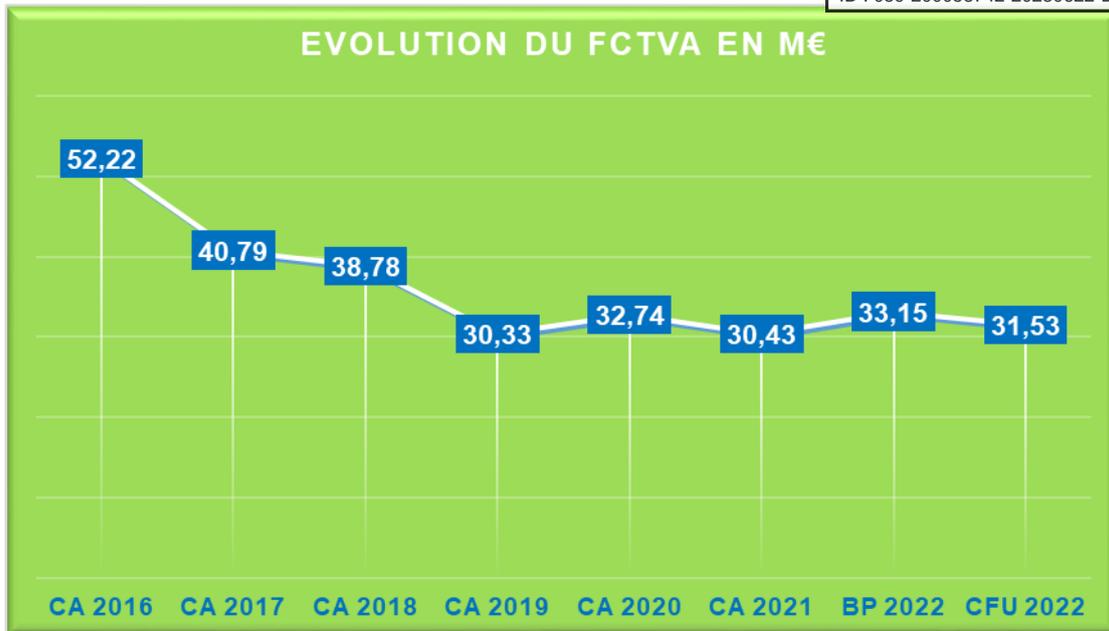
L'ensemble des recettes institutionnelles et recettes non ventilées (hors emprunt et excédent de fonctionnement) représentent **24,33%** des recettes réelles d'investissement et s'élèvent en 2022 à **125,1 M€** (93,57 M€ au titre de la DRES et 31,53 M€ au titre du FCTVA), soit une évolution de +0,9% (+1,1 M€) par rapport aux recettes de 2021 (124 M€) principalement sous l'impact du FCTVA.



1/ Les recettes non ventilées et les dotations de l'Etat

En Euros	Recettes CA 2020	Recettes CA 2021	Voté 2022	Recettes CFU 2022	Evolution en % CFU 2022 / CA 2021
FCTVA (Chap 922)	32 741 694	30 434 352	33 150 000	31 533 888	4%
DRES (voir Chap 902)	0	0	0	0	
Autres prêts (hors emprunt Chap 923)	96 747	20 002	0	0	
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	1 391 106	0	
TOTAL	32 838 441	30 454 354	34 541 106	31 533 888	4%

Conformément aux préconisations de Chambre régionale des comptes, le produit de la **dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)** est comptabilisé sur le chapitre 902 depuis 2018. Cette recette est n'est pas soumise aux variations des agrégats macro-économiques. Le produit est stable est donc conforme à celui perçu l'année précédente soit **93,57M€**.

Fonds de compensation de la TVA

Cette recette représente **31,53 M€** soit une **progression de 4%** (+1,1 M€) au regard du CA 2021.

NOTA : Le montant de FCTVA à percevoir au titre de l'année N est calculé sur la base des dépenses éligibles du CA de l'année N-1 auquel il est appliqué un coefficient de remboursement de 16,404%.

Il est rappelé que l'estimation du produit attendu en année N est déterminé sur la base des dépenses sectorielles d'investissement (hors fonds européens) votées en N-1 sur lesquelles il a été appliqué un taux d'exécution de 80% (sur la base des taux d'exécution des années antérieures) puis une estimation du montant des dépenses éligibles à hauteur de 30%. Ce qui explique la variabilité et l'écart constaté avec le produit exécuté (-1,61 M€) soit, une baisse de -4,87% par rapport aux crédits votés 2022.

De plus, l'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme du FCTVA. Celle-ci avait pour but de fiabiliser et d'harmoniser la liquidation du FCTVA par la mise en place d'une procédure d'instruction, de contrôle et de versement automatisée. Cette automatisation a substitué une logique comptable, basée sur une assiette de comptes éligibles préalablement arrêtés, à une logique d'éligibilité sous condition de respect juridique. La définition de cette assiette automatisée a conduit à ce que certaines dépenses deviennent inéligibles ou, au contraire, à inclure plusieurs nouvelles dépenses éligibles.

2/ Les autres recettes d'investissement

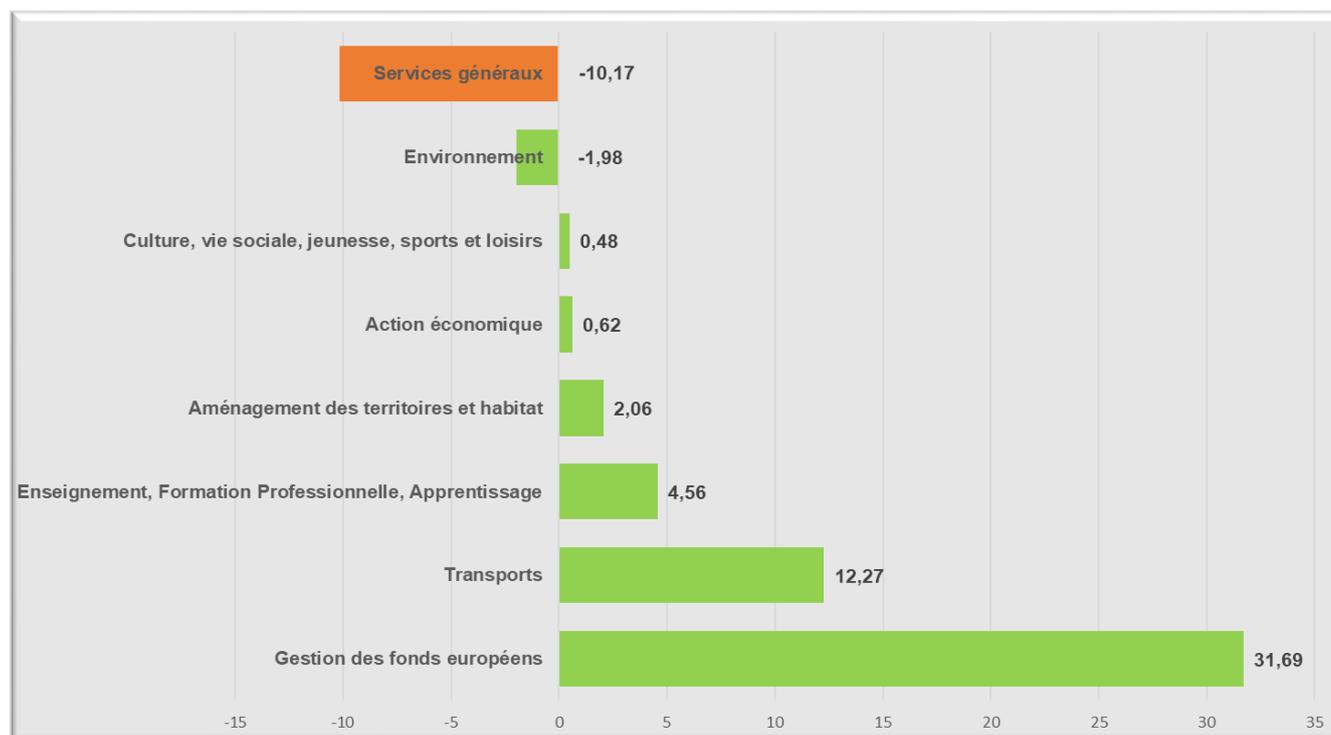
En Euros	Recettes CA 2020	Recettes CA 2021	Voté 2022	Recettes CFU 2022	Evolution en % CFU 2022 / CA 2021
SECTORIELLES (dont DRES pour 93,57 M€)	193 115 513	287 058 722	292 129 667	294 901 865	3%
FONDS EUROPEENS –Fonction 6	140 641 823	155 996 116	291 270 247	187 687 563	20%
TOTAL	333 757 336	443 054 838	583 399 914	482 589 429	9%

Les recettes sectorielles réalisées en 2022 se déclinent comme suit :

En Euros	Recettes CA 2020	Recettes CA 2021	Voté 2022	Recettes CFU 2022	Evolution en % CFU 2022 / CA 2021
Fonction 0 - Services Généraux	1 671 481	11 570 821	1 485 704	1 402 734	-88%
Fonction 05 - Gestion des Fonds Européens	140 641 823	155 996 116	291 270 247	187 687 563	20%
Fonction 2 - Enseignement, Formation Professionnelle et Apprentissage (dont DRES pour 93,57 M€)	116 290 515	133 395 529	143 154 373	137 951 914	3%
Fonction 3 - Culture, sports et loisirs	3 652 569	3 213 593	2 045 056	3 689 207	15%
Fonction 4 - Santé et action sociale	0	0	0	0	
Fonction 5 - Aménagement des territoires	1 000	67 634	280 000	2 128 434	3047%
Fonction 6 - Action Economique	12 570 094	33 448 422	24 544 109	34 070 365	2%
Fonction 7 - Environnement	1 025 089	2 046 503	69 519	69 389	-97%
Fonction 8 - Transports	57 904 765	103 316 220	120 550 906	115 589 821	12%
TOTAL	333 757 335	443 054 838	583 399 914	482 589 429	9%

***Remarque :** La fonction 0 intègre les actions européennes, l'ex-subvention globale et les dispositifs d'aide au développement européen et international (042/043/044). En outre, la fonction 2 enregistre depuis 2018 le produit de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) conformément à la demande de la CRC.

Les recettes sectorielles d'investissement (y compris les fonds européens) ont **progressé de +9% (+39,53 M€)** passant de 443,05 M€ en 2021 à 482,59 M€ en 2022 mais ont régressé de -17,28% au regard des crédits votés (583,4 M€).

Répartition de la hausse constatée par chapitre en M€ :

Les recettes perçues en 2022 au titre de la Dotation régionale d'investissement (DRI) France Relance s'élèvent à 17,18 M€ et sont ventilées sur les chapitres comme suit :

CFU 2022	
900 - SERVICES GENERAUX	566 181,87 €
020 - ADMINISTRATION GENERALE	566 181,87 €
902 - ENSEIGNEMENT	8 899 671,63 €
222 - LYCEES PUBLICS	8 899 671,63 €
26 - APPRENTISSAGE	- €
903-CULTURE	70 969,08 €
312 -PATRIMOINE	70 969,08 €
908 - TRANSPORTS	7 647 866,71 €
852 - GARES ET AUTRES INFRASTRUCTURE	7 613 593,76 €
854 - PORTS ET AUTRES INFRASTRUCTURE	34 272,95 €
87- CIRCULATION DOUCE	- €
17 184 689,29 €	

900

SERVICES GÉNÉRAUX

Les recettes perçues en 2022 au titre des **Services Généraux** s'élèvent à **1,4 M€** soit une **baisse de -87,88% %** (-10,17 M€) par rapport au CA 2021 :

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 02-Administration générale** s'élèvent à **1,4 M€** soit une **diminution de -56,31%** (-1,8 M€) par rapport au CA 2021 et fléchissent de **-5,77 %** (-85,73 K€) au regard des crédits votés 2022.

Cette baisse s'explique par deux recettes significatives en 2021 :

- Une recette de 1,7 M€ de Fonds FEDER versés en 2021 dans le cadre du plan de relance Européen – REACT-UE au titre des investissements SI pour le déploiement du télétravail et la dématérialisation des services de la Région ;
- Une participation financière du GIP FCIP de 0,9 M€ (acompte et solde) dans le cadre des travaux de réhabilitation du site Monnet de Lille versement de la convention

Les recettes perçues en 2021 au titre de la **Fonction 04- Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales** s'élèvent à **2,76 K€** soit une **baisse de - 99,97%** (-8,36 M€) par rapport au CA 2021.

Cette diminution s'explique par la perception d'une recette exceptionnelle en 2021 de la subvention globale dans le cadre de la clôture du contentieux sur le dossier

900-5

GESTION DES FONDS EUROPEENS

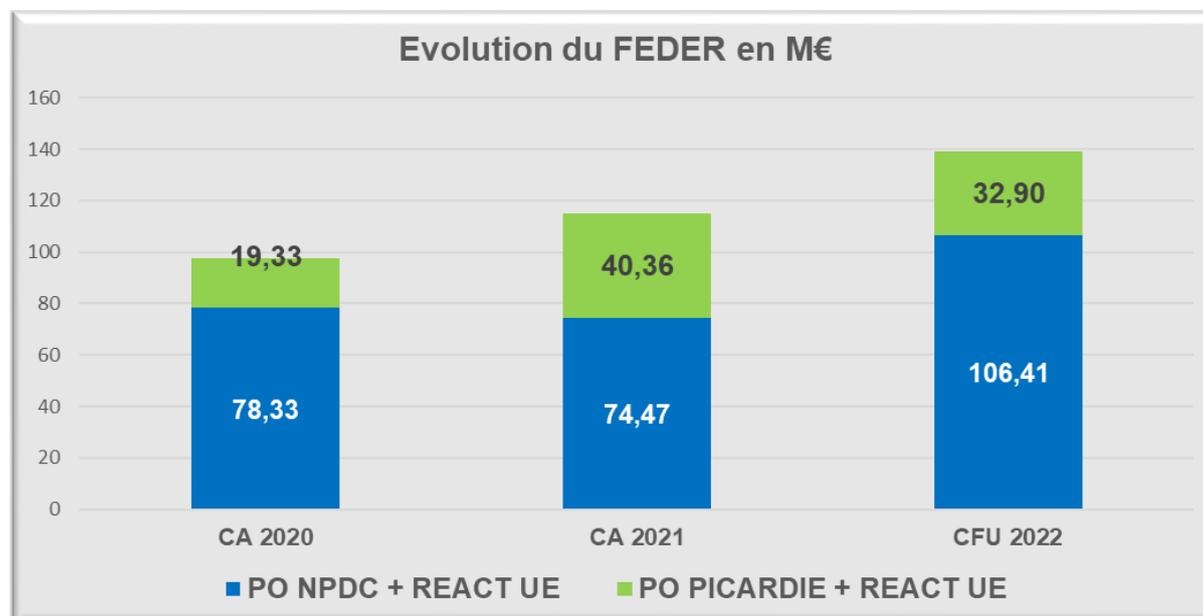
Pour rappel, cette fonction enregistre uniquement les recettes propres à l'autorité de gestion correspondant aux appels de fonds FEDER, FSE, IEJ aux titres des dépenses certifiées réalisées au profit des tiers bénéficiaires.

La fonction enregistre également les paiements effectués par l'ASP au titre du FEADER et du FEAMP pour les exercices comptables du 16/10/2021 au 15/10/2022 pour le FEADER et du 01/07/2021 au 30/06/2022 pour le FEAMP.

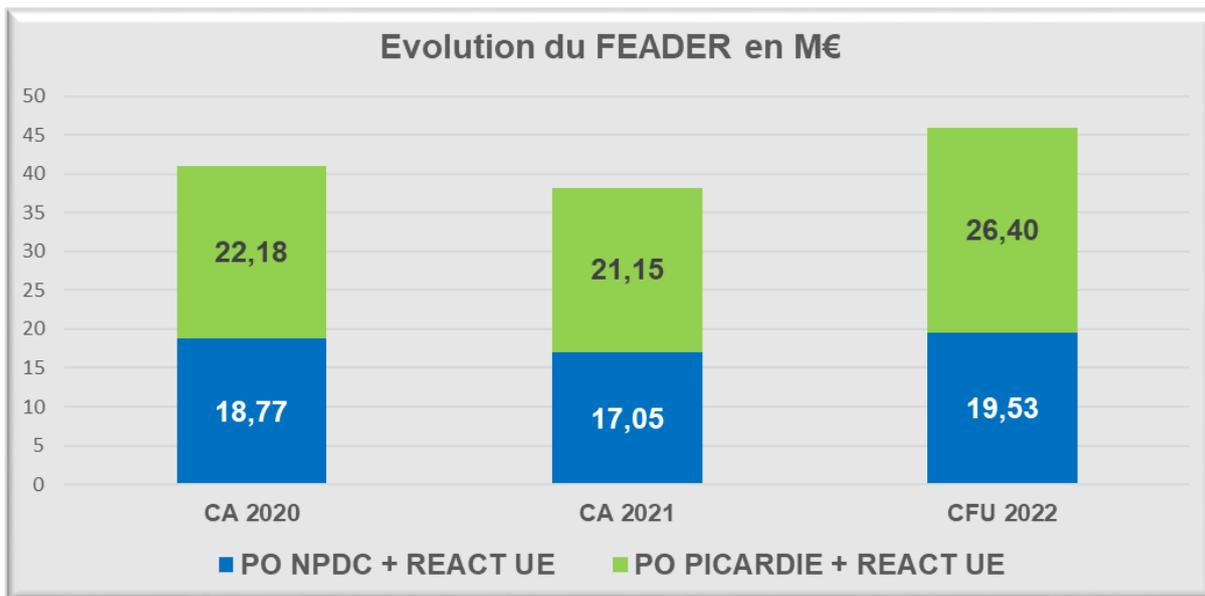
Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Gestion des Fonds européens** (Région - Autorité de Gestion) s'élèvent à **187,69 M€** soit une **hausse de +20,32% (+31,69 M€)** par rapport au **CA 2021** mais en régression de -35,56% (-103,58 M€) au regard des crédits votés dont:

- 139,31 M € de FEDER
- 45,92 M€ de FEADER
- 2,45 M€ de FEAMP

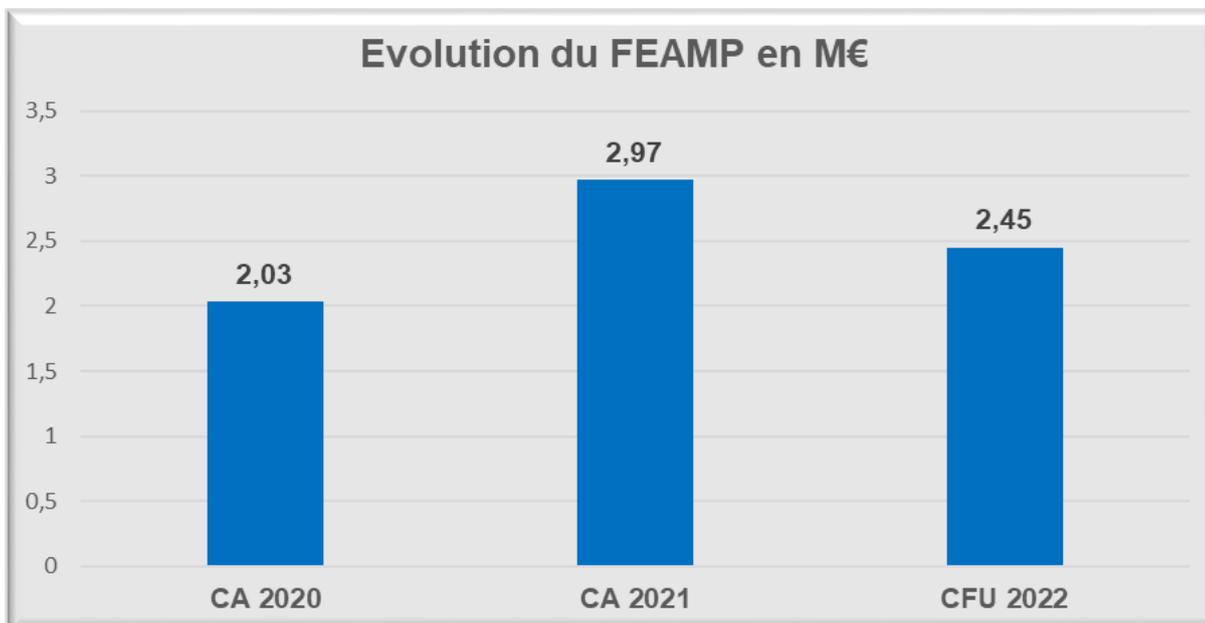
Les recettes perçues en 2021 au titre de la **Fonction 052 FEDER** s'élèvent à **139,31 M€** soit une **hausse de +21,31%** (+24,48 M€) par rapport au CA 2021 mais régressent de -43,61% (-107,75 M€) au regard des crédits votés 2022.



Les recettes perçues en 2021 au titre de **Fonction 05880 FEADER** s'élèvent à **45,92 M€** soit une **progression de +20,23%** (+7,73 M€) par rapport au CA 2021 et de +8,05% (+ 3,42 M€) au regard des crédits votés 2022.



Les recettes perçues en 2021 au titre de la **Fonction 05881 FEAMP** s'élèvent à **2,45 M€** soit une **diminution de -17,3%** (-0,51 M€) par rapport au CA 2021 mais progressent de +43,92% (+0,75 M€) au regard des crédits votés 2022.



902

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Les recettes perçues en 2022 au titre de **l'Enseignement, la Formation Professionnelle et l'Apprentissage** s'élèvent à **137,95 M€** soit une **augmentation de +3,42 %** (+4,56 M€) par rapport au CA 2021 mais fléchissent de -3,63 % (-5,2 M€) au regard des crédits votés 2022 dont:

- 111,1 M€ au titre de l'enseignement du second degré
- 0,88 M€ au titre de l'enseignement supérieur
- 9,71 K€ au titre des cités scolaires
- 25,96 M€ au titre de l'apprentissage

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 22 -Enseignement du second degré** s'élèvent à **111,1 M€** soit une **augmentation de +0,53%** (+0,59 M€) par rapport au CA 2021 et régressent de -3,13% (-3,59 M€) au regard des crédits votés 2022.

En dehors de la recette relative à la DRES, elles sont constituées par :

- **8,9 M€** d'acomptes ou de solde au titre de la Dotation Régionale d'Investissement versée dans le cadre du dispositif **France RELANCE**.
- **5,93 M€** au titre de la participation de la MEL pour la construction de l'Ecole Européenne de Lille Métropole située à Marcq en Baroeul.
- **1,43 M€** liée au versement du solde par le rectorat de l'académie de Lille dans le cadre de la convention Hybridation de l'enseignement en lycée (Plan de relance sur la transformation numérique de l'enseignement – CPER).

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 23- Enseignement supérieur** s'élèvent à **0,88 M€** soit une **hausse de +181,05%** (+0,56 M€) par rapport au CA 2021 mais diminuent de -78,11% (-3,12 M€) au regard des crédits votés 2022.

Cette augmentation s'explique par la perception de l'appel de fond n°04 du rectorat d'académie d'Amiens au titre du plateau technique santé.

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 24 -Cités scolaires** s'élèvent à **9,71 K€** soit une **baisse de -42,83%** (-7,27 K€) par rapport au CA 2021 et de -99,35% (-1,49 M€) par rapport aux crédits votés 2022. Cette recette concerne un trop perçu de révisions sur marché.

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 26- Apprentissage** s'élèvent à **25,96 M€** soit une **hausse de +15,12%** (+3,41 M€) par rapport au CA 2021 et de +13,09% (+3 M€) au regard des crédits votés 2022.

NOTA : la Région perçoit un fonds de soutien versé par France Compétences pour le financement des dépenses d'investissement des CFA.

L'écart de 3,41 M€ s'explique notamment par le remboursement d'un trop versé de subvention de la Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-France dans le cadre d'un projet de construction d'un centre de formation et de services aux entreprises à Douai.

903

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

Les recettes perçues en 2022 au titre de **la Culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs** s'élèvent à **3,7 M€** soit une **progression de +14,80%** (+ 0,48 M€) par rapport au CA 2021 dont:

- 2,63 M€ au titre de la Culture
- 1,06 M€ au titre des Sports

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 31 –Culture** s'élèvent à **2,63 M€** soit une **hausse de +10,34%** (+0,25 M€) par rapport au CA 2021 et de +89,57% (+1,24 M€) au regard des crédits votés 2022.

Ces recettes concernent notamment :

- Les versements du Centre National de Cinématographie dans le cadre des opérations labélisées Novactions pour un montant de 2,4 M€ ;
- Le remboursement du trop versé d'apport en fonds associatif au profit de l'Orchestre de Picardie dans le cadre de l'accompagnement de la circulation en région de la création pour un montant de 0,1 M€ ;
- Les acomptes sur le volet patrimoine de la Dotation Régionale d'Investissement versée dans le cadre de **France relance** pour un montant de 70,97 K€.

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 32 -Sports** s'élèvent à **1,06 M€** soit une **augmentation de +27,51%** (+ 0,23 M€) par rapport au CA 2021 et de +61,14% (+ 0,4 M€) au regard des crédits votés 2022.

Cette progression s'explique par le remboursement du prêt par le Racing club de Lens pour la Rénovation et modernisation Stade Bollaert (+0,66 M€) et la participation du CNDS à la construction de la résidence de 32 chambres au CREPS de Wattignies (+0,1 M€).

905

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT

Les recettes perçues en 2022 au titre de **l'Aménagement du territoire et de l'habitat** s'élèvent à **2,13 M€** soit **une hausse de +3047%** (+ 2,06 M€) par rapport au CA 2021 et de +660,16% (+1,85 M€) au regard des crédits votés 2022. Elles sont composées de :

- 2,1 M€ au titre des services communs ;
- 28,43 K€ au titre de l'espace rural et autres espaces ;

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 501- Services communs** s'élèvent à **2,1 M€** soit une **hausse de +650%** (+1,82 M€) par rapport aux crédits votés 2022, liée au remboursement de l'avance consentie à Territoire 62 (2M€) et une participation de l'Etat au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire FNADT (0,1 M€).

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 54 – Espaces rural et autres espaces** s'élèvent à **28,43 K€** correspondant au remboursement de trop versé de subvention de la Commune de Chivres en Laonnois dans le cadre du fonds d'intervention au « maintien du dernier commerce de proximité ».

906

ACTION ÉCONOMIQUE

Les recettes perçues en 2022 au titre de **l'Action économique** s'élèvent à **34,07 M€** soit une **hausse de +1,86%** (**+0,62 M€**) par rapport au CA 2021 dont:

- 1,96 M€ au titre des interventions économiques transversales
- 31,94 M€ au titre des actions sectorielles
- 0,15 M€ au titre de l'insertion économique et de l'économie sociale et solidaire
- 16,4 K€ au titre de la recherche et de l'innovation

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 61 - Interventions économiques transversales** s'élèvent à **1,96 M€** soit une **hausse de + 62,92%** (+0,76 M€) par rapport au CA 2021 et progressent de + 289,84% (+1,46 M€) au regard des crédits votés 2022.

Cette hausse est essentiellement liée à la déclaration de créance du capital par la commune, dans le cadre de la procédure collective à l'encontre d'une société bénéficiaire d'un prêt régional.

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 63 - Actions sectorielles** s'élèvent à **31,94 M€** soit une **baisse de - 0,77%** (-0,25 M€) par rapport au CA 2021 et progressent de + 34,88% (+8,26 M€) au regard des crédits votés 2022.

Ce fléchissement s'explique notamment par une diminution des recettes au titre des investissements agricoles atténué par une augmentation des recettes perçues des contributeurs au fonctionnement du Fonds COVID Relance Hauts-de-France.

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 65 – Insertion économique et économie sociale et solidaire** s'élèvent à **0,15 M€** soit une **hausse de + 289,23%** (+0,11 M€) par rapport au CA 2021 et progressent de +49,31% (+50 K€) au regard des crédits votés 2022. Cette progression est liée à la reprise des remboursements de prêts en capital dans le cadre du dispositif d'« accompagnement territorialisé ».

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 67- Recherche et innovation** s'élèvent à **16,4 K€** soit une **hausse de + 357,1%** (+12,81 K€) par rapport au CA 2021 mais régressent de - 93,66% (- 0,24 M€) au regard des crédits votés 2022. Cette augmentation est liée au reversement d'un trop-perçu de subvention de l'UTC de Compiègne destiné à financer les équipements de recherche régionaux structurants en 2016 et à la reprise d'un remboursement de prêt en capital qui avait été reporté pendant la crise sanitaire.



907

ENVIRONNEMENT

Les recettes perçues en 2022 au titre de **l'Environnement** s'élèvent à **69,39 K€** soit une **baisse de -96,61%** (-1,98 M€) par rapport au CA 2021 dont:

- 40,25 K€ au titre des actions transversales
- 5,75 K€ au titre de la politique de l'énergie
- 23,39 K€ au titre de l'environnement des infrastructures de transports.

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 71 - Actions transversales** s'élèvent à **40,25 K€** soit une **baisse de - 93,67%** (- 0,60 M€) par rapport au CA 2021 et de - 12,75% (-5,88 k€) au regard des crédits votés 2022.

Ces recettes sont liées à un remboursement d'avance de subvention suite à l'annulation du projet de la Mairie de Merlimont qui avait pour objectif la conception et la réalisation d'un bâtiment des services techniques en bois.

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 75 - Politique de l'énergie** s'élèvent à **5,75 K€** soit une **régression de - 99,59%** (- 1,39 M€) par rapport au CA 2021.

Cette recette correspond à des remboursements de trop perçus au titre de l'« aide à la rénovation énergétique des logements privés ».

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 77 – Environnement des infrastructures de transports** s'élèvent à **23,39 K€** soit une **hausse de + 39,72%** (+6,65 K€) par rapport au CA 2021 et correspondent à des versements de trop-perçus au titre du dispositif « aide à la conversion au bioéthanol ».

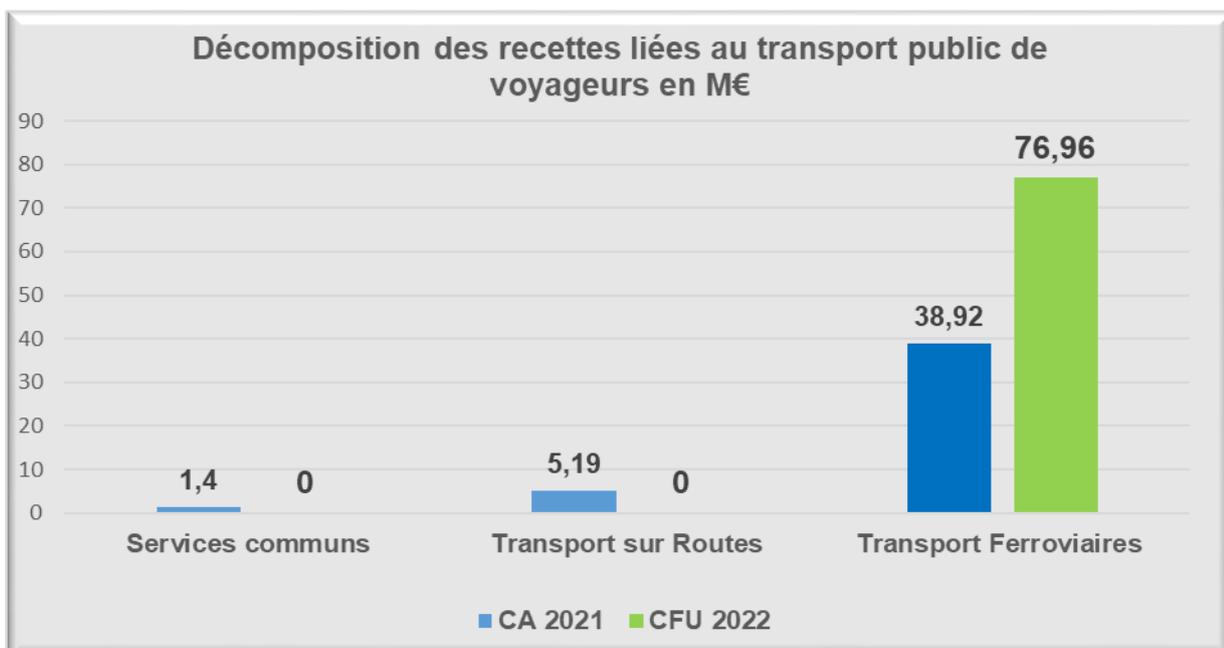
908

TRANSPORTS

Les recettes perçues en 2022 au titre des Transports s'élèvent à **115,59 M€** soit une **progression de +11,88%** (+12,27 M€) par rapport au CA 2021 dont:

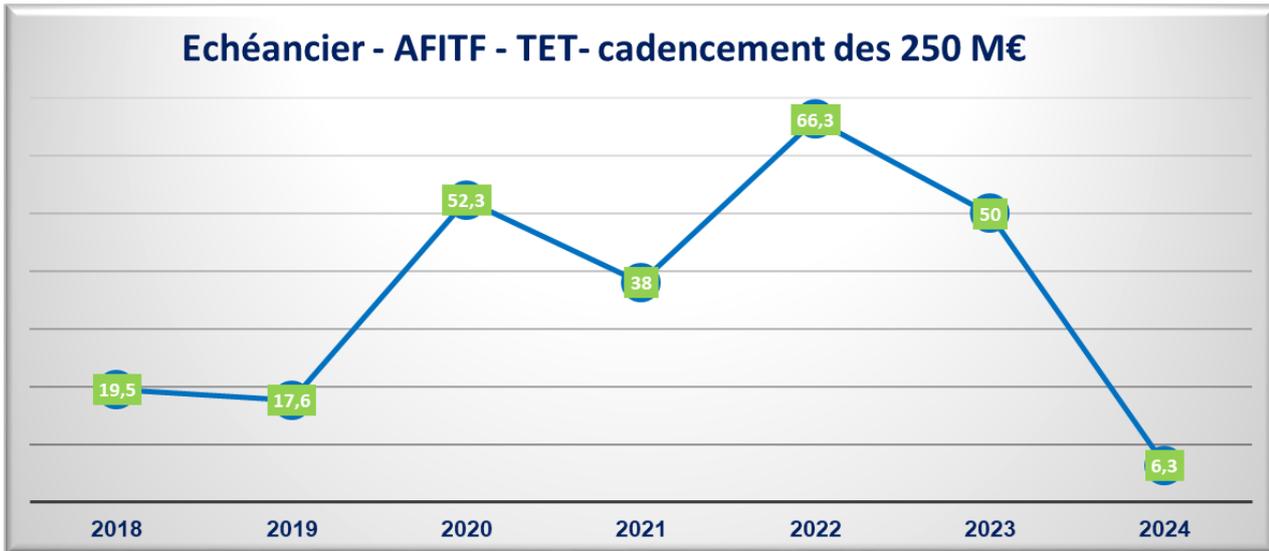
- 76,97 M€ au titre des transports publics de voyageurs
- 38,62 M€ au titre des infrastructures

Les recettes perçues en 2022 au titre de la **Fonction 82- Transports publics de voyageurs** s'élèvent à **76,97 M€** soit une **hausse de +69,15%** (+31,46 M€) par rapport au CA 2021 et de +4,39% (+3,24 M€) au regard des crédits votés 2022.

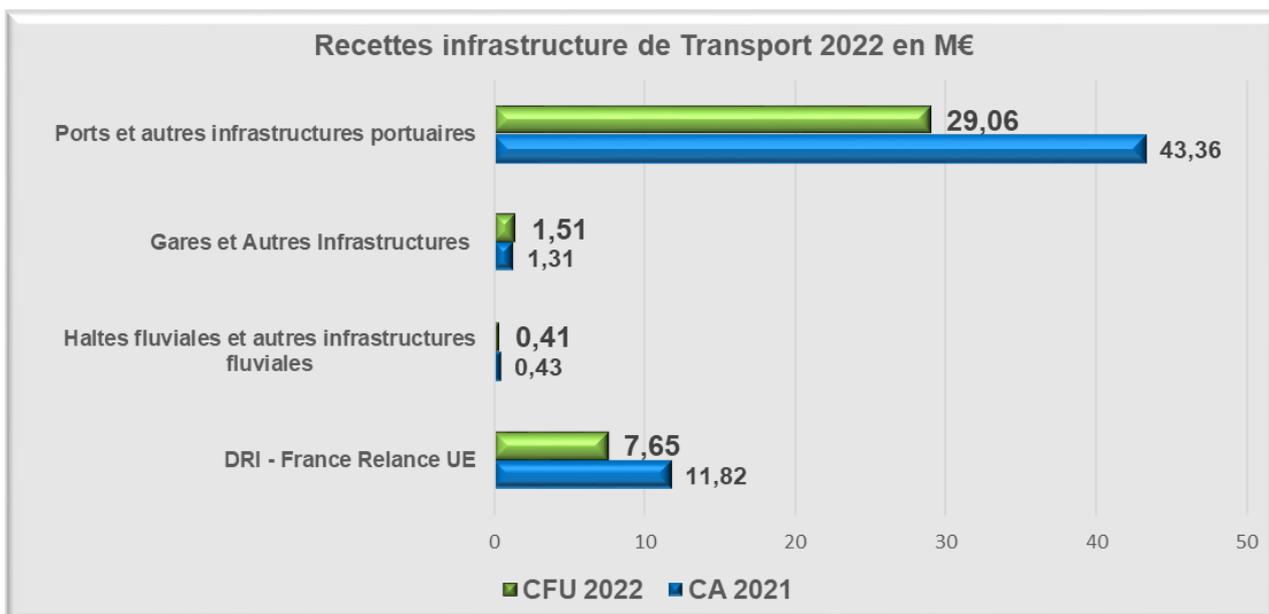


Les **76,96 M€** de recettes correspondent à :

- Des remboursements de SNCF Voyageurs pour des trop-perçus de l'acquisition de 7 rames REGIO2N Picardie et pour l'acquisition de 18 rames pour un montant global de **4,96 M€** ;
- Des remboursements de SNCF Réseau pour des trop-perçus de subvention versés au titre du financement des études de projet et des travaux relatifs à la requalification des gares de Rang du Fliers à Boulogne et des travaux d'amélioration des capacités ferroviaires de la gare de Lille-Flandres pour un montant de **5,7 M€** ;
- L'échéancier de versement de la dotation d'investissement de 250 M€ versée par l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France pour le financement du renouvellement du matériel roulant TET des lignes Paris-Amiens-Boulogne et Paris Saint Quentin-Maubeuge/Cambrai pour un montant de **66,3 M€** ;



Les recettes perçues en 2022 au titre de **Fonction 85 -Infrastructures** s'élèvent à **38,62 M€** soit une **baisse de -32,15%** (-18,3 M€) par rapport au CA 2021 et de -15,91% (-7,31 M€) au regard des crédits votés 2022.



Les **29,06 M€** de recettes représentent principalement un montant de 12,04 M€ administratif du 15 juillet 2022 intervenu dans le cadre du contentieux entre la Région et, un montant de 16,46 M€ de la commission européenne au titre du versement du solde dans le cadre du projet Calais Port 2015.

Les **7,65 M€** correspondent aux acomptes versés au titre de la Dotation Régionale d'Investissement dans le cadre de **France RELANCE**. Ces acomptes représentent un montant de 7,61 M€ au titre des projets relatifs à la mobilité du quotidien et, un montant de 0,03 M€ au titre des projets de rénovation énergétique.

Les **1,51 M€** concernent des reversements de trop perçus de subventions versées à SNCF Réseau au titre des travaux de modernisation de l'axe Amiens-Laon pour un montant de 0,93 M€ et au titre du financement des études et de la poursuite des procédures réglementaires relatives au projet de Centre Européen d'Essais Ferroviaires d'Aulnoy-Aymeries/Bachant pour un montant de 0,54 M€.

Les **0,41 M€** correspondent essentiellement à la participation de 5 EPCI dans le cadre du protocole de partenariat pour le lancement des études de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe.

B- Les dépenses d'investissement (hors dette)

Présentation par chapitres

En 2022, les dépenses réelles d'investissement, hors dette, atteignent **930,96 M€** en augmentation de **+ 83,19 M€** par rapport à 2021. Les dépenses réelles d'investissement atteignaient 847,77 M€ en 2021.

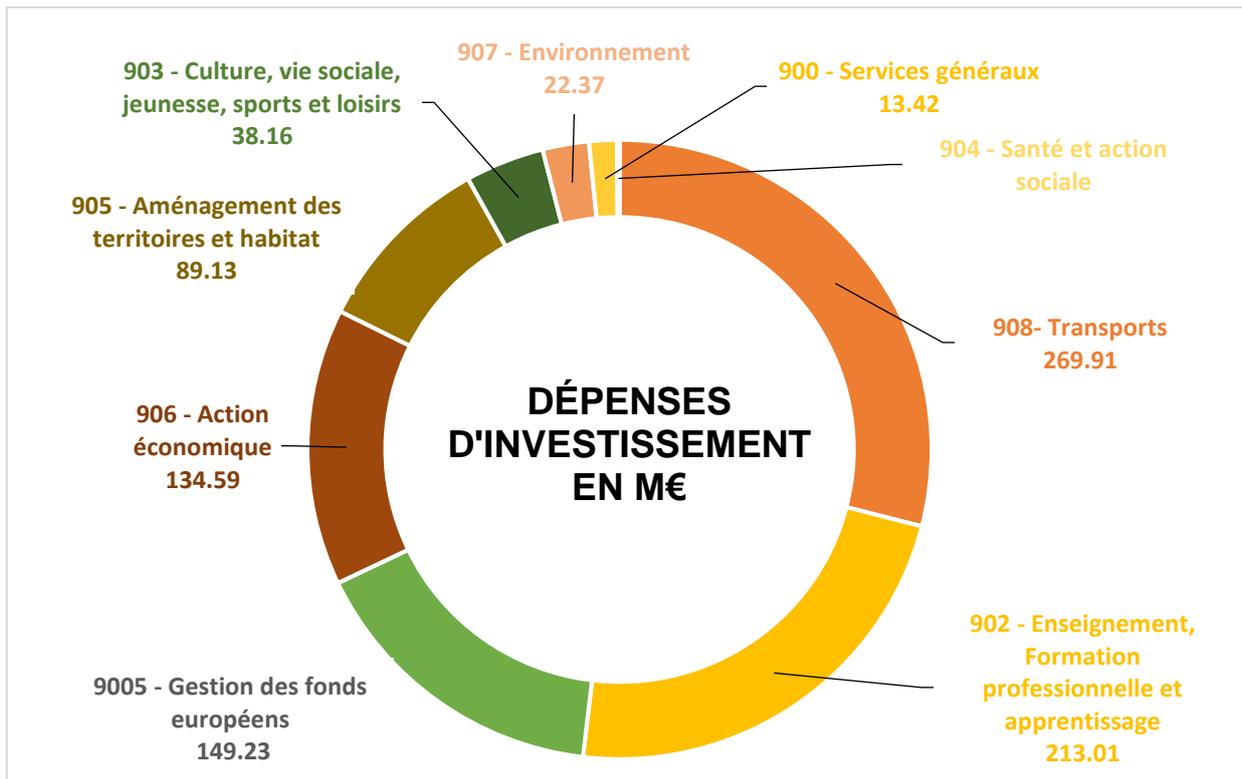
Vous trouverez ci-dessous une présentation par chapitre

Dépenses d'investissement hors dette—synthèse par chapitre

	CA 2021	CFU 2022	Evolution entre CFU 2022 et CA 2021	
			...en volume*	...en %
900 - SERVICES GENERAUX	11,74	13,42	1,68	14,27%
9005 - GESTION DES FONDS EUROPEENS	95,76	149,23	53,47	55,84%
902 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	214,75	213,01	-1,74	-0,81%
903 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	38,22	38,16	-0,06	-0,16%
904 - SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	0,75	1,15	0,40	52,93%
905 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	86,81	89,13	2,32	2,67%
906 - ACTION ECONOMIQUE	71,34	134,59	63,25	88,66%
907 - ENVIRONNEMENT	20,47	22,37	1,90	9,28%
908 - TRANSPORTS	307,93	269,91	-38,02	-12,35%
TOTAL GÉNÉRAL	847,77	930,96	83,19	8,93%

* en M€

Les dépenses les plus importantes du budget d'investissement concernent les fonctions liées aux Transports (28,99%), à l'Enseignement, la Formation professionnelle et l'Apprentissage maintenant réunis sous la fonction 902 (22,88%), la Gestion des Fonds Européens (16,03%) et l'Action économique (14,46%) se situant respectivement en troisième et quatrième positions.



Entre 2021 et 2022, le taux de consommation des dépenses d'investissement hors dette est passé de 80.20% à 79.82%.



900

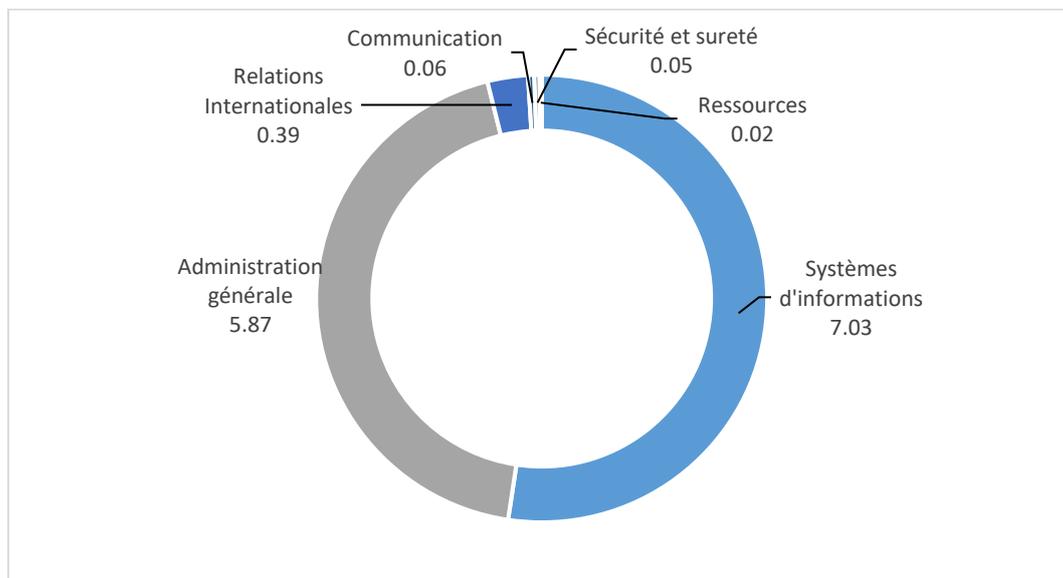
SERVICES GÉNÉRAUX

 **PRÉSENTATION DU CHAPITRE**

L'année 2022 se caractérise par une augmentation des dépenses en investissement. Le total des dépenses réelles pour les Services Généraux s'élève à **13.42 M€ en 2022** contre 11.74 M€ en 2021, soit une augmentation de 14.3%.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices	Voté*	CA	
		Valeurs	%
2021	15,34	11,74	76,6%
2022	16,17	13,42	83,0%
Evolution 2022/2021	0,83 5,4%	1,68 14,3%	6,4 pts

 **RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€**




PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATEES EN M€

✓ **Politique sectorielle « Systèmes d'information » / 7,03 M€ / +0,59 % en 2022 / Taux de réalisation 99,91%**

7,03M€ ont été dédiés aux **équipements informatiques**, dont :

- 3,16M€ sur les infrastructures ayant permis notamment la modernisation des infrastructures réseaux et wifi des sites de Boulogne et de Calais, la mise en place de la nouvelle version de Webex (outil de visioconférence) et le renouvellement d'une partie des équipements des salles serveurs de Lille.
2,51M€ pour les projets de développement et d'urbanisation du Système d'Information avec notamment la poursuite des outils de gestion du FEADER ou des aides individuelles ;
1,36M€ pour les dotations de nouveaux équipements indispensables à la migration Windows 10 et, dans le cadre du plan de maîtrise énergétique et des nouveaux modes de travail (télétravail et mobilité sur le territoire), l'acquisition de 800 PC portables pour le remplacement des PC fixes ainsi que le remplacement d'une partie de la flotte de téléphonie mobile (70).

✓ **Politique sectorielle « Administration générale » / 5,87 M€ / +37,33 % en 2022 / Taux de réalisation 73,62%**

4,81 M€ ont été dédiés aux **travaux sur les bâtiments administratifs** en propriété régionale, dont :

- 1M€ pour les travaux de rénovation et de mise en conformité de la halle technique du CODEM (construction Durable et Eco matériaux innovants) – Le BATLAB à Amiens
- 0.85 M€ pour les travaux de reprise des désordres structurels du bâtiment Verne/Delpech à Amiens, la phase 1 des travaux s'étant achevée en décembre 2022 ;
- 0.84 M€ pour la rénovation du R+2 du bâtiment situé au 111 avenue de Dunkerque à Lille en vue d'une occupation par le GIP FCIP (Formation Continue et Insertion Professionnelle) de Lille, moyennant la participation financière du GIP à ces travaux ;
- 0.35 M€ pour les travaux de raccordement du bâtiment T8 au réseau de chaleur urbain dans le cadre du programme de performance énergétique ;

En 2022, la Région a adopté un **programme prévisionnel d'investissement pluriannuel de 10 M€ d'AP sur le patrimoine régional tertiaire** hors lycées visant la réduction des consommations énergétiques à réaliser avant 2030. Une 1^{ère} tranche d'investissement de 5 M€ d'AP a été initiée en priorisant les sites administratifs centraux occupés par les services régionaux représentant une consommation de 1 200 000kWhEF/an soit 200 000 €/an (valeur 2022) et 156 tonnes de CO2/an. Ces travaux doivent générer une baisse de 10 % des consommations énergétiques annuelles des dix sites concernés.



PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2022 ET LE CA 2021

L'évolution du mandatement sur le chapitre concerne essentiellement les opérations immobilières dans les bâtiments administratifs. On observe un stock important de restes à réaliser 2021 qui ont été mandatés en 2022 contrairement à ce qui avait été observé en 2021 (sur les RAR 2020), soit 1.2 M€. Par ailleurs, l'opération exceptionnelle de travaux sur le bâtiment rue DELPECH à Amiens a engendré un paiement en 2022 (+0.85M€). A l'inverse, l'enveloppe réservée pour les travaux urgents non programmables n'a pas été mobilisée dans sa totalité en 2022 par rapport à 2021. On observe ainsi une baisse de la consommation entre 2022 et 2021 (-0.61M€).

Enfin La 2^{ème} édition de l'appel à projet « Energie pour l'Afrique » lancé en 2021 est rentrée dans sa phase d'exécution comptable en 2022 et a été complétée par la reconduction du dispositif en 2022. Ceci explique une hausse de la consommation (+0.07M€).

900-5

GESTION DES FONDS EUROPEENS

PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour la Gestion des fonds européens, s'élève à **149.23 M€ en 2022** contre 95.76 M€ en 2021 soit une augmentation de 55.8%.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices	Voté*		CA		
			Valeurs		%
2021	212,51		95,76		45,1%
2022	282,75		149,23		52,8%
Evolution 2022/2021	70,24	33,1%	53,47	55,8%	7,7 pts

Une analyse plus détaillée est présentée dans la partie III de ce rapport.

902

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

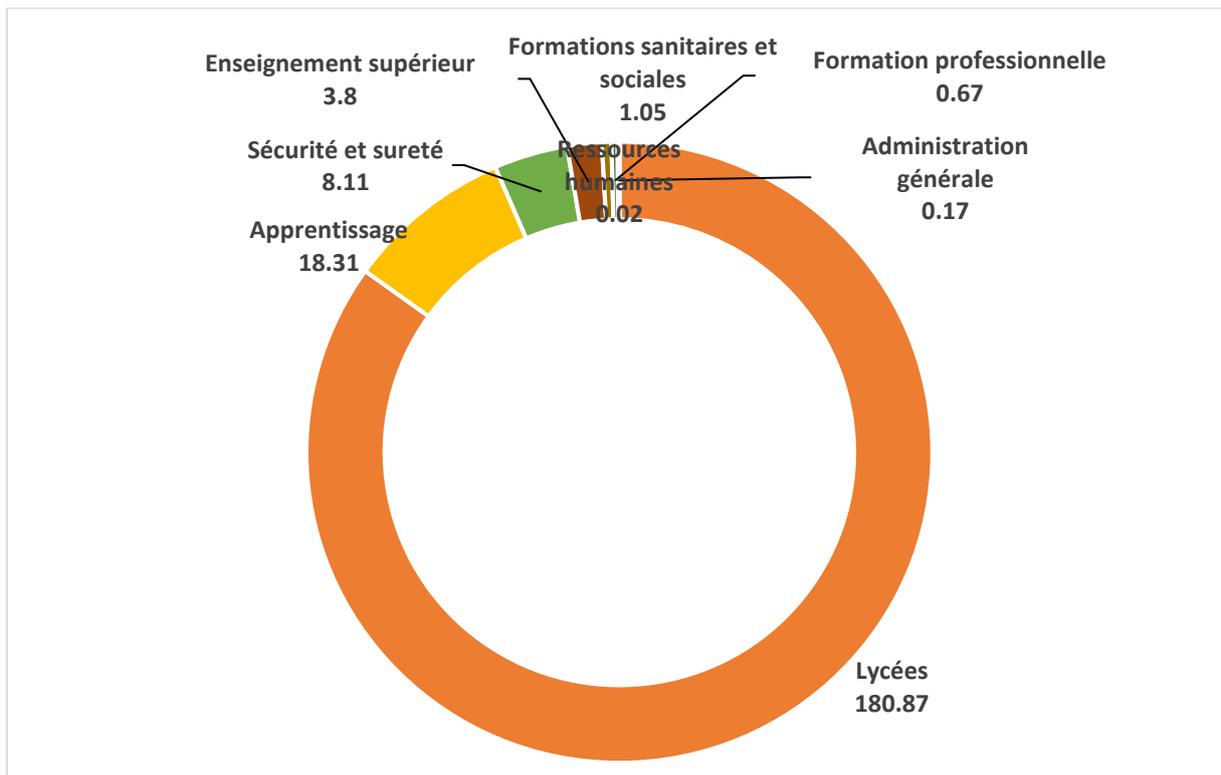
PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles d'investissement pour l'Enseignement, Formation Professionnelle et l'Apprentissage, s'élève à **213.01 M€ en 2022** contre 214.75 M€ en 2021.

*[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€

Exercices	Voté*	CA	
		Valeurs	%
2021	229,81	214,75	93,4%
2022	248,10	213,01	85,9%
Evolution 2022/2021	18,29 8,0%	-1,74 -0,8%	-7,6 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€





✓ **Politique sectorielle « Lycées » / 180,87 M€ / + 2.41% en 2022 / Taux de réalisation 91.49 %**

61,1M€ des dépenses ont concerné les **opérations de travaux programmées** avec notamment :

- **11M€** pour l'opération de création d'une école européenne sur le site du lycée de Kernanec à Marcq-en-Baroeul dont le coût total s'élève à 30M€ et dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2023 ;
- Un chantier d'envergure, dans l'Oise au Lycée Paul Langevin : pas moins de **11,9 M€** ont été investis pour améliorer les performances énergétiques de l'établissement. La pose de l'isolation thermique en ossature bois par l'extérieur s'est achevée en juillet 2022. Le remplacement des façades de type mur rideau du hall d'entrée a également été fait pour la rentrée de septembre 2022. Les travaux de faux plafonds, électricité, ventilation double flux sont en cours.
- **7.8M€** pour l'opération de rénovation et de construction de l'internat d'Excellence ERPD à Douai. Les travaux se dérouleront sur 20 mois de décembre 2021 à août 2023. 3 500 M2 sont impactés par ces aménagements qui comprendront une mise en accessibilité PMR de l'ensemble du site.
- **6M€** pour l'opération de construction d'une halle scientifique au lycée Valentine Labbé à La Madeleine dont le coût total de l'opération s'élève à 17,9M€ TTC.
- **3,4M€** pour l'internat d'excellence de la cité mixte Alfred Manessier à Flixecourt dont le coût total s'élève à 4,8M€ TTC.
- Le Lycée Guy Mollet à Arras a bénéficié de la réfection de l'étanchéité de près de 6 000 m² de toitures terrasse dont il dispose afin d'y déployer des équipements solaires sur ses toitures. Coût de l'opération, **940 000 euros**. Entamé début juin 2022, le chantier s'est terminé juste avant la rentrée.
- De nombreux travaux ont été entrepris dans le Lycée général et technologique César Baggio à Lille notamment des travaux de rénovation de la voirie pompier, des travaux de rénovation, d'isolation et de mise en sécurité des toitures. Les travaux dont le montant total s'élève à **721 000 euros** ont débuté en juillet 2022 et se sont terminés en novembre.
- Deux phases successives de travaux dans le Lycée polyvalent Jean de la Fontaine, à Château-Thierry, la rénovation d'environ 2 100 m² de toitures comprenant : le remplacement d'exutoire de désenfumage et les plaques polycarbonate des puits de lumière. Les travaux ont pris fin en novembre 2022 pour un montant de **500 000 euros**
- Au Lycée Charles Naveau, à Sains-du-Nord une réhabilitation du bâtiment A avec des travaux de "finition" pour un montant de **420 000 euros**. Ces travaux achèvent une phase de réhabilitation globale engendrée par un incendie survenu en 2013. 3,4 millions d'euros ont été engagés dans cette réhabilitation d'ensemble.

66,9M€ destinés à la maintenance des lycées publics avec notamment :

- 4,6M€ pour les travaux de mise en accessibilité ;
- 2 M€ pour la mise aux normes des ateliers des filières « structures métalliques » des lycées (coût total affecté à cette opération : 10M€) ;
- 1M€ pour la réfection des toitures (5900m²) en vue de l'installation de cellules photo-voltaïques au lycée Guy Mollet à Arras.

38,6M€ destinés aux équipements scolaires :

- Des équipements informatiques : 16,35M€ dont
 - 15,6M€ pour le complément et renouvellement du parc informatique, des vidéoprojecteurs, des infrastructures serveurs et réseaux des lycées publics ;
 - 715K€ pour les Espace Innovation partagés structurés autour d'un espace de prototypage composé d'équipements technologiques innovants et d'un espace de convivialité permettant les échanges et la création collaborative.

- Des équipements pédagogiques : 10,8M€ dont 3,4 M€ pour l'acquisition structure métallique ;
- Des équipements mobiliers à hauteur de 3,1M€ (acquisition de mobilier manquant, le renouvellement de mobilier vétuste et des acquisitions ou renouvellement pour accompagner la livraison d'opérations lourdes de restructuration).
- Des équipements de restauration à hauteur de 8,4M€.

8,11M€ ont financé en 2022 des opérations relevant du plan de sûreté et de sécurité incendie.

✓ **Politique sectorielle « Apprentissage » / 18.31 M€ / - 16.25 % en 2022 / Taux de réalisation 70.36 %**

- 11,95M€ ont été consacrés au financement du plan d'intervention régionale en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage :

A titre d'exemple, à Marly, dans le Nord, la Région vient ainsi de lancer la construction d'un CFA de nouvelle génération pour le BTP, destiné à remplacer l'établissement existant construit dans les années 50, et dont les équipements étaient devenus obsolètes. Afin de toujours mieux former les jeunes aux métiers de demain, la Région investit près de 10 millions d'euros dont 2 M€ en 2022, dans la construction d'un nouveau bâtiment de 7000 mètres carrés, soit à elle seule plus de la moitié du coût total de l'opération.

- 5,39M€ pour les opérations d'investissement d'avant réforme de l'apprentissage : 4,6M€ pour l'opération de restructuration de l'antenne d'Arras de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France. Le montant total de la subvention s'élève à 21M€ sur un coût total d'opération de 32,6M€ TTC.

✓ **Politique sectorielle « Enseignement supérieur » / 3.80 M€ / - 16.23 % en 2022 / Taux de réalisation 36.69 %**

3,5M€ ont financé des opérations de **construction universitaire** dont :

- 1,5M€ pour l'opération de réhabilitation de la ferme historique de l'Institut Polytechnique Uni Lasalle à Beauvais en locaux destinés aux études supérieures. Le montant total de la subvention régionale est de 2M€ sur un coût total de 7,4M€ TTC.

- 1,4M€ pour la réalisation d'un Plateau Technique Santé à Amiens sur le campus du Thil de l'UPJV (Université de Picardie Jules Verne) dont le montant total de l'opération sous maîtrise d'ouvrage déléguée s'élève à 26M€ (dont 15,3 M€ sur la politique Enseignement Supérieur et 10,7M€ sur la politique Recherche).

✓ **Politique sectorielle « Formations sanitaires et sociales » / 1.05 M€ / -14.15 % en 2022 / Taux de réalisation 65.91 %**

1M€ ont financé les équipements de formations sanitaires et sociales.



PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2022 ET LE CA 2021

L'évolution de la consommation entre 2021 et 2022 est contenue (-0.81%), soit une baisse de 1.74M€.

Les dépenses d'équipements des EPLE sont en hausse (+8.43M€). En 2022, plusieurs grosses opérations patrimoniales en cités mixtes ont avancé comme l'Internat d'excellence à Flixecourt (+3 M€).

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID: 059-200053742-20230622-DELIB202300720-BF

Par ailleurs, la maintenance programmée dans les lycées publics et cités mixtes (-1.9M€). De plus, la réforme de l'apprentissage engagée sur les années précédentes enregistre une baisse en 2022 mandatement sur les dossiers historiques (-3.55M€).

Notons enfin que des dépenses exceptionnelles ont été réalisés en 2021 sur la politique formation professionnelle (simulateur d'usinage pour la société Framatome) et ne sont plus observées sur 2022 (-2.01M€).

903

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

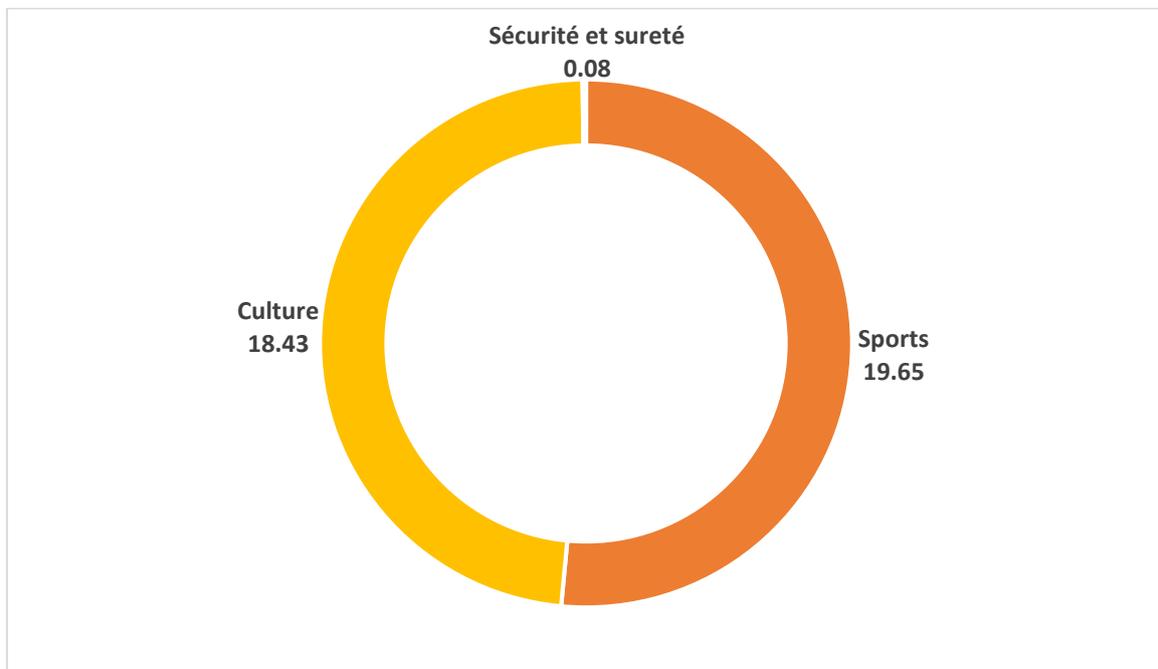
PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles d'investissement pour la Culture, Vie Sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs s'élève à **38.16 M€ en 2022** contre 38.22 M€ en 2021.

**[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€*

Exercices	Voté*	CA	
		Valeurs	%
2021	43,85	38,22	87,2%
2022	43,82	38,16	87,1%
Evolution 2022/2021	-0,03 -0,1%	-0,06 -0,2%	-0,1 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€



✓ **Politique sectorielle « Sport » / 19.65 M€ / + 12.78 % en 2022 / Taux de réalisation 95.92%**

Les dépenses 2022 à hauteur de 5,79M€ ont permis de participer au financement de 10 projets de construction ou réhabilitation de piscines.

Le 20 octobre 2021, la première pierre du chantier de construction du futur **centre aquatique de Lens** a été posée. Constitué de trois bassins, dont un olympique, le complexe est financé à hauteur de 8 millions d'euros par la Région sur un coût total de 30,5M€. Construit à proximité du Stade Félix Bollaert, le futur centre aquatique sera à la fois économe en énergie et en consommation d'eau. **3M € ont été consacrés en 2022 à ce projet.**

5,74M€ ont été exécutés en 2022 pour le financement de 140 Equipements Sportifs de Proximité (ESP), contribuant à donner à l'ensemble des pratiques sportives les moyens structurels dont elles ont besoin, à accompagner les territoires ruraux et/ou carencés dans la création et la rénovation des ESP et enfin, à favoriser le développement de la pratique sportive et l'accès au sport pour tous.

A titre d'exemple :

- 250K€ ont été attribués pour la reconstruction du terrain de football en gazon synthétique et de la piste d'athlétisme du parc des sports à Berck-sur-Mer (coût total de l'opération 1,45M€)
- 75K€ ont été exécutés pour la rénovation et l'extension des installations du Lille Métropole Hockey Club à Lambersart. Le montant total de la subvention est de 250K€ sur un coût total d'opération de 2,1M€.

4.49 M€ ont été consacrés aux **Equipements Sportifs d'Excellence** (ESE) dont 4.3 M€ pour la réalisation d'une halle sportive labellisée Excellence Sportive Hauts-de-France à Chambly. Le montant total de la subvention est de 7.4 M€ sur un coût total de 14.7 M€. « Porte d'entrée des Hauts-de-France », la commune de Chambly a été élue ville la plus sportive de Picardie par les instances sportives régionales du Comité National Olympique et Sportif français, à la veille de la fusion des Région et compte plus de 3 700 licenciés pour 10 000 habitants.

En 2018, la Région a décidé d'attribuer une enveloppe de 12.2 millions d'euros pour la rénovation, la restructuration et l'extension des résidences d'hébergement du **Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS)**.

Il a donc été décidé de bâtir une résidence neuve, de manière à répondre au besoin d'hébergement des délégations et équipes nationales et internationales, notamment en vues des JOP 2024, pour lesquels le CREPS de Wattignies s'est vu attribuer le label "Centre de Préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024"

Les travaux de construction de 32 chambres individuelles en bâtiments modulaires au CREPS à Wattignies se sont achevés en 2022. Les dépenses réalisées en 2022 s'élèvent à 2.4 M€. Quant aux travaux de rénovation de l'accueil du CREPS dans la résidence Bécart, ils ont démarré mi-octobre 2022.

✓ **Politique sectorielle « Culture » / 18.43 M€ / - 10.41% en 2022 / Taux de réalisation 80.56 %**

7,7M€ des dépenses ont participé à 165 projets d'accompagnement de la préservation et de la valorisation du patrimoine, dont 2,4M€ pour la couverture du cryptoportique de Bavay. Le site archéologique de Bavay est le plus grand forum antique mis au jour au nord de Rome. Les travaux ayant eu pour objectifs la protection et la mise en valeur des vestiges et la restauration du site. L'opération s'est achevée en 2022, le montant total de la subvention s'est élevé à 3,6M€ sur un coût total de 8M€.

7,5M€ ont été attribué aux opérateurs labellisés dont 5,6M€ pour le fond d'aide à la production **PICTANOVO**, structure accompagnant la création et la production de plus de 200 œuvres par an dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel, des nouvelles images et du jeu vidéo.

L'évolution de la consommation entre 2021 et 2022 est contenue (-0.06M€). Néanmoins on observe des évolutions différentes selon la politique. Ainsi, en matière culturelle, on observe une baisse de 2.14M€ mesurée principalement sur le dispositif « opérateurs labellisés ».

Sur la politique « sport », on observe une hausse du mandatement de 2.23M€. Cette hausse s'observe sur les équipements sportifs d'excellence (+2.2M€). A noter une dépense significative sur la réalisation d'une halle sportive à Chambly. La consommation sur le dispositif « Equipement sportif de proximité » progresse également en 2022 (+0.66M€), avec un taux de consommation des crédits alloué de 100% comme observé en 2021. Les dépenses du CREPS augmentent également (+0.5M€) et concernent essentiellement la réalisation des études et travaux de la résidence « BECART WATTIGNIES ». A noter enfin une baisse sur le dispositif « piscine » (-1.19M€). Néanmoins, les crédits alloués à ce dispositif ont été consommés dans leur totalité en 2022, et ce comme en 2021.

904

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

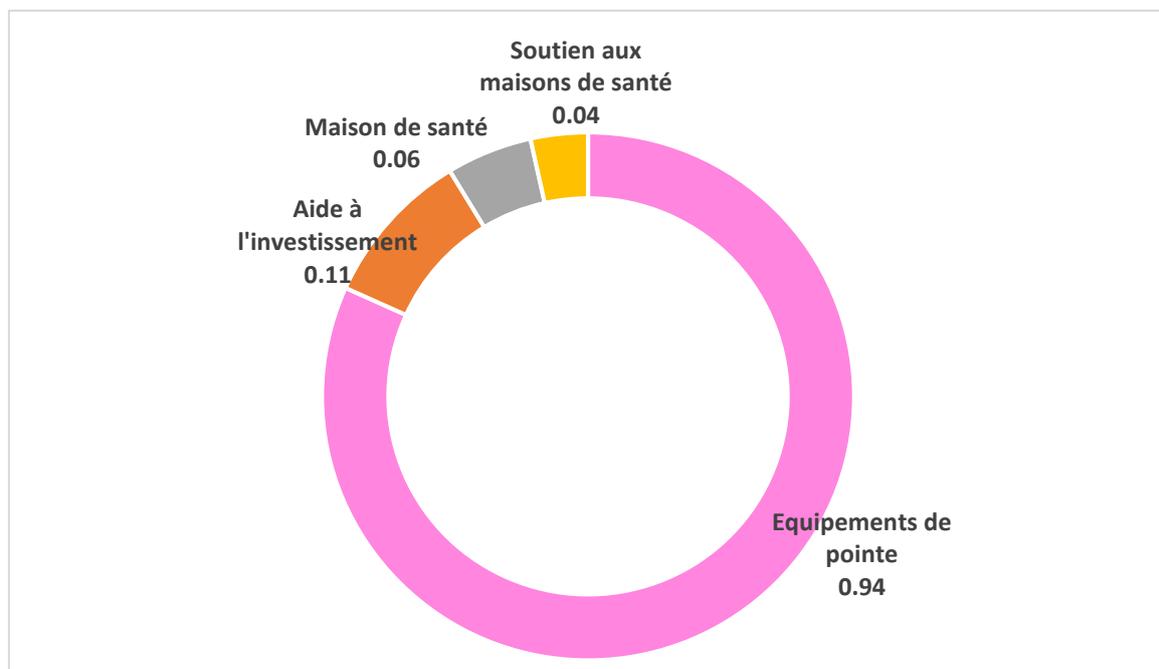
PRÉSENTATION DU CHAPITRE

L'année 2022 se caractérise par une augmentation des dépenses réalisées d'investissement. Le total des dépenses réelles s'élève à **1.15 M€ en 2022** contre 0.75 M€ en 2021, soit une augmentation de 52.9 %.

*[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€

Exercices	Voté*	CA	
		Valeurs	%
2021	4,00	0,75	18,8%
2022	6,78	1,15	16,9%
Evolution 2022/2021	2,79 69,7%	0,40 52,9%	-1,9 pts

RÉALISATION DU CHAPITRE PAR PROGRAMME EN M€



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20230622-DELIB202300720-BF

La Région a pu soutenir notamment le financement d'un scanner à comptage photonique au bénéfice du Centre Hospitalier Universitaire de Lille pour un montant de 429K€, l'acquisition d'un scanner par le Centre Hospitalier de Denain pour un montant de 284K€.

Les crédits relatifs aux **Maisons de Santé Pluridisciplinaire** (0.10 M€), ont permis de financer 11 équipements.



PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2022 ET LE CA 2021

L'évolution de la consommation entre 2021 et 2022 est contenue (+0.4M€). On observe un soutien accentué en faveur des équipements de pointe en recherche et santé (+0.27M€) et sur l'aide à l'investissement (+0.11M€).

905

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES
ET HABITAT

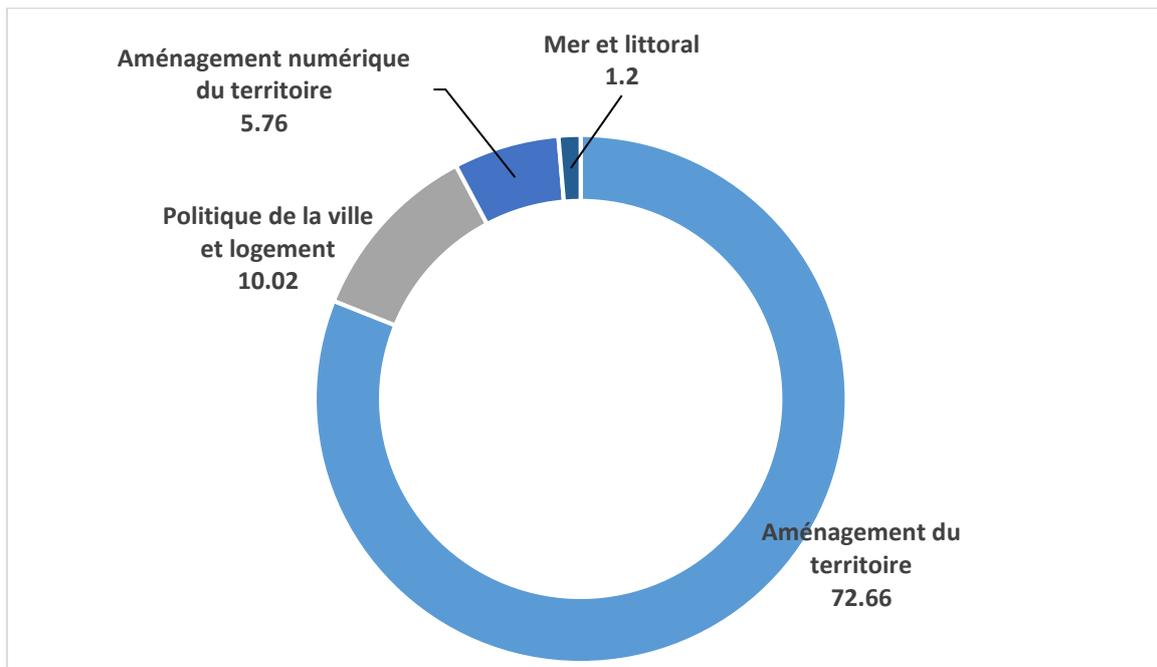
PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles d'investissement pour l'Aménagement des Territoires et Habitat s'élève à **89.13 M€ en 2022** contre 86.81 M€ en 2021 soit une augmentation de 2.7 %

*[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€

Exercices	Voté*	CA	
		Valeurs	%
2021	89,32	86,81	97,2%
2022	89,22	89,13	99,9%
Evolution 2022/2021	-0,10 -0,1%	2,32 2,7%	2,7 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€





✓ **Politique sectorielle « Aménagement du territoire » / 72.66 M€ / + 17.62% en 2022 / Taux de réalisation 100%**

13,94 M€ ont été consacrés en 2022 au **Fond de Relance et de Soutien des Territoires (FRST)** lancé en 2021 pour aider les communes à faire face à la crise économique. Au total, 747 communes ont été aidées grâce à ce dispositif pour un montant total de 50 M€.

A titre d'exemples :

- 150 K€ attribué pour le réaménagement du quartier du « Bon secours et de la Colonne » à Wimille ;
- 150 K€ pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles et de deux cabinets paramédicaux à Conteville-Lez-Boulogne ;
- 150 K€ pour la réfection de la voirie rue des Algues et avenue de Champagne à Merlimont ;
- 150 K€ pour la requalification du quartier du Fort à Oye-Plage.

13,82 M€ ont été exécutés sur le **Fond d'appui aux dynamiques métropolitaines (FADM)**. Il s'agit de l'un des 5 fonds de la Politique Régionale d'Aménagement et D'Équilibre des Territoires (PRADET), plus de 536 opérations ont été financées grâce à ce dispositif, notamment :

- 2,4 M€ exécutés en 2022 pour la construction du boulodrome du Douaisis (le montant total de la subvention s'élève à 3M€ sur un coût d'opération de 9,5M€).
- 820 K€ exécutés pour la création d'une passerelle mode doux et accessible en gare d'Hazebrouck (subvention totale accordée à hauteur de 3,3 M€ sur un coût total de 9,4M€)

Toujours dans le cadre de la PRADET, 13,14 M€ ont été exécutés en 2022 sur le **Fond d'Appui aux Projets d'Agglomération** et 13,04M€ sur le **Fond d'Appui à l'Aménagement des Territoires**.

Par exemple :

- Une subvention totale de 2,2 M€ dont 1,7M€ versés en 2022 pour l'aménagement du quartier du Raquet à Douai et Sin-le-Noble (coût total de l'opération : 12M€) ;
- 747 K€ ont été versés pour la requalification du pôle gare/centre-ville à Jeumont (subvention totale de 1,5M€ sur un coût total de 3,3 M€) ;
- 2,3 M€ ont été versés en 2022 pour des opérations de création/construction de maison de santé pluridisciplinaire (Saint Omer, Moy-de-l'Aisne, Morienval, Lumbres)

Enfin le dispositif « **Centre-ville Centre bourg** » créé en 2019 a permis d'aider 54 communes et de financer 74 opérations. Il a été exécuté à hauteur de 7 M€ en 2022 dont 1 M€ pour les travaux de redynamisation de la place Saint Nicolas à Isbergues.

✓ **Politique sectorielle « Politique de la ville et logement » / 10.02 M€ / - 39.29% en 2022 / Taux de réalisation 100 %**

3,4 M€ ont été consacré à la réhabilitation thermique des logements sociaux dans le cadre de l'Engagement pour le **Renouvellement du Bassin Minier (ERBM)**, dont 808 K€ pour les 167 logements de la Cité Nouméa et de la Motte à Rouvroy et 494 K€ pour les 114 logements de la Cité Barrois à Pecquencourt

Dans le cadre de la **politique de la ville**, 128 opérations en 2022 ont été financées pour un montant total de 2,35 M€, notamment 100 K€ pour l'aménagement du square Ovion et de ses abords à Dunkerque, 87 K€ pour l'aménagement d'une aire de jeux et d'un parcours sportif au jardin public d'Aire-sur-La-Lys.

Enfin, le nouveau programme de renouvellement urbain conventionné avec le haut de 2,23 M€ en 2022 dont 477 K€ pour la réhabilitation de la tour C construction de locaux pour le Centre Social ALCO et d'un parvis à Amiens-Nord.

✓ **Politique sectorielle « Aménagement numérique du territoire » / 5.76 M€ / -29.39 % en 2022 / Taux de réalisation 98.69 %**

Les crédits d'investissement relatifs au **déploiement des infrastructures numériques** (déploiement de la fibre optique en zone rurale et péri-urbaine) couvrent le remboursement du capital de l'emprunt contracté par le syndicat mixte La Fibre 59 62 dont la Région est membre, le financement du raccordement final à l'utilisateur de ce réseau pour le Nord et le Pas de Calais, et le soutien en subvention aux syndicats mixtes picards (qui s'arrêtent au rythme de l'achèvement de la couverture atteignant 100%).

Le déploiement se déroulant selon les objectifs, les paiements sont à hauteur des engagements, soit **5,15 M€**. L'objectif 100% fibre, y compris sur la Somme sera atteint fin 2025.

✓ **Politique sectorielle « Mer et littoral » / 0.69 M€ / +93.94 % en 2022 / Taux de réalisation 97.71 %**

Ces crédits ont été utilisés pour le développement des ports et du littoral, principalement pour le financement du syndicat mixte de la baie de Somme et du Grand Littoral Picard pour des travaux d'imperméabilisation à Ault.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2022 ET LE CA 2021

L'évolution de la consommation entre 2021 et 2022 est de +2.32M€ sur le chapitre, soit une augmentation de 2.67%.

Le fonds d'amorçage « FRST » connaît une montée en puissance en 2022 (+9.65M€).

Les volets « Pôle métropolitain » et « Grands projets » du « Fond d'Appui aux Dynamiques Métropolitaines (FADM) » ont bénéficié d'une augmentation de +4.55M€ liée à une remontée plus régulière des demandes de paiement par les structures. Le constat est identique concernant le « Fond d'appui aux projets d'agglomération (FAPA) » qui enregistre une progression importante (+2.80M€).

Par ailleurs, le dispositif « Centre-ville, centre bourgs », démarré en 2019, a vu ses projets arriver à maturité en 2022 en passant à une phase opérationnelle après une période d'ingénierie. Cela explique la hausse des paiements en 2022 (+2.18M€).

De manière générale, certains fonds sont en recul en 2022. C'est le cas pour le Fonds d'Appui à l'Aménagement des Territoires (FAAT) qui affiche une baisse (-4.23M€). Le même constat peut être réalisé concernant « le Fonds de Redynamisation Rurale (FRR) et le dispositif « action cœur de ville » qui connaissent une baisse respective de 2.33M€ et 1.38M€. En effet, les opérations peuvent subir des retards notamment liés à des problèmes de chantier ou encore au contexte économique difficile.

Le développement des infrastructures numériques (raccordement fibre, Très Haut Débit) connaît un recul du mandatement en 2022 (-2.67M€) en raison de la finalisation des projets. L'année 2021 avait vu par exemple la fin du soutien aux syndicats mixtes pour le département de l'Aisne, où l'objectif de 100% fibre a été atteint.

Enfin, beaucoup de dossiers engagés sur les mandatures précédentes ont pu être soldés en 2021 et n'ont donc pas fait l'objet de mandatement en 2022 (-7.01M€).

906

ACTION ÉCONOMIQUE

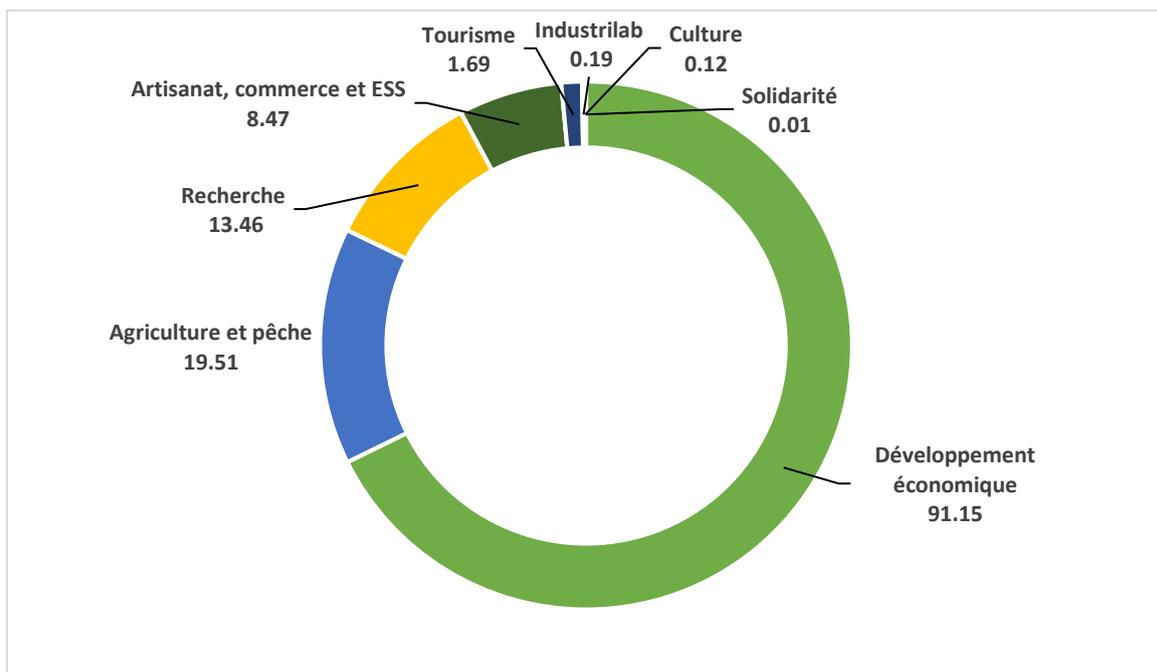
PRÉSENTATION DU CHAPITRE

L'année 2022 se caractérise par une augmentation des dépenses en investissement. Le total des dépenses réelles d'investissement pour l'Action Économique s'élève à **134,59 M€ en 2022** contre 71,34 M€ en 2021 soit une augmentation de 88,7%

*[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€

Exercices	Voté*	CA	
		Valeurs	%
2021	100,59	71,34	70,9%
2022	152,93	134,59	88,0%
Evolution 2022/2021	52,34 52,0%	63,25 88,7%	17,1 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€





PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€

✓ Politique sectorielle « Développement économique » / 91.15 M€ / +122.89% en 2022 / Taux de réalisation 91.65 %

La Région participe à l'implantation d'entreprises (**38,80 M€**), dont le site de la Française de mécanique à Douvrin (62). Ce dernier va accueillir l'usine **Giga Factory de ACC** en 2023, C'est dans les Hauts-de-France, que seront fabriquées les batteries du futur, les cellules et modules de batteries lithium-ion pour alimenter la prochaine génération de véhicules électriques.

35 M€ ont été versés sur l'exercice 2022, pour un volume d'aide voté de 80 M€ au total.



L'innovation occupe une place centrale au sein du SRDEII. C'est un levier d'action qui interagit au niveau des 4 plans d'actions identifiés au sein de ce schéma (Starter, Booster, Emploi et Territoires). La Région ambitionne de devenir la région la plus innovante de France avec **52,35 M€** investis à ce titre en 2022.

✓ Politique sectorielle « Agriculture et Pêche » / 19.51 M€ / + 17.80% en 2022 / Taux de réalisation 91.93 %

La Région participe notamment au financement d'investissements agricoles (**10,69 M€**), à l'accompagnement de la diversification (**2,75 M€**) et à l'investissement de matériels agroalimentaires (**2,14 M€**).



Certaines sociétés sont soutenues par des avances remboursables. C'est le cas par exemple avec l'avance remboursable de **500 K€** octroyée à la EARL DEROUAULT HORTICULTURE au titre du dispositif « Soutien aux projets de développement agricole » pour son projet de construction et d'aménagement de deux serres, de l'installation d'un système d'irrigation, d'une chaufferie et de tables de culture.

Construit dans les années 1970, l'actuel abattoir de Fruges (62) ne pouvait plus répondre à la demande de ses usagers. C'est la raison pour laquelle la Région a décidé de participer au financement de la construction d'un nouvel abattoir, à hauteur de 1 million d'euros sur un total de 8 millions. **246 K€** ont été exécutés sur 2022.

La Région a également accompagné les agriculteurs en difficulté (**439 K€**) ainsi que l'accueil et le suivi des jeunes agriculteurs (**324 K€**).

✓ Politique sectorielle « Recherche » / 13,46 M€ / +240.25 % en 2022 / Taux de réalisation 86.70 %

Un peu plus de **5.6M€** ont été consacrés à la convention de Partenariat 2021-2025 entre la Région et Bpifrance Financement portant sur le **Fonds Régional Recherche Innovation (FRRI)**.

Le projet ARCHI-CM vise à renforcer une recherche d'excellence dans le domaine de la chimie et des matériaux. C'est un projet à vocation structurante, centré sur le périmètre des laboratoires de l'Institut Chevreul et qui mobilise une part significative des personnels et des ressources du secteur « Chimie-Matériaux » de l'Université de Lille (environ 130 personnes pour 80 ETP Recherche) dans le cadre des travaux scientifiques du périmètre du projet. Près de **2.5 M€** ont été versés en 2022.

Avec la construction du **Plateau Technique du Pôle Santé** de 5 000 m2 sur le site du campus universitaire du Thil à Amiens, la Région maître d'ouvrage a exécuté un montant de **2.38 M€**.



✓ Politique sectorielle « Artisanat, commerce et ESS » / 8.47 M€ / +29.29% en 2022 / Taux de réalisation 64.84 %

Une aide de près de 3M€ a été versée au titre du dispositif MOBI (aide à la mobilité des artisans et commerçants). Cette aide a permis aux artisans-commerçants d'investir dans un camion aménagé pour réaliser des tournées ou stationner sur des marchés en zones rurales.

✓ **Politique sectorielle « Tourisme » / 1.69 M€ / -44.18% en 2022**

Avec une exécution de **1.69 M€**, les priorités régionales d'intervention touristiques sont les suivantes :

- Le tourisme de « mieux-être »
- La valorisation et la médiation des patrimoines,
- La Mémoire,
- Le tourisme d'affaires,
- Le tourisme qui privilégie la sécurité sanitaire

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2022 ET LE CA 2021

L'évolution de la consommation entre 2021 et 2022 est importante (+63.25M€). Un ensemble de dispositifs contribue à cette hausse conséquente de la consommation. Ainsi, on trouve tout d'abord un versement de 35M€ à la société Automotive Cells Company (ACC) dans le cadre de son implantation.

Par ailleurs, on observe une augmentation du mandatement sur le programme « plans » (+5,76 M€) lié à une accélération des aides pour l'investissement dans la performance industrielle ainsi que pour le versement à Bpifrance dans le cadre du dispositif « Industrie du Futur ». Notons également comme fait important en 2022 par rapport à 2021, l'apport en capital de 5.24M€ à la société Euratechnologies.

De même, le dispositif « Booster Financement garantie » connaît une hausse importante (+2.97M€). En 2021, seul France Active Garantie avait été doté. En 2022, il a été nécessaire de renforcer les capacités d'intervention du Fond Régional de Garanti (FRG).

Sur la politique « Recherche », l'augmentation est de +9.5M€ entre 2021 et 2022. Cela est lié principalement à un travail de relance ciblé des acteurs dans leur projet de recherche pour obtenir les pièces justificatives de paiement (+5.61M€). Notons que l'année 2022 voit un paiement dans le cadre de la construction du Plateau technique santé (+2.38M€). 2022 est également une année de solde d'opérations de transfert de technologie comme le Technocentre du Machinisme Agricole et des Agroéquipements en Picardie ou encore le bâtiment PASEPSI (1.03M€).

Enfin, on constate une évolution de la consommation (+2.95 M€) pour la politique « Agriculture et pêche ».

907

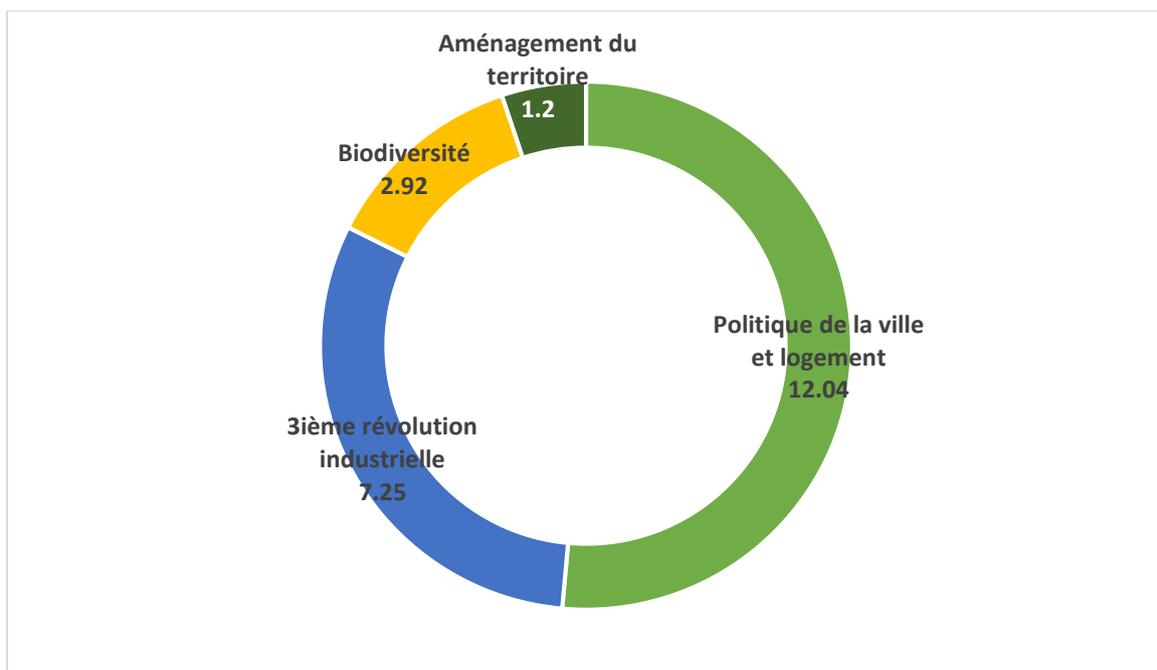
ENVIRONNEMENT

 **PRÉSENTATION DU CHAPITRE**

Le total des dépenses réelles d'investissement pour l'Environnement s'élève à **22.37 M€ en 2022** contre 20.47 M€ en 2021 soit une augmentation de 9.3%

*[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€

Exercices	Voté*		CA		
			Valeurs		%
2021	22,84		20,47		89,6%
2022	25,82		22,37		86,6%
Evolution 2022/2021	2,98	13,1%	1,90	9,3%	-3,0 pts

 **RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€**




✓ **Politique sectorielle « Politique de la ville et logement » / 12.04 M€ / + 0.89% en 2022 / Taux de réalisation 81.14 %**

La région Hauts-de-France compte environ 2 760 000 logements individuels et collectifs dont 82% sont détenus par des propriétaires privés. La majeure partie de ces logements ont été construits avant 1990. Ces logements sont coûteux à chauffer et génèrent des émissions de gaz à effet de serre tout en étant pour partie d'entre eux d'un confort limité et d'une qualité sanitaire insuffisante.

En région Hauts-de-France, 68% des logements construits avant 1990 sont considérés comme énergivores contre 57% en France.

C'est dans ce contexte que la Région Hauts-de-France a signé le protocole du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE) et a lancé le dispositif régional expérimental **d'aide à la rénovation énergétique des logements privés (AREL)** en avril 2018. Ce dispositif s'est poursuivi depuis intégrant de nouvelles dispositions chaque année.

Plus de 66 dossiers sont déposés par semaine, ce qui représente depuis le début du dispositif plus de 6 440 logements accompagnés permettant l'amélioration des conditions de vie de plus 17 660 occupants pour 14 475 000 € d'aides régionales versées générant près de 168 millions d'euros de travaux réalisés au titre des économies d'énergie, soit plus de 1 875 équivalents temps-plein dans la filière bâtiment.

En 2022 **11.18M€** ont été versés au titre de l'**AREL** pour encourager les propriétaires privés à réaliser des programmes de travaux de rénovation énergétique adaptés à leurs capacités financières afin de réaliser des économies d'énergie tout en préservant l'environnement.

✓ **Politique sectorielle « 3^{ième} Révolution Industrielle » / 7.25 M€ / + 6.35% en 2022 / Taux de réalisation 97.27 %**

Parmi les énergies renouvelées stockées partagées, la région aide à la réalisation en matière de projets d'énergie renouvelable, tels que les projets géothermiques, d'hydroélectricité, solaire, thermiques ou photovoltaïques, de méthanisation pour un montant de **2.88 M€**.

En effet, s'agissant de la filière méthanisation, et plus généralement le méthane renouvelable, il est un sujet central de la démarche rev3. En complément de son appui au développement de la méthanisation, la Région souhaite soutenir l'émergence des nouveaux gaz renouvelables dans les territoires. La méthanisation est un procédé de production de gaz renouvelables qui permet d'offrir une valorisation complémentaire à l'hydrogène à usage direct (industrie/mobilité). La Région finance notamment des unités de méthanisation.

Depuis 2018, la Région propose une aide concrète pour les automobilistes des Hauts-de-France : **l'aide à la conversion au bioéthanol** de leur véhicule personnel. Cette aide permet de financer jusqu'à 40% le coût du boîtier bioéthanol aux particuliers qui souhaitent convertir leur voiture (**1.23 M€**).

✓ **Politique sectorielle « Biodiversité » / 2.92 M€ / + 127.79 %**
88.86 %

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 29/06/2023
S²LOW
% en 2022 / Taux de réalisation
ID : 059-200053742-20230622-DELIB202300720-BF

La Région a pu accompagner avec **1.59 M€** les collectivités et les structures associatives qui réalisent des opérations de restauration et de reconquête de la biodiversité pour **agir en faveur des écosystèmes** :

10,5 km de chemins plantés en 2022 avec l'opération nature en chemin, (portant à 71,5 km le linéaire de chemins plantés depuis le lancement de l'opération) et accompagnement de la plantation de 40 km de haies en milieu agricole par les fédérations des chasseurs.

Exemple :

La Métropole Européenne de Lille s'est vue accorder une subvention de 43 K€ de la part de la Région, afin de financer 436 arbres et 6 733 arbustes.

Landouzy-la-Ville dans l'Aisne a reçu une aide s'élevant à 19 K€ afin de financer la plantation de 3 791 arbres

La commune de Bouchoir dans la Somme a bénéficié d'une aide de la Région s'élevant à 2 K€, pour financer les plantations de 15 arbres et de 208 arbustes sur l'aire de stationnement de co-voiturage

Restauration de la continuité écologique des cours d'eau, de zones humides, restauration et gestion de cours d'eau : 39 projets portés par des collectivités ou syndicats mixtes ont été accompagnés en 2022.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2022 ET LE CA 2021

La consommation entre 2021 et 2022 a augmenté légèrement sur le chapitre (+1.9M€). On observe un soutien plus important des actions en faveur des écosystèmes (+990K€). En effet, on constate une hausse des projets de restauration des chemins ruraux, ainsi que des opérations de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Le dispositif « Plan arbres » augmente également en 2022 par rapport à 2021 (+0.55M€) et s'explique par le report d'un nombre important de projet en 2022 alors qu'ils étaient initialement prévus en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Après le succès rencontré en 2021, notons la pérennité en 2022 de l'aide à la conversion au Bioéthanol. La hausse des crédits consommés en 2022 (+0.82M€) s'explique par un nombre important de dossiers instruits.

Le dispositif « Nouveaux modèles économiques et de consommation » voit son mandatement reculer en 2022 (-0.59M€) et s'explique par un délai de traitement plus long sur des opérations complexes, à une augmentation des prolongations de délais dues à la crise sanitaire et à l'augmentation des coûts de l'énergie.

Concernant la « politique de la ville et du logement », la hausse du mandatement s'explique d'une part par l'augmentation des aides à la rénovation énergétique des logements (AREL) qui enregistre une hausse de (+370K€). Elle s'explique également par la montée en puissance du dispositif « passeport énergétique logement » affichant une hausse de (+240K€). Enfin, les paiements sur le dispositif historique « plan 100 000 logements » sont en baisse (-0.5M€).

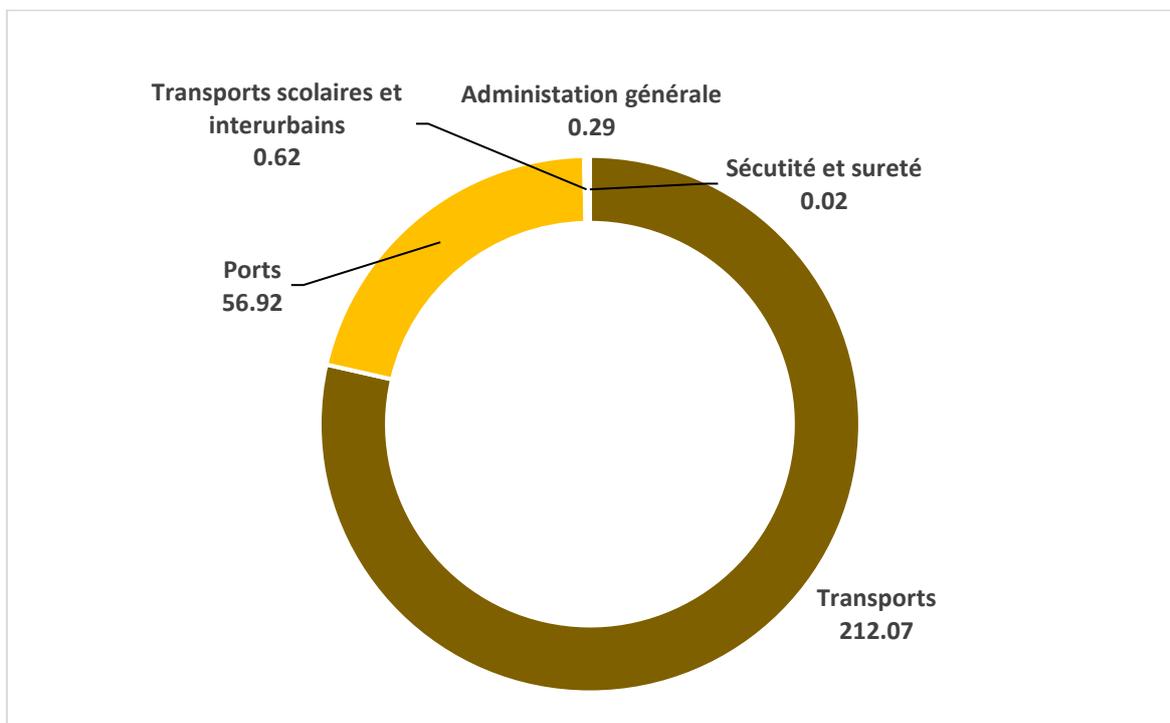
PRÉSENTATION DU CHAPITRE

Le total des dépenses réelles d'investissement pour le Transport s'élève à **269.91 M€ en 2022** contre 307.93 M€ en 2021 soit une diminution de 12.3%

*[Bp + Bs + Dm + Rar n-1 + Transfert] en M€

Exercices	Voté*		CA		
			Valeurs		%
2021	339,24		307,93		90,8%
2022	300,78		269,91		89,7%
Evolution 2022/2021	-38,47	-11,3%	-38,02	-12,3%	-1,0 pts

RÉALISATION PAR POLITIQUE SECTORIELLE EN M€



**PRINCIPALES POLITIQUES SECTORIELLES MANDATÉES EN M€**✓ **Politique sectorielle « Transport » / 212,07 M€ / - 26,14% en 2022 / Taux de réalisation 89,31**

%

La majeure partie des dépenses de transports concerne l'acquisition et la rénovation de matériel TET et TER pour 126,67M€.

- Afin de maintenir la desserte des Trains d'Equilibre du Territoire en région Hauts-de-France, la Région a décidé de reprendre l'exploitation des lignes Paris – Amiens – Boulogne et Paris Saint Quentin – Maubeuge/Cambrai. Cette reprise a été formalisée par la signature avec l'Etat d'un protocole d'accord le 16 mars 2017. Ce protocole prévoit notamment le versement par l'Etat à la Région d'une contribution d'exploitation de 15 M€, l'acquisition par l'Etat de 10 rames Régiolis et le versement d'une dotation d'investissement de 250M€ destinée à l'acquisition par la Région de matériel roulant de type Régio2N. Afin de remplacer l'ensemble des rames Corails et de maintenir le plan de transport, l'acquisition de 19 rames Regio2N est nécessaire. L'échéancier est défini dans la convention TET signée en 2018 : 56,2M€ ont ainsi été versés en 2022.
- La Région a confié à SNCF Voyageurs la rénovation des TER à deux Niveaux Seconde Génération (TER2N-SG) et des Autorails à Grande Capacité (AGC) décomposées en sous-séries XGC (Diesel) et BGC (Bi mode). Ces opérations mi-vie sont indispensables pour la poursuite du service commercial pour les vingt prochaines années. Conjointement, la rénovation apporte un renouveau des aménagements et équipements intérieurs et permet d'obtenir une nouvelle livrée extérieure pour les TER2N-SG. A la demande de la Région, SNCF Voyageurs s'est engagée à faire au moins 85% de ces opérations dans des installations implantées en Hauts-de-France. D'autre part, la Région est l'autorité organisatrice de la mobilité régionale. Dans ce cadre, elle est amenée à financer intégralement l'acquisition de matériels ferroviaires destinés au service public. Ce programme de rénovation et d'acquisition de matériel ferroviaire a été voté fin 2020 et 2021 pour un montant total de presque 200 M€ dont plus de **29 M€** ont été mandatés en 2022.
- La Région finance également intégralement l'acquisition de 33 rames REGIO2N extra Longues destinées aux dessertes régionales. Le montant de l'acompte 2022 s'est élevé à **8,8M€**.
- Enfin, la convention relative au financement des échanges d'organes majeurs des matériels du parc TER Hauts-de France est destinée à accorder un financement à SNCF Mobilités pour le remplacement d'organes indispensables à la sécurité et la circulation des trains. Ces remplacements s'effectuent généralement lors des opérations de maintenance préventive, ce qui permet à SNCF Mobilités d'établir un programme prévisionnel pluriannuel. Il s'agit par exemple du remplacement d'essieux, d'attelages ou de moteurs de traction. Le montant versé en 2022 à ce titre s'est élevé à **25M€**.

Le montant des dépenses 2022 relatives aux études et travaux sur les infrastructures ferroviaires, gares et pôles d'échange multimodal s'est élevé à 36,10M€ avec notamment :

- 3,2M€ pour le financement des études de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie ;
- Près de 4M€ pour la régénération de la section de ligne Ferté Million à Fismes ;
- 3M€ pour la réalisation de l'axe Saint-Pol-sur-Ternoise / Arras dans le cadre de l'opération de modernisation et de régénération de l'Etoile ferroviaire à Saint-Pol-sur-Ternoise ;
- 2,6M€ pour les travaux de régénération de la voie ferrée entre Crépy-en-Valois et Laon.

La Région Hauts-de-France finance l'exploitation du TER par le versement d'une contribution financière annuelle dans le cadre de l'exécution d'une convention d'exploitation du service public de transport de voyageurs établie entre elle et SNCF Voyageurs, délibérée le 15 octobre 2019. Une part de cette contribution concerne la participation aux charges de capital d'investissement de la SNCF. Il en est de même pour la convention avec la Région Grand Est avec la contribution de la ligne Vallée de la Marne. Le montant total versé à ce titre en 2022 s'est élevé à 17,2M€, dont 1,4M€ de solde de la subvention 2021.

Le montant des dépenses 2022 relative à l'aménagement des structures fluviales s'est élevée à 14,77M€ avec notamment 4,7M€ versés pour l'opération de recalibrage de la Deule (montant total de la subvention 14,96M€ sur un coût total de 27,95M€)

Enfin, 8M€ ont été versés au titre des travaux de voirie nationale avec notamment 3,5M€ pour la RN2 et 2,8M€ pour l'aménagement entre Maubeuge et Avesnes-sur-Helpe.

✓ **Politique sectorielle « Ports » / 56,92 M€ / + 300,77% en 2022 / Taux de réalisation 94,09 %**

En 2022, le montant des dépenses d'investissement relatives à l'aménagement, l'exploitation et le développement des ports s'est élevé à 56,92M€.

29,7 M€ de crédits de paiement ont été consacrés à 2 opérations :

- L'indemnisation à hauteur de **14,9M€** de la Société d'Exploitation des ports du Détroit (SEPD) pour ses travaux de construction d'infrastructures dans le cadre du Brexit ;
- Le versement d'indemnité à la SEPD (14.8M€) suite aux réclamations présentées dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 1 du projet Calais Port 2015.

Notons également d'autres opérations significatives :

- La Région a fait l'acquisition d'un terrain à proximité immédiate du port pour un montant de **3,9M€** représentant une opportunité stratégique pour le développement du port de Calais ;
- **1,8M€** ont été consacrés à la maintenance et la sécurisation des infrastructures portuaires ;
- **2M€** ont été consacrés à l'opération de travaux de carénage des portes et de génie civil à l'écluse Sanson dont le coût global s'élève à 6,8M€.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENTRE LE CFU 2022 ET LE CA 2021

La consommation entre 2021 et 2022 a baissé sur le chapitre (-38.02M€). On observe une baisse des mandatements concernant les opérations d'acquisition et de rénovation de matériel TET et TER (-37.93M€). L'explication est avant tout contractuelle et s'explique par le rythme de paiement prévu dans les échéanciers des conventions signées.

Le mandatement relatif aux infrastructures des gares et fret entre 2021 et 2022 a baissé de -26.57M€ en raison du rythme de réalisation des travaux/études sur les infrastructures ferroviaires et gares, ainsi que des demandes d'appels de fonds des partenaires.

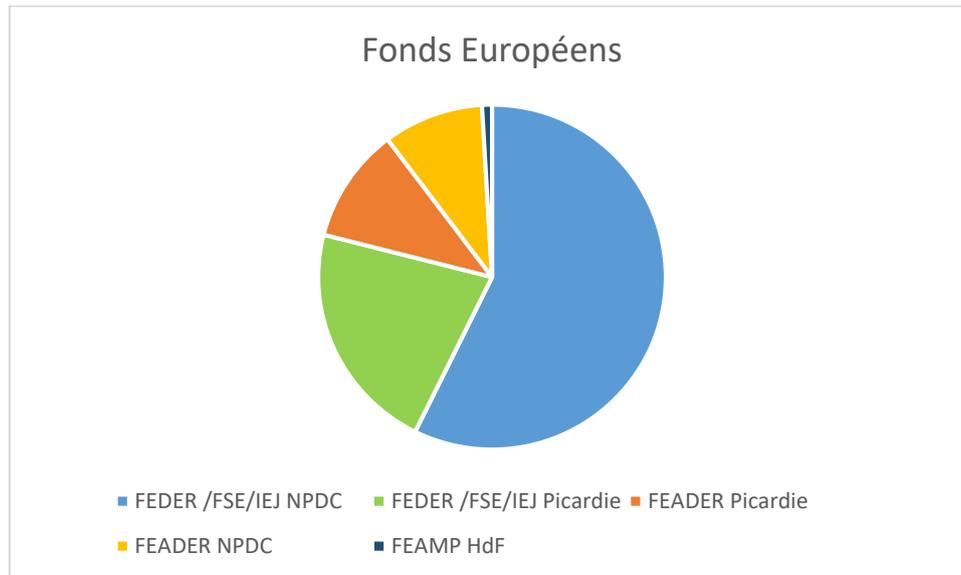
L'année 2022 voit par ailleurs la prise en charge par la Région, dans le cadre d'un protocole transactionnel, des investissements réalisés sur les sites portuaires de Boulogne-sur-Mer et Calais pour les adapter à la mise en œuvre du Brexit (+12.96M€). Ces travaux ont été réalisés par la société des ports du détroit (SEPD). De même la Région a versé en 2022 à la SEPD la somme de 14.8M€ relatifs au protocole pour l'extension de Calais port 2015. Autres dépenses exceptionnelles suite au jugement du tribunal administratif de Lille du 15 juillet 2022, la Région a annulé le titre de recette n°5711 du 13 février 2018 émis à l'encontre de la société VENATOR France pour un montant de 12.04M€.

Dans le cadre du transport scolaire et interurbain, des dépenses exceptionnelles avait été observées en 2021 et n'ont pas été reconduit en 2022 (-2.3M€). C'est le cas du rachat aux régies régionales des transports du 62 et 02 de leurs matériels de billettique. Enfin, la Région a restitué en 2021, au département de l'Oise, dans le cadre du transfert de compétence, une partie de la subvention non amortie pour l'acquisition de 6 cars au gaz.

TITRE III - La gestion des fonds européens

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 « MAPTAM » a transféré la compétence de la gestion des fonds européens aux régions. Pour la programmation 2014-2020, la Région Hauts de France est devenue autorité de gestion du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), d'un tiers de la dotation FSE (Fonds Social Européen) dévolue au territoire, du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et dispose d'une enveloppe régionale du FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) qu'elle gère en tant qu'organisme intermédiaire.

A ce titre la Région est responsable de la mise en œuvre de **1 812 887 862,91 €** de fonds européens :



- **1 038 773 861 €** de FEDER /FSE/IEJ (Initiative Emploi des Jeunes) pour le PO NPDC,
- **392 667 394 €** de FEDER /FSE/IEJ (Initiative Emploi des Jeunes) pour le PO Picardie,
- **169 319 329,00 €** de FEADER pour le PDR NPDC,
- **195 282 326,16 €** de FEADER pour le PDR Picardie,
- **16 844 952,75 €** de FEAMP pour les Hauts de France.

Programmes FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 :

En 2022, les **taux de programmation** des PO FEDER-FSE-IEJ de la Région des Hauts de France ont progressé pour atteindre les montants suivants :

- **1 137,51 M€** de fonds européens ont été programmé depuis le début de la programmation pour le **PO FEDER/FSE/IEJ NPDC**.
- **438,63 M€** de fonds européens ont été programmé depuis le début de la programmation pour le **PO FEDER/FSE/IEJ Picardie**.

Au total, **1 576,14 M€** de FEDER, de FSE et d'IEJ ont été engagés au bénéfice des acteurs des Hauts de France depuis le début de la programmation.

Des **appels de fonds** d'un montant de **199,96 M€** ont été encaissés et titrés sur l'exercice 2022, dont **199,38 M€** de crédits FEDER, FSE et IEJ au titre des appels de fonds réalisés en 2022 et **0,58 M€** au titre des recettes en maîtrise d'ouvrage en vue d'un encaissement en 2023.

Les remontées de dépenses liées aux projets programmés ont conduit au paiement aux porteurs de projets **146,63 M€** de subventions FEDER, FSE et IEJ au titre de l'exercice 2022.

A ce titre, la Région a bénéficié pour ses opérations en maîtrise d'ouvrage de **23,36 M€** de fonds européens en 2022 (**2,09 M€** de FEDER et **21,27 M€** de FSE/IEJ).

Feuille n° 111 de la Délibération n° 2023.00720

Programmes FEADER 2014-2022 :

Pour le FEADER, les modalités de gestion sont différentes de celles retenues pour le FEDER et le FSE.

En effet, le Conseil Régional exerce les fonctions d'autorité de gestion de ces fonds (FEADER NPDC et FEADER Picardie), mais c'est l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui est autorité de certification et en charge des paiements. De ce fait, les crédits FEADER sont donc gérés hors du circuit budgétaire et financier applicable au FEDER-FSE régional.

L'instruction relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014 à 2020 (NOR : INTB1431225J) prévoit toutefois qu'afin de ne pas déroger aux principes d'unité et d'universalité budgétaire, un arrêté des comptes retraçant l'intégralité des paiements FEADER effectués par l'ASP soit intégré dans les comptes de la Région avant leur clôture.

Néanmoins, à titre d'information, il semble opportun d'évoquer les niveaux de programmation et de paiement ;

- Pour le FEADER NPDC **96 %** de la maquette a été engagé pour **57 %** de paiements au 31/12/2022 de la part de l'ASP.
- Pour le FEADER Picardie **96 %** de la maquette a été engagé pour **58 %** de paiements au 31/12/2022 de la part de l'ASP.

Pour l'ensemble de la programmation :

	Enveloppe FEADER 2014-2022	Montants des engagements cumulés au 31/12/2022	% engagé maquette	Montants des paiements cumulés au 31/12/2022	% payé maquette
PDR NPDC	169 319 329,00	162 857 658,54	96%	96 909 445,52	57%
PDR Picardie	195 282 326,16	186 770 902,71	96%	113 840 403,43	58%

Pour l'exercice 2022 :

	Enveloppe FEADER 2014-2022	Montants des engagements 2022	% engagé maquette	Montants des paiements 2022	% payé maquette
PDR NPDC	169 319 329,00	31 294 932,61	18%	22 832 282,06	13%
PDR Picardie	195 282 326,16	33 422 120,46	17%	31 260 888,87	16%

Programme FEAMP 2014-2020 :

Pour le FEAMP, la Région exerce les fonctions d'un organisme intermédiaire. Quant à l'Agence de Service et de Paiement (ASP), elle est désignée autorité de certification et organisme de paiement.

L'instruction relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014-2020 (NOR : INTB1431225J) prévoit toutefois qu'afin de ne pas déroger aux principes d'unité et d'universalité budgétaire, un arrêté des comptes retraçant l'intégralité des paiements FEAMP effectuées par l'ASP soit intégré dans les comptes de la Région avant leur clôture.

Néanmoins, à titre d'information, il semble opportun d'évoquer les niveaux de programmation et de paiement du FEAMP :

Pour l'ensemble de la programmation :

Pour le FEAMP HDF **99,16 %** de la maquette a été engagé pour **72,01 %** de paiements au 31/12/2022 de la part de l'ASP.

	Enveloppe FEAMP 2014-2022	Montants des engagements cumulés au 31/12/2022	% engagé maquette	Montants des paiements cumulés au 31/12/2022	% payé maquette
FEAMP HDF	16 844 952,75 €	16 703 965,69 €	99,16%	12 129 257,25 €	72,01%

Pour l'exercice 2022 :

	Enveloppe FEAMP 2014-2022	Montants des engagements 2022	% engagé maquette	Montants des paiements 2022	% payé maquette
FEAMP HDF	16 844 952,75 €	619 227,37 €	3,68%	3 156 220,74 €	18,74%

Assistance Technique :

La Région est autorité de gestion de plusieurs programmes européens (FEDER, FSE, FEADER, INTERREG). Le montant alloué à ces programmes s'élève à **1,18 Md €** au titre des fonds FEDER/FSE/FEADER/FEAMP, dont les paiements s'étaleront jusqu'en 2023.

L'enveloppe d'**Assistance Technique** est évaluée à 53,09 M€ au 31/12/2023 pour l'ensemble des fonds. Cette enveloppe peut être utilisée pour couvrir les frais inhérents aux actions de préparation, de gestion, d'évaluation, de suivi, d'audit et de contrôle des programmes.

Ces montants ont permis de financer depuis le début de la programmation :

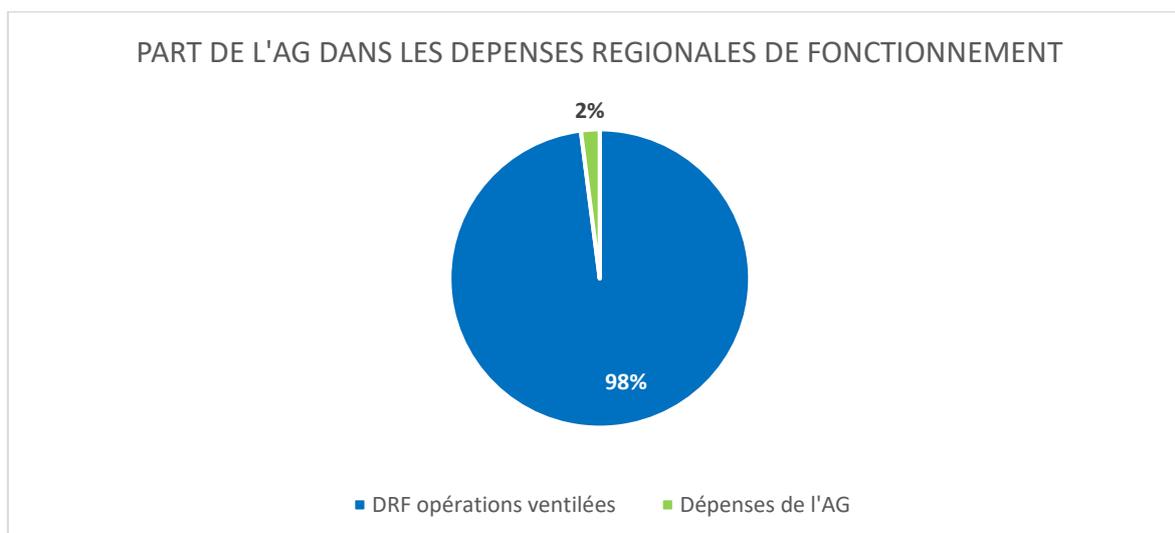
- Les frais de mise en œuvre des programmes FEDER, FSE, FEADER et FEAMP
- Les dépenses de personnel, de communication et les autres frais inhérents à la gestion, l'évaluation, le suivi, l'audit et le contrôle des Fonds.

Le cofinancement UE au titre de l'assistance technique conduit à une inscription en recettes sur la section de fonctionnement enregistré sur le Chapitre 930.

Les recettes au titre de **l'assistance technique** s'élèvent à **9,7 M€** en 2022, soit une baisse de **2,68 M€** (-21,64%) par rapport à l'année précédente.

Section n°1 - L'exécution financière de l'Autorité de Gestion en fonctionnement (Fonds européens à destination des bénéficiaires):

A – Les dépenses de fonctionnement



Les dépenses réalisées au titre de l'Autorité de Gestion représentent environ **2%** de nos dépenses réelles de fonctionnement sur politiques.

en M€	CA 2021	BP + BS 2022	CA 2022
FONDS EUROPEENS (9305)	38,72	101,04	47,71

Les dépenses relatives à la gestion des fonds européens (chapitre 9305) concernent exclusivement le paiement des subventions de fonctionnement aux tiers bénéficiaires pour le FEDER (38,29 M€), le FSE/IEJ (7,48 M€), le FEADER (1,86 M€) et le FEAMP (0,08M €).

Les dépenses de fonctionnement représentent **47,71 M€** en 2022 contre 38,72 M€ en 2021, soit une augmentation de **+8,99 M€**.

L'exercice 2022 enregistre une augmentation de mandatement de 9,56 M€ de FEDER et de 1,11 M€ de FSE/IEJ par rapport à 2021 et une baisse de - 0,93 M€ de FEADER et de - 0,75 M€ de FEAMP.

Sur le code fonctionnel 051 –FSE/IEJ : les dépenses s'élèvent à 7,48 M€ en 2022, soit une augmentation de 1,11 M€ répartie de la manière suivante : - 1,02 M€ pour le **FSE Picardie**, + 2,13 M€ pour le **FSE/IEJ NPDC**.

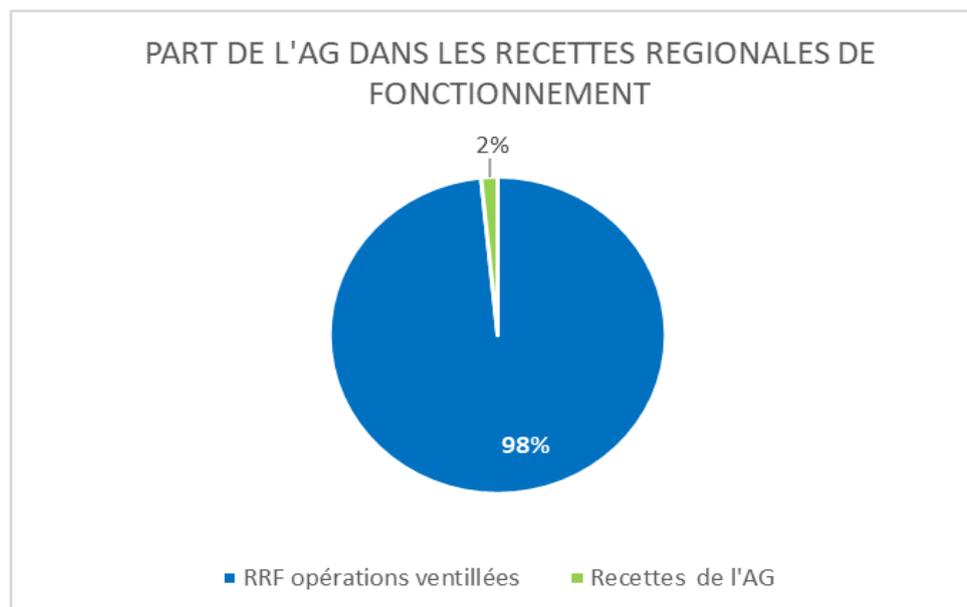
Sur le code fonctionnel 052 –FEDER : les dépenses s'élèvent à 38,29 M€ en 2022, soit une progression de +9,55 M€ répartie de la manière suivante :

- + 4,13 M€ pour le **FEDER PICARDIE** dont + 2,21 M€ pour le **FEDER REACT EU PICARDIE** et +1,92 M€ sur les dispositifs « Infrastructure développement R&I », « favoriser esprit entreprise », « Croissance PME sur les marchés » et « assistance technique FEDER ».
- + 5,42 M€ pour le **FEDER NPDC** dont + 2,61 M€ pour le **FEDER REACT EU NPDC** et +2,81 M€ sur les dispositifs « Infrastructure développement R&I, « Efficacité énergétique et ENR dans les entreprises » et « Croissance PME sur les marchés ».

Sur le code fonctionnel 0580 –FEADER : les dépenses s'élèvent à 1,86 M€ en 2022, soit une baisse de - 0,93 M€ répartie de la manière suivante : -0,35 M€ pour le **FEADER PICARDIE** et -0,58 M€ pour le **FEADER NPDC**.

Sur le code fonctionnel 0581 –FEAMP : les dépenses s'élèvent à 0,08 M€ en 2022, soit une baisse de - 0,74 M€.

B – Les recettes de fonctionnement



Les recettes réalisées au titre de l'Autorité de Gestion représentent **2%** de nos recettes réelles de fonctionnement sur politiques.

en M€	CA 2021	BP + BS 2022	CA 2022
FONDS EUROPEENS (9305)	43,77	104,96	54,19

Les recettes de fonctionnement atteignent **54,19 M€** en 2022 et sont en hausse (+10,42 M€) par rapport à 2021.

Elles concernent principalement des appels de fonds de **52,25 M€** de FEDER/FSE/IEJ.

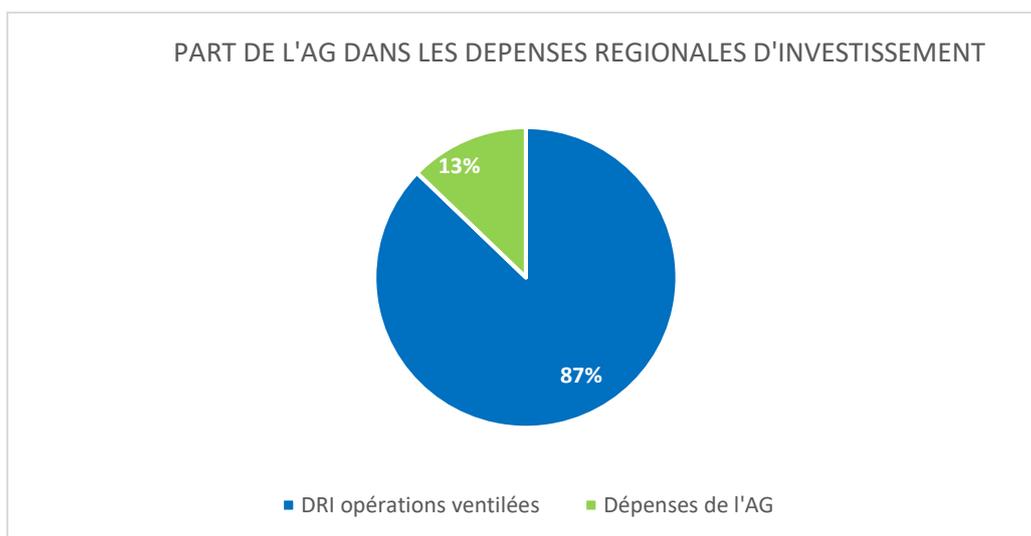
Elles intègrent également **1,86 M€** de FEADER et **0,08 M€** de FEAMP conformément à l'arrêté des comptes certifié par le payeur de l'Agence de services et de paiement (ASP).

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de **10,42 M€** par rapport à 2021, soit **+23,8%** :

- **Sur le code fonctionnel 051 –FSE/IEJ** : les recettes s'élèvent à 10,26 M€ en 2022, soit une hausse de + 1,66 M€ répartie de la manière suivante : - 1,15 M€ pour le **FSE/IEJ Picardie**, + 2,81 M€ pour le **FSE/IEJ NPDC**,
- **Sur le code fonctionnel 052 –FEDER** : les recettes s'élèvent à 41,99 M€ en 2022, soit une hausse de + 10,45 M€ répartie de la manière suivante : + 3,69 M€ pour le **FEDER PICARDIE** et +6,76 M€ pour le **FEDER NPDC**,
- **Sur le code fonctionnel 0580 –FEADER** : les recettes s'élèvent à 1,85 M€ en 2022, soit une baisse de - 0,93 M€ répartie de la manière suivante : -0,35 M€ pour le **FEADER PICARDIE** et -0,58 M€ pour le **FEADER NPDC**;
- **Sur le code fonctionnel 0581 –FEAMP** : les recettes s'élèvent à 0,08 M€ en 2022, soit une diminution de - 0,74 M€.

Section n°2 – L'exécution financière de l'Autorité de Gestion en investissement (Fonds européens à destination des bénéficiaires)

A– Les dépenses d'investissement



Les dépenses réalisées au titre de l'Autorité de Gestion représentent **13%** de nos dépenses réelles d'investissement.

en M€	CA 2021	BP + BS 2022	CFU 2022
FONDS EUROPEENS (9005)	95,76	282,75	149,23

Les dépenses d'investissement représentent **149,23 M€** en 2022 contre **95,76 M€** en 2021, soit une hausse de **55,84 %**.

Les dépenses relatives à la gestion des fonds européens (chapitre 9005) concernent exclusivement le paiement des subventions d'investissement FEDER (100,86 M€), FEADER (45,92 M€) et FEAMP (2,45 M€) relevant de la période de programmation 2014-2020.

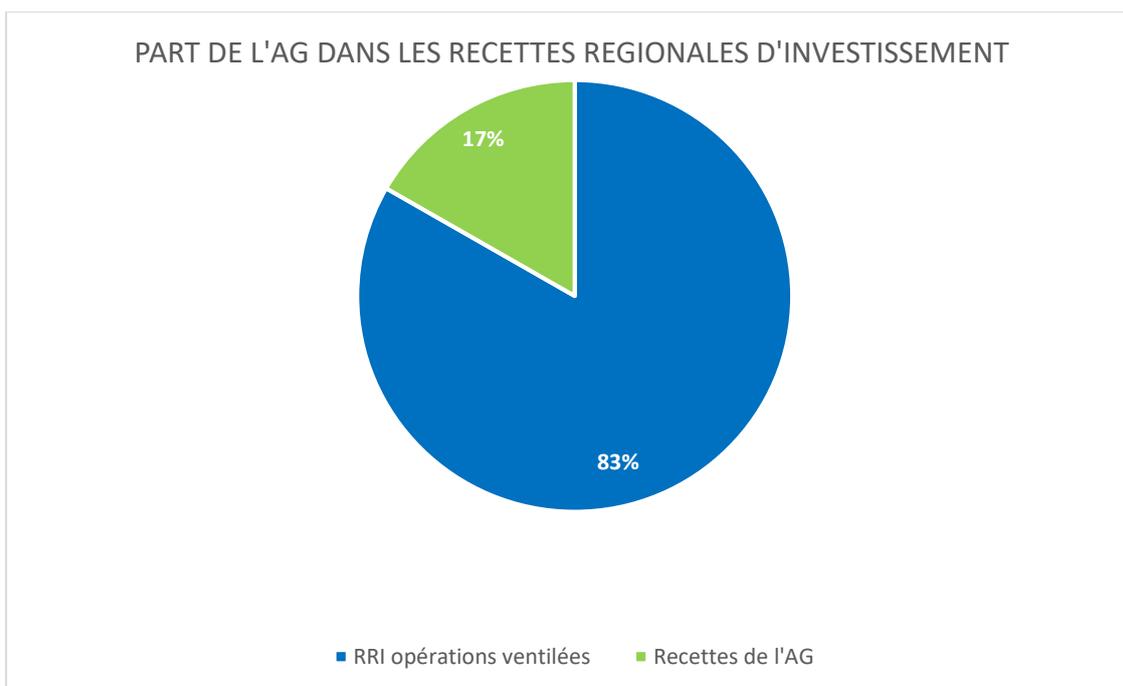
Sur le code fonctionnel 052 –FEDER : les dépenses s'élèvent à 100,86 M€ en 2022, soit une hausse de 46,26 M€ répartie de la manière suivante :

- + 9,50 M€ pour le **FEDER PICARDIE** ; essentiellement sur le plan de relance REACT EU.
- + 36,76 M€ pour le **FEDER NPDC** ; +16,72 M€ sur le plan de relance REACT EU et +20,03 M€ sur les dispositifs « Infra développement R&I », « Efficacité énergétique », « Patrimoine naturel et culturel », « stratégie de développement à faible émission de carbone – transports et mobilités » et « Environnement urbain et friche ».

Sur le code fonctionnel 0580 –FEADER : les dépenses s'élèvent à 45,92 M€ en 2022, soit une hausse de 7,73 M€ répartie de la manière suivante : + 5,25 M€ pour le **FEADER PICARDIE** et +2,47 M€ pour le **FEADER NPDC**,

Sur le code fonctionnel 0581 –FEAMP : les dépenses s'élèvent à 2,45 M€ en 2022, soit une baisse de - 0,51 M€.

B – Les recettes d'investissement



Les recettes réalisées au titre de l'Autorité de Gestion représentent **17%** de nos recettes réelles d'investissement.

en M€	CA 2021	BP+BS 2022	CFU 2022
FONDS EUROPEENS (9005)	156	291,27	187,69

Les recettes d'investissement atteignent **187,69 M€**, en hausse de **31,69 M€** par rapport à l'année précédente, soit **20,32%**.

Les recettes d'investissement concernent principalement des appels de fonds FEDER pour **130,71 M€** et des préfinancements initiaux au titre du FEDER REACT EU pour **8,52 M€** ainsi que **82 K€** au titre de remboursement des indus suite à des rapports de contrôle ou d'audit.

Elles intègrent aussi **45,92 M€** de FEADER et de **2,45 M€** de FEAMP conformément à l'arrêté des comptes certifié par le payeur de l'Agence de services et de paiement (ASP).

Les recettes d'investissement sont en augmentation de 20,32% (+ 31,69 M€) par rapport à 2021 :

- **Sur le code fonctionnel 052 –FEADER** : les recettes s'élèvent à 139,31 M€ en 2022, soit une progression de 24,48 M€ répartie de la manière suivante : + 31,94 M€ pour le **FEDER NPDC** et - 7,46 M€ pour le **FEDER PICARDIE**.
- **Sur le code fonctionnel 0580 –FEADER** : les recettes s'élèvent à 45,92 M€ en 2022, soit une augmentation de 7,73 M€ répartie de la manière suivante : + 5,25 M€ pour le **FEADER PICARDIE** et +2,48 M€ pour le **FEADER NPDC**,
- **Sur le code fonctionnel 0581 –FEAMP** : les recettes s'élèvent à 2,45 M€ en 2022, soit une baisse de - 0,51 M€.

Section n°3 - Consolidation globale par fonds entre 2021 et 2022 (Fonds à destination des bénéficiaires + maîtrise d'ouvrage régionale + assistance technique)

A - Les Programmes FEDER :

- **S'agissant du FEDER Nord Pas de Calais**

FEDER NPDC	2021		2022	
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté
DEPENSES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	35 095 005,30 €	22 956 479,90 €	52 080 000,33 €	28 374 743,41 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	34 912 500,00 €	24 636 492,23 €	56 000 000,00 €	31 396 482,17 €
RECETTES MAITRISE D'OUVRAGE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	- €
RECETTES ASSISTANCE TECHNIQUE	4 557 856,25 €	5 700 077,93 €	10 629 345,93 €	5 841 107,94 €
DEPENSES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	125 113 220,70 €	41 599 666,52 €	159 532 109,74 €	78 357 495,66 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	140 726 781,30 €	74 472 720,80 €	169 921 332,31 €	106 407 876,55 €
RECETTES MAITRISE D'OUVRAGE INVESTISSEMENT	1 143 533,33 €	6 320 424,07 €	617 660,01 €	399 257,25 €

Les **dépenses** au titre de l'**Autorité de Gestion** sont en augmentation de **42,18 M€** (+65,33 %). Il est constaté une augmentation de **5,42 M€** (23,60%) sur la section de **fonctionnement** notamment sur le plan de relance REACT EU ainsi que les dispositifs « Infrastructure développement R&I » et « Croissance PME sur les marchés ». Il est observé une augmentation de **36,76 M€** (88,36%) sur la section d'**investissement** notamment sur le plan de relance REACT EU ainsi que les dispositifs « Infrastructures développement R&I -N », « Patrimoine naturel et culturel », « efficacité énergétique, énergie renouvelable dans les logements ».

Les **recettes** au titre de l'**Autorité de Gestion** sont en hausse de **38,69M€** (39,04%). Il est constaté des augmentations de **6,76 M€** (27,44%) sur la section de **fonctionnement** et de **31,93 M€** (42,88 %) sur la section d'**investissement**.

Les recettes en fonctionnement (**31,40 M€**) se décomposent en recettes à hauteur **29,63 M€** au titre des appels de fonds de l'exercice comptable 2022/2023, en recettes à hauteur de **1,75 M€** au titre du solde de la clôture de l'exercice comptable 2020/2021 et en recette à hauteur de **0,02 M€** au titre du reversement d'indu suite au contrôle d'opération.

Les recettes en investissement (**106,41M€**) se décomposent en recettes à hauteur de **96,41 M€** au titre des appels de fonds de l'exercice comptable 2022/2023, en recettes à hauteur de **4,32 M€** au titre du préfinancement initial REACT EU de l'exercices comptable 2020/2021 et en recettes à hauteur de **5,68 M€** au titre du préfinancement initial REACT EU.

Les **recettes propres** de la Région sont en baisse de **- 5,78 M€**. Il est noté une augmentation sensible de **+ 0,14 M€** en matière d'**Assistance Technique** et une baisse significative de **- 5,92 M€** pour les opérations MO. Cette baisse s'explique par l'absence de demandes de paiement affectées à des opérations MO dans les appels de fonds. La recette de 0,40 M€ au titre du projet « Déploiement du télétravail et dématérialisation des services de la Région HDF » a été titrée avant encaissement.

- **S'agissant du FEDER PO Picardie :**

FEDER PIC	2021		2022	
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté
DEPENSES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	16 404 808,63 €	5 783 451,52 €	23 500 000,00 €	9 921 083,06 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	15 906 101,39 €	6 908 224,49 €	23 497 600,00 €	10 594 556,50 €
RECETTES MAITRISE D'OUVRAGE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	- €
RECETTES ASSISTANCE TECHNIQUE	1 440 000,00 €	2 713 027,71 €	4 632 974,20 €	2 545 942,39 €
DEPENSES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	49 770 000,00 €	13 003 382,03 €	67 306 115,82 €	22 501 754,56 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	57 576 233,05 €	40 362 703,73 €	70 144 746,02 €	32 903 953,47 €
RECETTES MAITRISE D'OUVRAGE INVESTISSEMENT	571 466,67 €	518 195,12 €	272 339,99 €	576 041,48 €

Les **dépenses** au titre de l'**Autorité de Gestion** sont en hausse de **13,64 M€** (+72,58 %). Il est constaté une augmentation de **4,14 M€** (+71,54%) sur la section de **fonctionnement** et de **9,50 M€** (+73,04%) sur la section d'**investissement**.

Les **recettes** au titre de l'**Autorité de Gestion** sont en baisse de **3,77M€** (-7,98 %). Il est constaté une augmentation de **3,69 M€** (+53,36 %) sur la section de **fonctionnement** et une baisse de **-7,46 M€** (-18,48%) en **investissement**.

Les recettes en fonctionnement (**10,59M€**) se décomposent en recettes à hauteur **9,87 M€** au titre des appels de fonds de l'exercice comptable 2022/2023, en recette à hauteur de **0,07 M€** au titre du reversement d'indu suite à des audits d'opération et en recettes à hauteur de **0,65 M€** au titre du solde de clôture de l'exercice comptable 2020/2021.

Les recettes en investissement (**32,90M€**) se décomposent en recettes à hauteur de **27,92 M€** au titre des appels de fonds de l'exercice comptable 2022/2023, en recettes à hauteur de **2,06 M€** au titre du solde de clôture de l'exercice comptable 2020/2021, en recette à hauteur de **2,84 M€** au titre du préfinancement initial REACT EU et en recette à hauteur de **0,08 M€** au titre des reversements des indus suite à des audits d'opération.

Les **recettes propres** de la Région sont en baisse de **- 0,11 M€**. Il est noté une baisse de **- 0,17 M€** en matière d'**Assistance Technique** et une augmentation de **+ 0,06 M€** pour les opérations MO au titre des projets « Déploiement du télétravail et dématérialisation des services de la Région HDF » et « Nord France Amorçage ».

B - Les Programmes FSE/IEJ :

- S'agissant du FSE/IEJ Nord Pas de Calais :

FSE/IEJ NPDC	2021		2022	
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté
DEPENSES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	11 700 000,00 €	5 214 772,49 €	16 519 284,38 €	7 347 627,51 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	11 700 000,00 €	7 239 822,15 €	16 519 284,38 €	10 050 169,06 €
RECETTES MAITRISE D'OUVRAGE FONCTIONNEMENT	13 000 000,00 €	16 396 817,41 €	15 153 067,52 €	15 245 732,90 €
RECETTES ASSISTANCE TECHNIQUE	2 395 300,26 €	2 279 083,03 €	572 633,11 €	334 960,89 €

Les **dépenses** au titre de l'**Autorité de Gestion** sont en augmentation de **+2,13 M€** (+40,90 %) par rapport à 2021.

Les **recettes** au titre de l'**Autorité de Gestion** sont en augmentation de **+2,81 M€** (+38,82%) par rapport à 2021.

Les **recettes propres** de la région en matière d'**assistance technique (0,33 M€)** sont en baisse de **-1,94 M€** (-85,30%). Cette baisse s'explique par l'atteinte du taux de l'axe « assistance technique ». En effet, la Région a atteint le montant maximum maqueté cette année.

Les recettes en **Maitrise d'Ouvrage (15,24 M€)** sont en baisse de **-1,15 M€** (- 7,02%) par rapport à 2021.

Les recettes titrées en 2022 concernent les opérations en maîtrise d'ouvrage FSE/IEJ de la formation professionnelle.

- S'agissant du FSE/IEJ Picardie :

FSE/IEJ PIC	2021		2022	
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté
DEPENSES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	2 253 011,00 €	1 146 971,95 €	2 000 000,00 €	128 560,49 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	2 751 718,24 €	1 366 143,69 €	2 000 000,00 €	211 594,50 €
RECETTES MAITRISE D'OUVRAGE FONCTIONNEMENT	4 863 929,33 €	2 536 394,39 €	2 846 932,48 €	2 864 342,29 €
RECETTES ASSISTANCE TECHNIQUE	1 170 358,12 €	548 681,44 €	192 506,39 €	112 606,33 €

Les **dépenses** au titre de l'**Autorité de Gestion** sont en baisse de **-1,02 M€** (-88,79%) par rapport à 2021.

Les **recettes** au titre de l'**Autorité de Gestion** sont en baisse de **- 1,15 M€** (-84,51%) par rapport à 2021.

Les recettes propres de la région en matière d'assistance technique **(0,11 M€)** sont en baisse de **- 0,44M€** (-79,48%) par rapport à 2021.

Les recettes propres de la Région en **Maitrise d'Ouvrage** sont en hausse de **+0,33 M€** (+12,93%) par rapport à 2021.

Les recettes titrées en 2022 concernent les opérations en maîtrise d'ouvrage FSE/IEJ de la formation professionnelle.

C - Les Programmes FEADER/FEAMP :

Conformément à L'instruction relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014 à 2020 (NOR : INTB1431225J), la Région intègre dans ses comptes l'arrêté des comptes retraçant l'intégralité des paiements FEADER et FEAMP effectués par l'ASP. Cette intégration se

matérialise par l'émission d'un titre et d'un mandat du même montant pour les paiements effectués par l'ASP dans chaque section investissement/fonctionnement.

- **S'agissant du FEADER NPDC :**

FEADER NPDC	2021		2022	
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté
DEPENSES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	1 000 000,00 €	1 787 780,54 €	1 500 000,00 €	1 206 948,34 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	1 000 000,00 €	1 787 780,54 €	1 500 000,00 €	1 206 948,34 €
RECETTES ASSISTANCE TECHNIQUE	277 886,82 €	621 238,06 €	- €	- €
DEPENSES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	15 500 000,00 €	17 048 650,75 €	19 525 258,03 €	19 525 258,03 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	15 500 000,00 €	17 048 650,75 €	17 500 000,00 €	19 525 258,03 €

L'exercice 2022 est marqué par une baisse d'exécution en dépenses et en recettes en fonctionnement et une augmentation en investissement, dépenses et recettes. On note une baisse de **-0,58 M€ en dépenses/recettes de fonctionnement** et une hausse de **+2,48 M€ en dépenses/recettes d'investissement** par rapport à 2021.

Les recettes au titre de l'**Assistance Technique** FEADER NPDC sont à 0 en 2022 puisque le solde a été perçu en 2021. Le passage au coût forfaitaire de l'enveloppe supplémentaire assistance technique FEADER et FEADER relance ne sera effectif qu'à partir de 2023.

- **S'agissant du FEADER Picardie :**

FEADER PIC	2021		2022	
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté
DEPENSES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	1 000 000,00 €	998 349,24 €	2 000 000,00 €	649 709,58 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	1 000 000,00 €	998 349,24 €	2 000 000,00 €	649 709,58 €
RECETTES ASSISTANCE TECHNIQUE	215 265,36 €	- €	383 201,54 €	383 201,54 €
DEPENSES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	18 000 000,00 €	21 146 429,95 €	25 000 000,00 €	26 397 821,42 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	18 000 000,00 €	21 146 429,95 €	25 000 000,00 €	26 397 821,42 €

L'exercice 2022 est marqué par une baisse d'exécution en dépenses et en recettes en fonctionnement et une augmentation en investissement (dépenses et recettes). On note une baisse de **-0,35 M€ en dépenses/recettes de fonctionnement** et une hausse de **+5,25 M€ en dépenses/recettes d'investissement** par rapport à 2021.

La recette au titre de l'**Assistance Technique** FEADER Picardie pour le solde de la subvention a été titrée et encaissée exécutée sur 2022.

- S'agissant du FEAMP HDF:

FEAMP	2021		2022	
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté
DEPENSES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	900 000,00 €	828 401,23 €	441 750,00 €	81 494,40 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION FONCTIONNEMENT	900 000,00 €	828 401,23 €	441 750,00 €	81 494,40 €
RECETTES ASSISTANCE TECHNIQUE	416 192,74 €	- €	530 137,61 €	530 137,61 €
DEPENSES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	4 130 000,00 €	2 965 610,31 €	1 704 169,00 €	2 452 653,72 €
RECETTES AUTORITE DE GESTION INVESTISSEMENT	4 130 000,00 €	2 965 610,31 €	1 704 169,00 €	2 452 653,72 €

L'exercice 2022 est marqué par une baisse d'exécution en dépenses et en recettes sur les deux sections. On note une augmentation de **-0,75 M€ en dépenses/recettes de fonctionnement** et de **-0,51 M€ en dépenses/recettes d'investissement** par rapport à 2021.

Les recettes au titre de l'**Assistance Technique** FEAMP HDF correspondent au reste à percevoir de la subvention AT FEAMP. Elles ont été titrées en 2022 en vue d'un encaissement sur 2023.

TITRE IV - La dette et la trésorerie

Section n°1 - L'annuité 2022

Le remboursement de capital en 2022 s'élève à **173,2 M€** pour un emprunt mobilisé sur l'exercice de **220 M€**. Les différents mouvements, comptabilisés en investissement (recensés au sein du chapitre 923) sont synthétisés dans le tableau ci-après :

	Dépenses	Recettes
Amortissement du capital	173 230 581,83	
- dont compte 16311 (obligataire in fine)	0,00	
- dont compte 16318 (obligataire)	3 550 000,00	
- dont compte 1641 (classique)	162 299 393,77	
- dont compte 16441 (revolving)	7 381 188,06	
Emprunt de l'exercice		220 000 000,00
- dont compte 16311 (obligataire in fine)		100 000 000,00
- dont compte 16318 (obligataire)		0,00
- dont compte 1641 (classique)		120 000 000,00
- dont compte 16441 (revolving)		0,00
Mouvements revolving* (compte 16449)	65 278 620,73	65 278 620,73

* non intégrées au calcul de l'annuité

En fonctionnement (chapitre 943), les intérêts et autres frais financiers se sont élevés à **61,8 M€** (56,1 M€ en 2021, soit une hausse de 5,7 M€, +10,1% liée à l'évolution des taux d'intérêt variables).

	Dépenses	Recettes	Solde
Intérêts de la dette classique (compte 66111)	50 922 300,13		50 922 300,13
Autres charges et produits financiers	7 025 097,72	4 473 687,35	2 551 410,37
- dont intérêts sur revolving (compte 6615)	2 149 235,85		2 149 235,85
- dont intérêts sur Titres Négociables à Court Terme (compte 6615/7688)	215 901,01	2 342 008,93	-2 126 107,92
- dont intérêts sur lignes de trésorerie (compte 6615)	2 541,69		2 541,69
- dont intérêts sur swaps (compte 6688/7688)	4 657 419,17	2 131 678,42	2 525 740,75
Intérêts courus non échus (compte 66112)	3 868 143,71		3 868 143,71
Intérêts Courus Non Echus 2021	-10 765 023,71		-10 765 023,71
Intérêts Courus Non Echus 2022	14 633 167,42		14 633 167,42
TOTAL	61 815 541,56	4 473 687,35	57 341 854,21

Parallèlement, la Région a perçu **4,5 M€** au titre des opérations sur les titres négociables à court terme (TNCT) et au titre des opérations de couverture (swaps) notamment.

Compte tenu de ces différents éléments, l'annuité nette de la dette, qui comprend les intérêts d'emprunt, le solde des autres intérêts et les ICNE s'est élevée à **230,6 M€**, l'écart s'explique par plusieurs facteurs : un remboursement de capital plus élevé, une charge financière plus élevée compte tenu du contexte de marché ainsi que par une baisse des recettes sur les Titres Négociables à Court Terme en 2022.

En agrégeant l'ensemble des frais divers entourant la gestion active de la dette et de la trésorerie (incluant notamment les commissions relatives aux émissions obligataires), la charge nette totale de la dette s'établit à 231,1 M€.

Section n°2 - Dette régionale au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, l'encours de dette classique s'élève à **3 190,5 M€** (augmentation nette de 46,8 M€ soit +1,5%). La somme des comptes relatifs à la dette et assimilé (classe 16) au 31 décembre 2022 s'élève à 3 263,9 M€, 3 190,5 M€ de dette classique, auquel s'ajoutent 72,9 M€ de préfinancements européens et 0,4 M€ de dettes diverses (comptes 168).

En 2022, la Région s'est financée pour 220 M€ au taux moyen de 2,17% sur une durée moyenne de 16,6 ans :

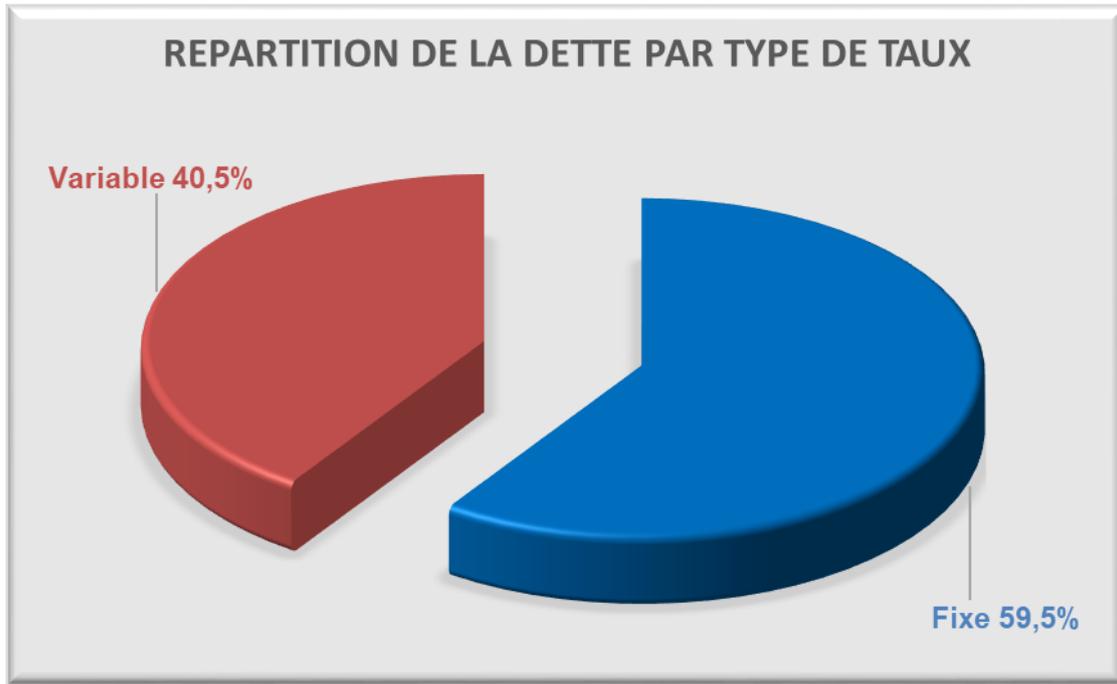
Prêteur	Montant	Date d'encaissement	Durée (années)	Conditions
Caisse d'Epargne	20 000 000,00	01/02/2022	15	Taux fixe de 0,55%
Crédit Agricole	20 000 000,00	01/02/2022	15	Taux fixe de 0,55%
La Banque Postale	20 000 000,00	01/03/2022	15	Taux fixe de 0,55%
Emission Obligataire	50 000 000,00	20/07/2022	15	Taux fixe de 2,60%
Emission Obligataire	50 000 000,00	29/09/2022	22	Taux fixe de 2,981 %
La Banque Postale	60 000 000,00	28/12/2022	15	Euribor 3M + 0,57%
Total	220 000 000,00	-	-	-

Avec une épargne brute de 357,6 M€, la capacité de désendettement de la collectivité au 31 décembre 2022 est de 8,9 années, en ligne avec la stratégie financière du mandat.

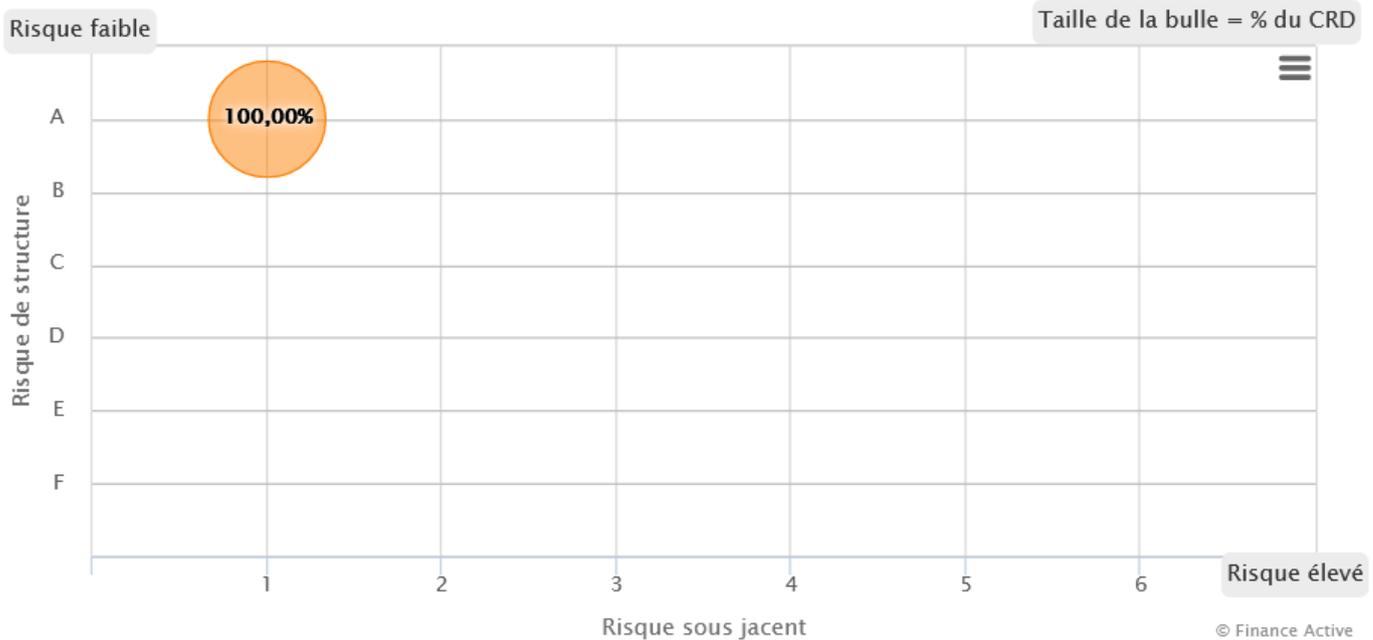
La durée de vie résiduelle de la dette est de 16,7 années. Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2022 est à 2,46% en forte augmentation par rapport à l'année précédente en raison d'un environnement très fortement haussier sur les taux d'intérêt (+0,77 point).



L'encours de dette après opérations de couverture (swaps) est majoritairement fixe : il se compose en effet de **59,5% de taux fixes** et de **40,5% de taux variables**.



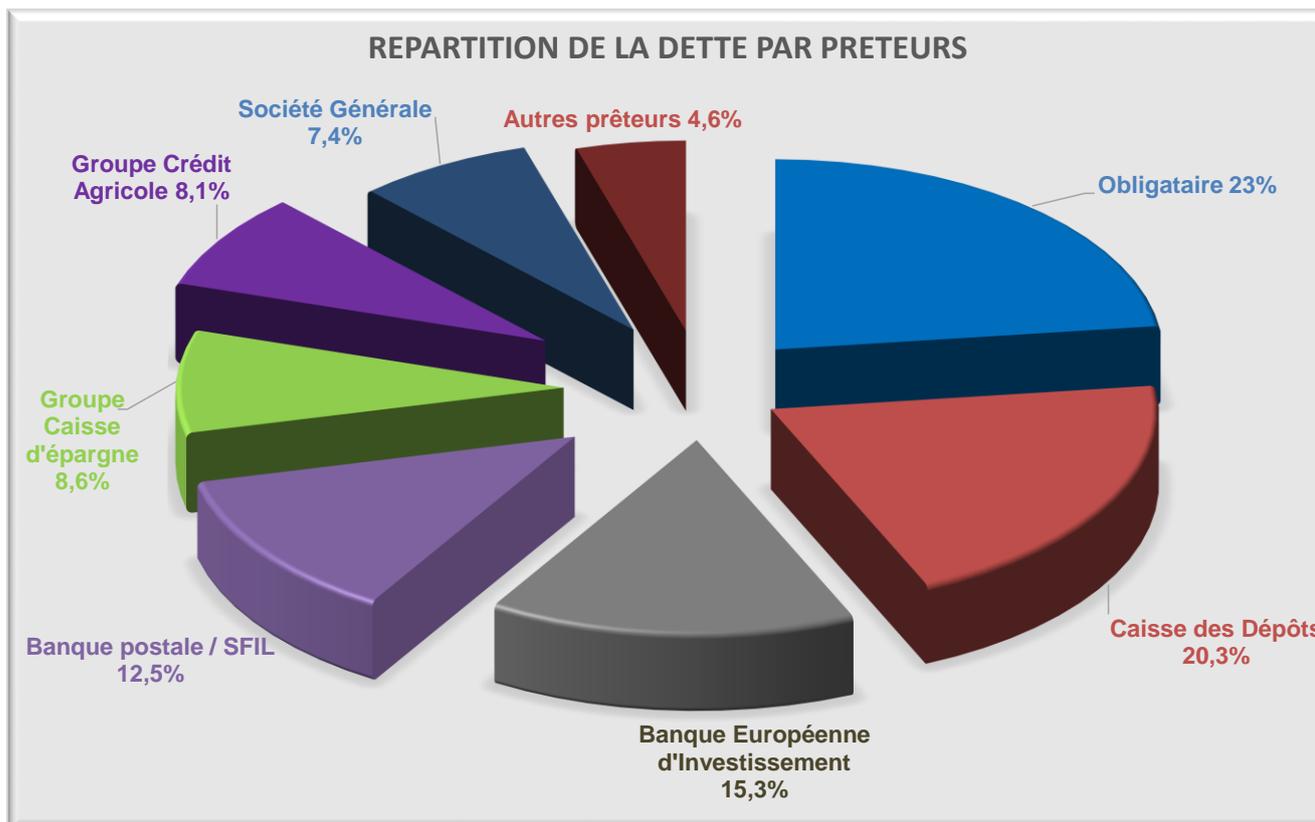
Après plusieurs séries de réaménagements et l'extinction naturelle de certains emprunts, la dette de la Région est intégralement classée en A – 1 au sens de la charte Gissler, traduisant la faible exposition de la Région à des risques significatifs sur la dette.



100% de la dette est composé des produits financiers les plus simples.



La répartition de l'encours de dette par prêteurs est plutôt diversifiée, comme on peut le constater sur le graphique ci-dessous :



Un volume significatif de l'encours de dette régionale peut être considéré comme « vert » avec **1 138M€ soit 35,7% de la dette globale**. On retrouve cette « dette verte » chez plusieurs prêteurs régionaux, c'est en effet le cas d'une partie des emprunts de la Caisse des Dépôts, de la totalité des emprunts de la Banque Européenne d'investissement et également de deux émissions obligataires typées socialement responsables.

Les projets financés dans ce cadre sont majoritairement liés aux investissements ferroviaires (achat de matériels roulants, travaux d'infrastructures) ou à la réhabilitation énergétique des bâtiments (patrimoine lycées notamment).

Le profil d'extinction de la dette offre un aperçu de l'évolution de l'encours de dette en fonction du rythme de remboursement des emprunts qui la composent, jusqu'à extinction totale de cette dette. Le graphique, ci-dessous, illustre le capital restant dû au 1^{er} janvier de chaque année. On constate que celui-ci s'amortit de manière assez régulière.



Section n°3 - Gestion active de la dette en 2022

Portefeuille de swaps

Les swaps sont des contrats d'échange de taux d'intérêt permettant d'échanger le taux initial d'un emprunt avec un taux de marché. Au 31 décembre 2022, le portefeuille de swaps compte 9 contrats pour un montant global de 173,6 M€, soit 5,44% de l'encours de dette.

Couverture	Taux de l'emprunt	Contrepartie	Notionnel résiduel	Durée résiduelle	Taux reçu	Taux payé	Valorisation au 31/12/2022
164	Tag01M + 0,0995%	Natixis	3 157 894,68 €	0,92 an	Eur12M + 0,0495%	3,62%	21 112 €
175	4,26%	Natixis	15 542 215,87 €	13,5 ans	4,26%	3,69% si (CMS10-CMS2)>0 sinon 5,75%	406 851 €
		RBC	15 542 215,87 €	13,5 ans	3,69% si (CMS10-CMS2)>0 sinon 5,75%	4,225%	- 375 937 €
177	Tag01M + 0,005%	CA CIB	16 016 392,13 €	1 an	Eur12M	4,31%	931 206 €
193	Eur03M + 0,42%	CA CIB	13 979 040,00 €	11,99 ans	Eur03M + 0,42%	1,083%	- 1 851 519 €
200	Inflation Fr + 0,88%	CA CIB	19 771 013,90 €	9 ans	Inflation Fr + 0,88%	1,9675%	- 2 438 271 €
201	Inflation Fr + 0,88%	CA CIB	11 995 007,21 €	9 ans	Inflation Fr + 0,88%	1,9675%	- 1 479 291 €
249	Eur03M + 0,36%	Arkéa	38 815 789,42 €	1,34 an	Eur03M + 0,36%	0,6920%	- 1 486 752 €
250	Eur03M + 0,35%	Arkéa	38 815 789,25 €	1,31 an	Eur03M + 0,35%	0,6830%	- 1 459 575 €
Total	-	-	173 635 358,33 €	-	-	-	-7 732 176 €

* La valorisation représente la valeur d'annulation du swap : à payer pour les montants positifs et à recevoir pour les montants négatifs

Globalement, ces opérations permettent de couvrir un risque pour le transformer en taux fixe. L'intégralité de ces opérations de couverture a pour objectif de sécuriser la dette.

Si nous avions annulé ces opérations au 31 décembre, nous aurions encaissé plus de 7,7 M€ (colonne valorisation du tableau ci-dessus), il est néanmoins préférable de garder les couvertures ce qui vient limiter la part de taux variable dans la dette.

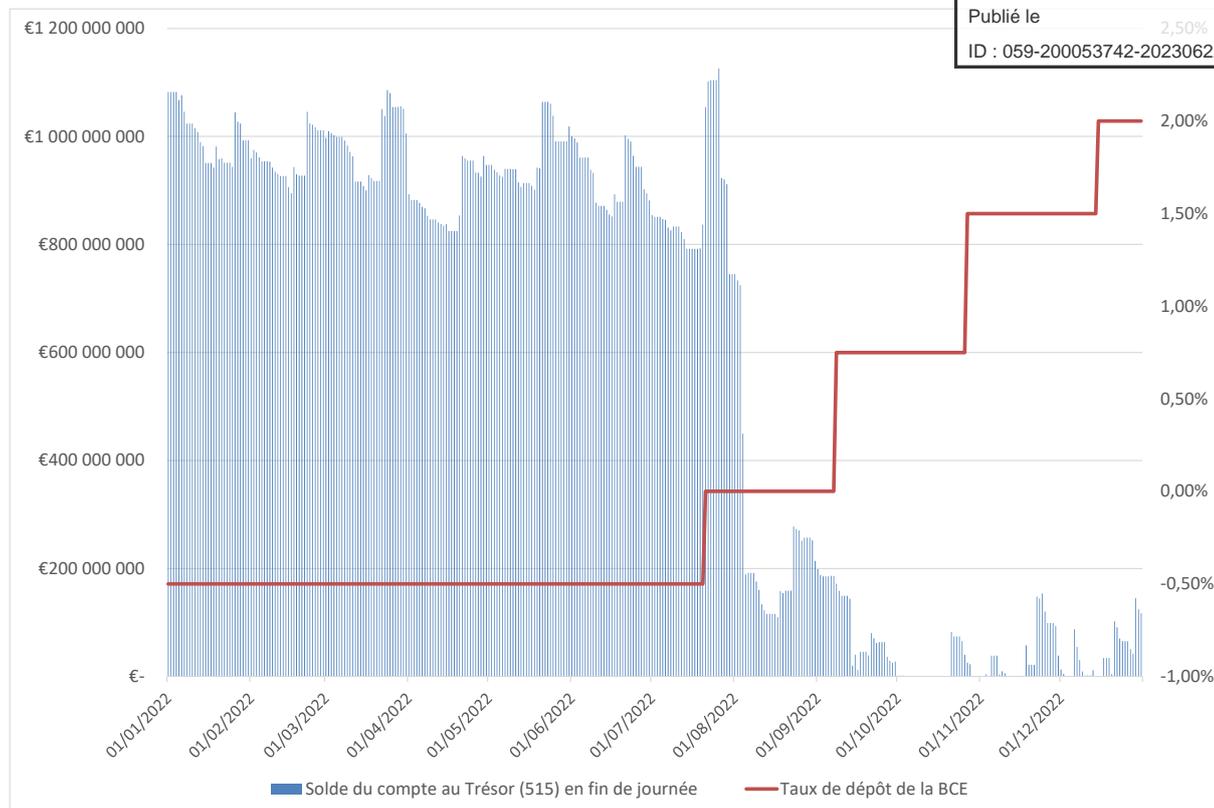
Section n°4 - Gestion de la trésorerie

La Région cherche à optimiser sa gestion de trésorerie avec pour objectif de limiter les charges financières à payer. Pour cela, elle dispose de plusieurs instruments qu'elle utilise pour minimiser le coût tout en recherchant à garder de la souplesse :

- Les émissions de titres négociables à court terme (TNCT) sont les moins coûteuses et sont naturellement utilisées en priorité ;
- Les emprunts revolving sont des outils souples utilisés en complément ;
- Les lignes de trésorerie sont mobilisables rapidement et pour des montants faibles mais elles sont plus coûteuses et elles ont vocation à être utilisées plutôt comme garanties (lignes de *back-up*) des titres négociables à court terme.

La Région dispose d'un programme de TNCT dont le plafond est de 1 000 M€. Sur son programme de TNCT, la Région s'est financée entre -0,53% et 1,94% sur des durées allant jusqu'à 4 mois pour un coût total de 215 901 €. Grâce à cet instrument, et tant que les taux directeurs de la BCE étaient négatifs (jusqu'en juillet 2022), la Région encaissait des produits financiers, **2 342 009 € sur l'exercice 2022** (3 482 217 € sur l'exercice 2021). Cette diminution de recettes s'explique par la forte hausse des taux d'intérêt à partir de l'été 2022. Au titre de l'exercice 2022, le coût net (dépenses-recettes) de la gestion de trésorerie s'est donc élevé à 25 670 €.

L'année 2022 a donc été marquée par un ajustement de la stratégie de gestion de trésorerie destinée à minimiser le coût de gestion au regard de l'évolution des conditions de marché :



Au 31 décembre 2022, la Région disposait de 7 contrats revolving (emprunts autorisant les remboursements temporaires) pour un plafond total de 95,3 M€.

Au 31 décembre 2022, la Région dispose de lignes de trésorerie pour un total de 150 M€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêteur	Montant	Date d'effet	Indice	Durée
Société Générale	100 000 000	13/12/2022	Euribor 1 Mois + 0,35%	1 an
Caisse d'épargne	50 000 000	16/12/2022	ESTER + 0,45%	1 an

Il est à noter qu'une troisième ligne de trésorerie négociée au 31 décembre 2022 et signée en janvier 2023, n'apparaît pas dans le tableau. Souscrite auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 25 M€, elle est indexée en Euribor 3 Mois + 0,60%.

Section n°5 - Dette garantie

L'encours de dette garantie au 31 décembre 2022 est de 95,7 M€, en hausse par rapport au 31 décembre 2021 (+ 18,3 %).

La répartition par type de bénéficiaire est la suivante :

- 41,8 M€ pour des organismes de logement social (Maisons & Cités Soginorpa et Epinorpa), soit 43,7% de la dette garantie totale
- 23,9 M€ pour des lycées d'enseignement privés et des instituts privés de formation, soit 25,0%
- 18,1 M€ pour des organismes médico-sociaux (Institut Pasteur Lille, Centre Hélène Borel), soit 18,9%
- 11,9 M€ pour des établissements publics (Chambre des métiers et de l'artisanat, GIP Midi Picardie Informatique Hospitalière), soit 12,5%

Il est également à noter que d'autres autorisations importantes ont été octroyées mais n'ont pas été réalisées à ce jour, les emprunts n'ayant pas encore été débloqués. Sont notamment concernés, des emprunts pour la Société du canal Seine Nord Europe (24,8 M€), pour l'Institut Pasteur Lille (2,3 M€), ou encore pour l'Institut Catholique d'Arts et Métiers de Lille (4,5 M€).

TITRE V - La gestion pluriannuelle en Autorisation de Programme et d'Engagements (AE)

Section n°1 - Le stock de mesures antérieurement décidées en Investissement

Au 31/12/2022, le montant des affectations d'AP restant à mandater s'élève à **3 476 M€**.

Ce montant tient compte du stock de mesures affectées et non mandatées sur les exercices antérieurs, des mouvements d'affectations et de désaffectations réalisés en 2022 et du montant mandaté en 2022.

Ce montant a diminué par rapport au stock au 31/12/2021 (- 180 M€).

Dans le stock au 31/12/2022, 2 790 M€ concernent des mesures antérieurement décidées à 2022, soit 80% du montant restant à mandater.

Le montant mandaté sur AP en 2022 s'élève à 835,7 M€, dont 664,4 M€ au titre des mesures historiques.

Ainsi que précisé dans l'annexe au Compte Financier Unique 2022 intitulé « Situation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement », le ratio de couverture de l'année est de 4,16 années, inférieur à 2021 (4,6 années).

La répartition par chapitre du Reste à mandater au 31/12/2022 en investissement est la suivante :

Section	Chapitre	Libellé chapitre	Stock affecté non mandaté au 31/12/2021	Affecté 2022	Mandaté 2022 sur AP/AE	Désaffectations 2022 (ARAP et autres délibérations 2022)	Stock affecté non mandaté au 31/12/22	Ratio de couverture des AP/AE
I	900	Services généraux	9 782 774,98	17 024 707,00	8 795 742,31	-321 924,92	17 689 814,75	2,01
I	9005	Gestion des Fonds Européens	405 755 436,44	155 908 894,05	100 859 250,22	-7 124 978,82	453 680 101,45	4,50
I	902	Enseignement, Formation Prof. et Apprentissage	678 924 044,42	199 643 440,90	212 675 210,18	-136 679 802,26	529 212 472,88	2,49
I	903	Culture, Vie Sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	101 439 572,23	58 139 065,50	37 443 528,01	-2 947 672,87	119 187 436,85	3,18
I	904	Santé et action sociale	2 981 804,11	1 261 587,72	1 147 160,47	-38 147,44	3 058 083,92	2,67
I	905	Aménagement des territoires et Habitat	232 859 049,70	74 558 103,80	89 129 018,34	-8 875 311,26	209 412 823,90	2,35
I	906	Action économique	252 510 946,27	99 759 236,49	133 530 804,89	-5 410 906,10	213 328 471,77	1,60
I	907	Environnement	39 593 656,25	23 587 635,46	22 366 125,11	-5 616 826,81	35 198 339,79	1,57
I	908	Transports	1 932 241 449,62	227 173 341,02	229 742 481,09	-34 447 162,26	1 895 225 147,29	8,25
Total Investissement :			3 656 088 734,02	857 056 011,94	835 689 320,62	-201 462 732,74	3 475 992 692,60	4,16

Section n°2 - Le stock de mesures antérieurement décidées en fonctionnement

Au 31/12/2022, le montant des affectations d'AE restant à mandater s'élève à **1 624,2 M€**.

Ce montant tient compte du stock de mesures affectées et non mandatées sur les exercices antérieurs, des mouvements d'affectations et désaffectations réalisés en 2022 et du montant mandaté en 2022.

Ce montant a augmenté par rapport au stock au 31/12/2021 (+57 M€).

Dans ce stock au 31/12/2022, 932 M€ concernent des mesures antérieurement décidées à 2022, soit 57,4% du montant restant à mandater.

Le montant mandaté sur AE en 2022 s'élève à 1 544,6 M€, dont 518,2 M€ au titre des mesures historiques.

Ainsi que précisé dans l'annexe au Compte Financier Unique « Situation des Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement », le ratio de couverture de l'année est de 1,05 année quasiment identique à 2021 (1,04 année).

La répartition par chapitre du Reste à mandater au 31/12/2022 en fonctionnement est la suivante :

Section	Chapitre	Libellé chapitre	Stock affecté non mandaté au 31/12/2021	Affecté 2022	Mandaté 2022 sur AP/AE	Désaffectations 2022 (ARAP et autres délibérations 2022)	Stock affecté non mandaté au 31/12/22	Ratio de couverture des AP/AE
F	930	Services généraux	8 035 776,73	4 643 880,91	4 586 471,45	-1 338 697,59	6 754 488,60	1,47
F	9305	Gestion des Fonds Européens	201 497 168,88	42 070 728,97	45 772 014,47	-18 040 839,47	179 755 043,91	3,93
F	932	Enseignement, Formation Prof. et Apprentissage	1 058 859 219,65	852 524 086,11	712 701 390,61	-80 308 658,11	1 118 373 257,04	1,57
F	933	Culture, Vie Sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	62 708 398,62	110 983 744,00	112 077 888,99	-1 917 203,09	59 697 050,54	0,53
F	934	Santé et action sociale	5 661 767,04	2 989 552,50	3 142 545,88	-729 747,27	4 779 026,39	1,52
F	935	Aménagement des territoires et Habitat	13 562 747,94	14 899 551,46	11 685 493,83	-1 816 123,02	14 960 682,55	1,28
F	936	Action économique	186 664 059,23	109 747 360,71	90 826 396,86	-10 973 690,71	194 611 332,37	2,14
F	937	Environnement	15 338 533,20	19 721 076,07	19 255 666,47	-895 649,28	14 908 293,52	0,77
F	938	Transports	14 540 641,24	561 078 018,63	544 590 821,76	-658 249,87	30 369 588,24	0,06
Total Fonctionnement :			1 566 868 312,53	1 718 657 999,36	1 544 638 690,32	-116 678 858,41	1 624 208 763,16	1,05

TITRE VI - Les provisions pour risques et charges

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il permet de constater une dépréciation ou un risque, ou bien encore d'étaler une charge. La nomenclature M57 prévoit une évaluation du montant des provisions au regard de l'estimation de la sortie probable de ressources.

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation. Ce provisionnement est enregistré comptablement comme une dépense au chapitre 945.

Lorsque le risque disparaît (suite à la décision de justice, à la reprise du recouvrement ou de l'extinction de la créance) la provision fait alors l'objet d'une reprise. Cette opération est enregistrée comptablement comme une recette au chapitre 945

Compte tenu de leur caractère significatif, la Région provisionne les trois types de risques suivants : litiges et contentieux, irrécouvrabilité et formations des élus non consommées à la clôture de l'exercice.

Section n°1 - Provision pour litiges et contentieux

S'agissant des provisions pour litiges et contentieux, elles doivent être constituées dès la naissance du risque et maintenues ou ajustées en fonction de l'avancée de la procédure ouverte en première instance.

En 2022, la Région a **ajusté la provision** à hauteur de **+579 748,95 euros** soit un montant annuel en baisse de **-28% (-228 669 €)** par rapport au CA 2021 et une diminution de -3% (-20 251€) par rapport aux crédits votés.

En Euros	CA 2020	CA 2021	Voté 2022	CFU 2022	Evolution en % 2022/2021
Ajustement provision (dépense)	562 577	808 418	600 000	579 749	-28%

En 2022, la Région a effectué une **reprise de la provision** à hauteur de **-99 072,80 euros** soit un fléchissement de **-79% (-361 789€)** par rapport au CA 2021 et une baisse de -99% (-11 936 927€) par rapport aux crédits votés.

En Euros	CA 2020	CA 2021	Voté 2022	CFU 2022	Evolution en % 2022/2021
Reprise de provision (recette)	1 113 576	460 862	12 036 000	99 073	-79%

Au terme de l'année 2022, le stock de provision pour litiges et contentieux s'élève de la façon suivante :

Types de contentieux	Provision après ajustement
Contentieux liés aux subventions :	142 124,24 €
Contentieux liés aux ressources humaines :	1 203 068,16 €
Contentieux liés aux marchés publics :	470 537,91 €
Autres contentieux (dommages, biens, responsabilité administrative ...)	13 951 906,97 €
Total	15 767 637,28 €

Section n°2 - Provision pour risques d'irrécouvrabilité

S'agissant des provisions pour créances irrécouvrables, l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit que lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, il y a lieu de constituer une provision à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

En 2022, l'ajustement du provisionnement a donc été réalisé sur la base de l'état des restes à recouvrer transmis par le payeur régional et en considérant les créances pour lesquelles :

- La société a fait l'objet d'une procédure collective (RJ, LJ),
- Une saisie administrative à tiers détenteur bancaire a été réalisée par le Payeur mais s'est révélée infructueuse en raison d'une absence de provision,
- Les créances pour lesquelles le Payeur a enregistré de nombreux impayés
- La commission de recouvrement ou la direction des entreprises a préconisé un provisionnement

En 2022, la Région a **ajusté la provision** à hauteur de **+4 491 959,02 euros** soit une baisse de **-52% (-4 906 304€)** du montant par rapport au CA 2021 et une diminution de -0,2% (-8 041€) par rapport aux crédits votés.

En Euros	CA 2020	CA 2021	Voté 2022	CFU 2022	Evolution en % 2022/2021
Ajustement provision (dépense)	7 598 481	9 398 263	4 500 000	4 491 959	-52%

Parallèlement, l'analyse de la reprise de provision a été réalisée sur la base :

- Des créances partiellement ou totalement remboursées ;
- Des reprises de remboursements depuis septembre 2022 pour les prêts et avances remboursables ayant bénéficié d'un report d'échéances dans le cadre de la crise sanitaire sans incident de paiement ;
- Des créances éteintes constatées par la délibération 2022.01727 du 04 octobre 2022 par la production d'un certificat d'irrécouvrabilité au terme de procédures de liquidation judiciaire.

En 2022, la Région a effectué une **reprise de la provision** à hauteur de **-5 751 727,51 euros** soit une progression de **+517% (+4 818 890€)** du montant par rapport au CA 2021 et une augmentation de +163% (+ 3 568 395€) par rapport aux crédits votés.

En Euros	CA 2020	CA 2021	Voté 2022	CFU 2022	Evolution en % 2022/2021
Reprise de provision (recette)	2 675 001	932 837	2 183 333	5 751 728	517%

Au terme de l'année 2022, le stock de provisions pour risque d'irrécouvrabilité s'élève à 21 625 167,29 €.

Section n°3 - Provision liée au report des crédits de formation des élus

Une provision est constituée compte-tenu de l'obligation de report des dépenses de formation des élus qui n'ont pas été consommées à la clôture des exercices.

Contrairement à l'année précédente qui n'avait enregistré aucun ajustement à ce titre en raison du démarrage du nouveau mandat, la Région a **ajusté la provision** en 2022 à hauteur de **+276 371,2 euros**.

En Euros	CA 2020	CA 2021	Voté 2022	CFU 2022	Evolution en % 2022/2021
Ajustement provision (dépense)	378 964	0	276 371	276 371	

A l'inverse, contrairement à l'année 2021 qui avait enregistrée une reprise de provision de 1 326 476,58 euros en raison de l'achèvement du précédent mandat, l'année 2022, n'a fait l'objet d'aucun mouvement comptable à ce titre.

En Euros	CA 2020	CA 2021	Voté 2022	CFU 2022	Evolution en % 2022/2021
Reprise de provision (recette)	0	1 326 477	0	0	-100%

Le **stock global des provisions au 31/12/2022** s'élève ainsi à **37 669 175,77 euros**.

Stock des provisions	
Provision pour risques d'irrécouvrabilité	21 625 167,29 €
Provision pour litige et contentieux	15 767 637,28 €
Provision liée au report des crédits de formation des élus	276 371,20 €
Total au 31/12/2022	37 669 175,77 €

TITRE VI - Synthèse du bilan comptable au 31/12/2022

Le bilan présente la situation patrimoniale de la Région au 31 décembre 2022. Il est composé de deux parties, toujours équilibrées. A l'actif, les emplois, c'est-à-dire les biens et valeurs appartenant à la Région. Le passif comprend les ressources, c'est-à-dire les moyens dont dispose la Région pour financer ses emplois. Le total du bilan fin 2022 s'établit à 11 619,17 M€.

ACTIF NET (*)	(M€)	PASSIF	(M€)
Immobilisations incorporelles	4 297,05	Dotations, fonds divers	1 178,02
Immobilisations corporelles	4 836,12	Subventions d'investissement	2 190,32
Immobilisations financières	207,71	<i>dont DRES</i>	
Immobilisations en cours	1 636,61	Réserves	7 494,78
Sous-total <<ACTIF IMMOBILISE>>	10 977,48	Neutralisations et régularisations	-3 529,30
		Report à nouveau	60,11
		Résultat de l'exercice	373,08
		Droits de l'affectant, du remettant, du concédant, de l'affermant	74,86
		Sous-total <<FONDS PROPRES (1)>>	7 841,87
		Sous-total <<PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (2)**>>	16,04
		Dettes financières à long terme (3)	3 278,53
		Capitaux permanents (1+2+3)	11 136,45
Créances	527,58	Dettes non financières	357,01
Trésorerie	120,02	Sous-total <<DETTES>>	3 635,54
Sous-total <<ACTIF CIRCULANT>>	647,60	Trésorerie	100,00
COMPTES DE REGULARISATIONS	-5,91	COMPTES DE REGULARISATIONS	25,72
TOTAL ACTIF	11 619,17	TOTAL PASSIF	11 619,17

(*) déduction faite des amortissements

(**) déduction faite des dépréciations

Section n°1 – L'actif

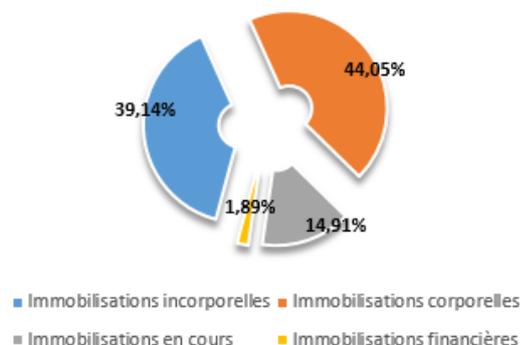
L'actif de la région est composé de l'actif immobilisé (A) et de l'actif circulant (B). L'actif immobilisé est prédominant et s'élève à 10 977.48 M€.

Les règles relatives aux amortissements, votées par l'assemblée régionale (Délibération n°2020.02031 du 09 décembre 2020), permettent de constater dans le bilan les valeurs nettes des immobilisations obtenues à partir des valeurs brutes (ou valeurs d'acquisition) diminuées des amortissements. Les amortissements comptabilisent la dépréciation des immobilisations dans le temps. Ils permettent également de dégager un autofinancement en prévision du renouvellement des investissements. En 2022, le montant des dotations aux amortissements était de 595,81 M€ dont 578,51 M€ neutralisés au titre de la dotation régionale des équipements scolaires (85,63M€) et au titre de la neutralisation des bâtiments publics non scolaire et subvention d'équipement versée (492,88M€).

A- L'actif immobilisé

L'actif immobilisé est composé des immobilisations corporelles, incorporelles, et financières.

REPARTITION DES IMMOBILISATIONS EN 2022



Les immobilisations incorporelles représentent 39.14% de l'actif immobilisé. Elles sont constituées principalement des subventions d'équipement versées en investissement.

En M€

	VNC* au 31/12/2021 (a)	2022				VNC (d= a+b-c)
		Brut (b)	Amortiss. (c)			
			ONB** (c1)	OB*** (c2)	Total (c1+c2)	
Immobilisations incorporelles	4 215,78	647,45	74,06	492,12	566,18	4 297,05
Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion (cptes 202 et 203)	61,70	-13,90		0,02	0,02	47,78
Subventions d'équipement versées (cpte 204)	4 143,12	656,32	74,06	485,38	559,44	4 239,99
Concessions et droits similaires, brevets, licences... (cpte 205)	10,96	5,03		6,72	6,72	9,27
Autres immobilisations incorporelles (cpte 208)						

* Valeur Nette Comptable

** Opération non Budgétaire

*** Opération Budgétaire

A noter que les travaux de rapprochement sur les comptes de subvention d'investissement, menés conjointement par la Région et le comptable, ont identifié des immobilisations dont les amortissements auraient dû être constatés sur les années antérieures. Ainsi ces travaux de rapprochements ont débouché sur des propositions d'ajustements par le biais d'opérations d'ordre non budgétaires et ont fait l'objet de la délibération n° 2022.00222 du 27 janvier 2022.

Les immobilisations corporelles sont constituées du patrimoine immobilier (terrains et bâtiments), des équipements, du mobilier, des matériels techniques et des véhicules.

En M€

	VNC* au 31/12/2021 (a)	Brut (b)	2022			VNC (d= a+b-c)
			ONB** (c1)	OB*** (c2)	Total (c1+c2)	
Immobilisations corporelles	4 774,13	196,39	30,69	103,70	134,39	4 836,12
Terrains (cpte 211, 221)	29,98	3,93				33,91
Agencements et aménagements de terrains (cpte 212, 222)	0,10			0,01	0,01	0,09
Constructions (cptes 213, 214, 223, 224)	1 177,60	122,26	30,42	20,68	51,10	1 248,76
Installations techniques, matériel et outillage industriel (cpte 2151, 2152, 2154, 21751, 21752, 21754, 2251, 2252, 2254, 2153, 21753, 2253, 2156, 2157, 2158, 21756, 21757, 21758, 2256, 2257, 2258)	77,22	18,53		18,78	18,78	76,97
Biens historiques et culturels (cpte 216, 2176, 226)	0,55					0,55
Installations mises en concessions ou affermées (cpte 241)						
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition (cptes 2171, 2172, 2173, 2174)	3 434,13	28,25	0,55	39,00	39,56	3 422,82
Autres immobilisations corporelles (cpte 218, 2178, 228)	54,56	23,41	-0,28	25,22	24,94	53,03

* Valeur Nette Comptable

** Opération non Budgétaire

*** Opération Budgétaire

A noter que les travaux de rapprochement sur les comptes de construction et d'immobilisation reçue, menés conjointement par la Région et le comptable, ont identifié des immobilisations dont les amortissements auraient dû être constatés sur les années antérieures. Ainsi ces travaux de rapprochements ont débouché sur des propositions d'ajustements par le biais d'opérations d'ordre non budgétaires et ont fait l'objet de la délibération n° 2022.02020 du 8 décembre 2022.

Les immobilisations financières sont constituées par les avances remboursables, prêts, dépôt et cautionnement attribués par la Région, ainsi que les droits acquis dans le cadre de prise de participation. Elles représentent 1.89% de cet actif.

En M€

	VNC* au 31/12/2021 (a)	Brut (b)	2022			VNC (d= a+b-c)
			Amortiss. (c)			
			ONB** (c1)	OB*** (c2)	Total (c1+c2)	
Immobilisations financières	232,25	-24,54				207,71
Participations et créances rattachées à des participations (cpte 26, sauf 269)	121,67	11,06				132,74
Titres immobilisés (cptes 271 et 272)	8,78					8,78
Prêts (cpte 274)	89,52	-23,85				65,67
Dépôts et cautionnements versés (cpte 275)	0,52					0,52
Autres créances immobilisées (cpte 276)	11,75	-11,75				

* Valeur Nette Comptable

** Opération non Budgétaire

*** Opération Budgétaire

Les immobilisations en cours enregistrent les dépenses afférentes aux immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice, qu'il s'agisse d'avances avant justification des travaux, ou d'acomptes versés au fur et à mesure de l'exécution des travaux. En fin d'exercice, elles font donc apparaître la valeur des immobilisations qui ne sont pas terminées ou non mises en services.

	VNC* au 31/12/2021 (a)	Brut (b)	A			VNC (d= a+b-c)
			ONB** (c1)	OB*** (c2)	Total (c1+c2)	
Immobilisations en cours	1 596,58	40,02				1 636,61
Immobilisations corporelles en cours (cpté 231)	1 555,69	42,47				1 598,16
Immobilisations incorporelles en cours (cpté 232)	0,59	0,40				0,99
Avances et acomptes versés aux EPLE sur immobilisations (Cpte 236)	5,86	0,02				5,87
Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations incorporelles (Cpte 237)	0,01	0,05				0,06
Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations corporelles (Cpte 238)	34,43	-2,91				31,52

* Valeur Nette Comptable

** Opération non Budgétaire

*** Opération Budgétaire

A noter que les immobilisations corporelles en cours contiennent un stock important d'opération historique non encore mise en service qui font l'objet d'un travail d'apurement. Ce travail continuera sur 2023.

B- L'actif circulant

L'actif circulant est composé :

- ✓ D'une part des **créances à court terme** (527,58 M€) de la collectivité qui représentent les titres émis par la Région pour lesquels le recouvrement n'est pas intervenu à la clôture de l'exercice. Afin de couvrir le risque de recouvrement de certaines créances, des provisions peuvent être constituées (21,62 M€ provisionnés pour risque d'irrecouvrabilité au CFU 2022).
- ✓ D'autre part de la **Trésorerie** (120.01 M€), c'est-à-dire les disponibilités détenues par la Région et toutes les valeurs qui, en raison de leur nature, sont immédiatement convertibles en espèces. Entrent dans cette catégorie les fonds sur le compte au Trésor et les fonds en caisse, les valeurs à l'encaissement, les fonds sur des comptes de placement à court terme, les disponibilités chez les régisseurs. L'explication des variations figure dans la partie du rapport relative à la gestion de la dette/trésorerie (Titre IV, section IV)

Section n°2 – Le passif

Le passif permet de constater la structure du financement de la Région et reflète le niveau d'endettement.

Il est composé des capitaux permanents (A) et de la dette non financière (B).

A- Les capitaux permanents

Les capitaux permanents représentent l'ensemble des fonds dont dispose la Région pour une durée assez longue, c'est-à-dire à un horizon de moyen ou long terme. Ils sont destinés à financer les actifs immobilisés.

En M€	ACTIF	
	VNC	%
Actif immobilisé	10 977,48	94,48%
Actif circulant	647,60	5,57%
<i>dont créances</i>	527,58	4,54%
<i>dont Trésorerie</i>	120,02	1,03%
Comptes de régularisation	-5,91	-0,05%
Total ACTIF	11 619,17	100,00%

En M€	PASSIF	
Capitaux permanents	11 136,45	95,85%
<i>dont capitaux propres</i>	7 841,87	67,49%
<i>dont dettes LMT, ICNE, Prov</i>	3 294,58	28,35%
Dettes non financière	357,01	3,07%
Trésorerie	100,00	0,86%
Comptes de régularisation	25,72	0,22%
Total PASSIF	11 619,17	100,00%

* Valeur Net Comptable

Les capitaux permanents représentent environ 96% du total du passif de la Région. D'un montant de 11 136.45 M€, ils financent entièrement l'actif immobilisé (10 977.48 M€). La règle du financement des emplois stables par des ressources stables est donc respectée.

Le fond de roulement dégagé correspond à la différence entre les capitaux permanents et l'actif immobilisé. Fin 2022, il atteint 158.97 M€.

On trouve dans les capitaux permanents les éléments suivants :

- ✓ **Les fonds propres**, c'est-à-dire les ressources non empruntées de la Région, témoignent de la capacité de la Région à autofinancer ses investissements immobilisés. Ils représentent 67.76% de l'actif immobilisé et sont constitués :
 - Des subventions d'équipements perçues (DRES, Fonds européens) ;
 - Des réserves, c'est-à-dire du cumul des excédents de fonctionnements capitalisés affectés à la couverture du déficit d'investissement ;
 - Des reports provenant de la part des résultats reportés à la section de fonctionnement ;
 - Du résultat de l'exercice ;
 - Des dotations correspondant à la contrepartie de l'intégration des immobilisations au bilan d'entrée de la Région, lors de la mise en œuvre de la M71.

Plus de 67% des ressources de la Région sont des capitaux propres. Par ailleurs, 70.41% des capitaux permanents sont des capitaux propres.

- ✓ **Des provisions pour risques** sont inscrites pour un montant de 16.04 M€ (hors dépréciation). Il est de la responsabilité de la Région, dans le strict respect des règles de sincérité et de prudence de faire apparaître au bilan de la Région les risques potentiels identifiés et générateurs de charges induites. Sont constatées à la fois les provisions pour litiges et contentieux (15,767 M€) ainsi que les provisions liées au report des crédits de formation non consommés des élus (0,273 M€).
- ✓ **La dette à long terme** (3 278.53 M€) **identifie** l'encours de la dette de la Région au 31/12/2022. Elle correspond à la fois à la dette bancaire (2 469.87 M€), à la dette obligataire (735.3 M€), mais également aux autres emprunts et dettes assimilés constitués principalement des dettes liées aux préfinancements de l'union européenne sur les fonds FEDER (57,13M€) et FSE (15,79M€).

B- Les dettes non financières

Les dettes non financières regroupent le volume des mandats ordonnancés par la Région et n'ayant pas fait l'objet de paiement à la clôture de l'exercice 2022. Cela représente **3.07%** du passif du bilan.